

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE
ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2016

DOSSIER : R-3970-2016

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente
Me MARC TURGEON
Mme FRANÇOISE GAGNON

AUDIENCE DU 8 SEPTEMBRE 2016

VOLUME 1

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
procureur de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE et Me
MARIE LEMAY LACHANCE et Me
VINCENT LOCAS
procureurs de Société en commandite Gaz Métro

PARTICIPANTS :

Me GUY SARAULT
procureur de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAMÉ);

Me ÉRIC DAVID
procureur de l'Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER
procureur de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ/AQLPA);

Me NICOLAS BROCHU
Procureur de Summitt Energy Québec LP/Énergie
Summitt Québec S.E.C. (SUMMITT ENERGY);

Me CATHERINE ROUSSEAU
procureur de l'Union des municipalités du Québec
(UMQ);

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE DE GAZ MÉTRO (Panel 1)	15
PATRICK CABANA	
INTERROGÉ PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	16
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	24
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMNIQUE NEUMAN	29
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	34
PREUVE DE GAZ MÉTRO (Processus de consultation réglementaire - Panel 2)	38
DAVE RHÉAUME	
INTERROGÉ PAR Me VINCENT LOCAS	39
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	47
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ÉRIC DAVID	52
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	59
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMNIQUE NEUMAN	94
CONTRE-INTERROGÉ Me CATHERINE ROUSSEAU	123
INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL	132
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	137
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me GUY SARAULT	149
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	166
PREUVE GAZ MÉTRO - PANEL 3	178
VINCENT REGNAULT	
WAHIBA SALHI	
MARC-ANDRÉ GOYETTE	
INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	179
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT	183
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS	228

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 (GM) : Fournir la mise à jour des hypothèses relatées aux tableaux 4 et 5 à la page 37 de la pièce B-0176 (demandé par l'ACIG)	188
E-2 (GM) : Quantifier, à partir des données les plus à jour possible, en million de dollars et en dollars par gigajoule ainsi qu'en pourcentage, l'effet combiné anticipé des baisses de transport et d'équilibrage versus la hausse des prix de la fourniture pour ainsi visualiser le résultat net pour les clients (demandé par l'ACIG)	197
E-3 (GM) : Mettre à jour les tableaux prévus au 2.4.2 et 2.4 en incluant les années 2014-2015 (demandé par FCEI)	235
E-4 (GM) : Ventiler le facteur de calibration donné au tableau en réponse à la question 2.4 de la pièce Gaz Métro-14, Document 4 (demandé par la FCEI)	249
E-5 (GM) : Ventiler la prévision pour les ventes de GAC (gaz d'Appoint Concurrence) entre les contrats signés existants et les contrats non existants (demandé par la FCEI)	252

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
B-215 : Présentation par Dave Rhéaume	39
C-ROEE-0013 : Mainline Tolls Task Force Charter	59
C-ROEE-0014 : Revised Mainline Tolls Task Force Procedures	60
B-0216 : Présentation de Vincent Regnault	180

1 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce huitième (8e) jour
2 du mois de septembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du huit (8)
8 septembre deux mille seize (2016), dossier R-3970-
9 2016 - Demande d'approbation du plan
10 d'approvisionnement et de modification des
11 Conditions de service et Tarif de Société en
12 commandite Gaz Métro à compter du premier (1er)
13 octobre deux mille seize (2016).

14 Les régisseurs désignés dans ce dossier
15 sont maître Louise Rozon, présidente de la
16 formation, maître Marc Turgeon et madame Françoise
17 Gagnon.

18 La procureure de la Régie est maître Amélie
19 Cardinal. Le chargé de projet de la Régie est
20 monsieur Phi Dang. Les spécialistes de la Régie
21 sont mesdames Odette Alarie, Marie-Claire Dinh et
22 Carolina Sèpulveda ainsi que messieurs Gaston
23 Bilodeau, Éric Nadeau et Steeves Demers.

24 La demanderesse est Société en commandite
25 Gaz Métro, représentée par maître Hugo Sigouin-

1 Plasse, maître Marie Lemay Lachance et
2 maître Vincent Locas.
3 Les intervenants sont :
4 Association des consommateurs industriels de gaz
5 représentée par maître Guy Sarault;
6 Me GUY SARAULT :
7 Bonjour.
8 LA GREFFIÈRE :
9 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
10 représentée par maître Pierre-Olivier Charlebois;
11 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :
12 Bonjour.
13 LA GREFFIÈRE :
14 Groupe de recherche appliquée en macroécologie
15 représenté par Geneviève Paquet;
16 Option consommateurs, représentée par maître Éric
17 David;
18 Regroupement des organismes environnementaux en
19 énergie représenté par maître Franklin S. Gertler;
20 LA GREFFIÈRE :
21 Stratégies énergétiques et Association québécoise
22 de lutte contre la pollution atmosphérique
23 représentées par maître Dominique Neuman;
24 Me DOMINIQUE NEUMAN :
25 Bonjour.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Summitt Energy Québec représentée par Me Nicolas

3 Brochu;

4 Union des municipalités du Québec représentée par

5 maître Catherine Rousseau.

6 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle

7 qui désirent présenter une demande ou faire des

8 représentations au sujet de ce dossier? Je

9 demanderais par ailleurs aux parties de bien

10 s'identifier à chacune de leurs interventions pour

11 les fins de l'enregistrement. Aussi auriez-vous

12 l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire

13 est fermé durant la tenue de l'audience.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci beaucoup, Madame la Greffière. Alors, bon

16 matin et la Régie vous souhaite à tous la bienvenue

17 en ce début de saison réglementaire qui va être

18 bien occupée. Donc, on débute aujourd'hui avec

19 l'audience qui porte sur la demande tarifaire deux

20 mille seize, deux mille dix-sept (2016-2017) de Gaz

21 Métro.

22 Tout d'abord, je tiens à vous présenter les

23 membres de l'équipe multidisciplinaire et dynamique

24 qui nous assistent dans le cadre du traitement de

25 ce dossier. Donc, en plus de l'avocate maître

1 Amélie Cardinal, cette équipe est composée de Phi
2 Dang qui agit comme chargé de projet, de Carolina
3 Sépulveda, Odette Alarie, Marie-Claire Dinh, Éric
4 Nadeau, Steeves Demers, Gaston Bilodeau qui
5 agissent tous à titre de spécialistes.

6 Alors, la semaine dernière, la Régie vous a
7 fait parvenir le calendrier de la présente
8 audience. Afin que tout se déroule de façon
9 efficace et efficiente, on vous invite à respecter
10 le temps annoncé pour la présentation de votre
11 preuve, les contre-interrogatoires et les
12 plaidoiries.

13 On tient aussi à préciser à nouveau que
14 nous avons pris connaissance de l'ensemble de la
15 preuve qui a été déposée par les participants et on
16 vous invite, dans le cadre de la présentation de
17 votre preuve, d'identifier les faits saillants de
18 votre mémoire, ainsi que vos principales
19 recommandations. Avant de débiter avec la
20 présentation de la preuve de Gaz Métro, la Régie a
21 quelques préoccupations à vous communiquer.

22 La première a trait à la conduite de
23 Champion Pipeline. La Régie s'interroge sur les
24 hausses du coût de service au cours des cinq
25 dernières années, notamment à partir de deux mille

1 onze (2011), deux mille douze (2012) et elle
2 demande qu'un témoin soit disponible pour répondre
3 à des questions portant sur les causes reliées à
4 l'augmentation de ces coûts pour chacune des années
5 en question, ainsi que sur le processus
6 d'établissement du revenu requis et du coût de
7 service de Champion par l'Office national de
8 l'énergie. La Régie aimerait mieux comprendre quel
9 est ce processus qui est suivi par l'Office.

10 Donc, à cet égard, Maître Sigouin-Plasse,
11 on apprécierait si vous pouviez nous indiquer quel
12 témoin sera en mesure de répondre à ces questions
13 et dans le cadre de quel panel.

14 Également, la Régie est préoccupée par
15 certains aspects reliés à la gestion des programmes
16 de PGEÉ. Je crois que ça a pu transparaître dans
17 certaines des demandes de renseignements qui ont
18 été adressées par la Régie.

19 Alors, ces préoccupations-là portent
20 notamment sur les programmes d'étude de faisabilité
21 et d'aide à l'implantation. Et nos préoccupations
22 ont trait à la disponibilité, l'utilisation et le
23 traitement des paramètres de ces programmes tels
24 que les coûts, les surcoûts et les économies
25 d'énergie.

1 (9 h 06)

2 Nos préoccupations portent aussi sur la
3 tenue de la base de données des programmes. Et nous
4 nous interrogeons sur la validité des résultats en
5 termes d'économie d'énergie qui sont présentés par
6 Gaz Métro. Alors, nous allons avoir des questions
7 additionnelles relatives à cet enjeu. Et nous nous
8 attendons, évidemment, à avoir des réponses
9 précises et surtout convaincantes de la part de Gaz
10 Métro afin que la Régie soit éventuellement en
11 mesure de se prononcer sur l'octroi de la
12 bonification de rendement reliée au PGEÉ du
13 Distributeur. Alors, avant qu'on débute, est-ce
14 qu'il y a des remarques préliminaires?

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
17 Régisseur, Madame le Régisseur. Alors, Hugo
18 Sigouin-Plasse pour Gaz Métro. Ça me fait plaisir
19 d'être de retour parmi vous pour ce que je peux
20 qualifier être la retraite annuelle de Gaz Métro,
21 donc cette cause tarifaire. Donc, écoutez, j'ai
22 bien pris note des questions, bien enfin la
23 question spécifique que vous nous posez concernant
24 les conduites d'échantillons. Je vais, si vous me
25 permettez, vous revenir peut-être à la pause pour

1 vous indiquer. Je présume que ça ne sera pas
2 monsieur Cabana lors du premier panel ni lors du
3 panel concernant le processus de consultation, le
4 panel 2, mais on vous reviendra avec une réponse
5 spécifique là-dessus. Et, évidemment, on prend
6 bonne note aussi de votre commentaire concernant
7 les questions que vous vous posez à l'égard des
8 programmes en efficacité énergétique. Et nous nous
9 ferons convaincants, j'en suis convaincu. Quatre
10 petits points, Madame la Présidente. Ça ne sera pas
11 très long. Bon.

12 Vous avez entendu lors de l'appel des
13 parties, nous avons la joie d'être trois procureurs
14 cette année pour procéder à l'administration de la
15 preuve et des plaidoiries qui se feront à partir de
16 mercredi prochain si le calendrier tient. Alors,
17 maître Vincent Locas qui s'est joint à nous au
18 cours de la dernière année fera quelques
19 représentations administrant la preuve notamment au
20 niveau du panel numéro 2. Et maître Marie Lemay
21 Lachance qui est avec nous depuis certaines...
22 bien, enfin quelques années, qui était là aussi
23 lors de la cause tarifaire l'année dernière, sera
24 également parmi nous. Alors, je ne sais pas pour
25 vous, mais, moi, je suis heureux de ça. Alors

1 voilà!

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Nous aussi.

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Oui. Bon. Heureux de l'entendre. Pour ce qui est du
6 dépôt officiel en preuve des pièces de Gaz Métro,
7 ce qu'on a fait, comme l'année dernière d'ailleurs,
8 et je l'ai déposé auprès de madame la greffière,
9 c'est qu'on a fait signer un affidavit d'adoption
10 de la preuve. Ça accélère beaucoup le processus
11 lors de chacun des panels. Donc, monsieur
12 Regnault... Pardon. Rhéaume. C'est le genre
13 d'affaires qui arrive. Vous allez m'entendre
14 souvent faire des lapsus comme ça.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Moi, je vous ai appelé Simon Plasse ce matin.

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 Ah, l'autre côté de la porte. Simon Plasse!
19 Pourquoi pas! Alors, ma mère, je ne sais pas si
20 elle m'entend, si elle nous entend. J'ai été
21 rebaptisé. Alors, monsieur Rhéaume qui supervise
22 l'ensemble de la preuve de Gaz Métro lorsque déposé
23 auprès de la Régie pour les fins de la cause
24 tarifaire a donc signé un tel affidavit et l'adopte
25 pour Gaz Métro. Et sans plus d'autres formalités,

1 je vous dirais, on pourra les considérer comme
2 étant déposés officiellement auprès de la Régie si,
3 évidemment, ça sied à la Régie. Donc, l'affidavit
4 en question a été coté sous la cote B-214. Monsieur
5 Rhéaume toujours sera disponible comme nous
6 l'annoncions dans la lettre du premier (1er)
7 septembre (B-205), disponible pour répondre aux
8 questions de maître Paquet concernant... qui a été
9 annoncé dans sa planification d'audience concernant
10 les indices de qualité de service. Nous vous
11 suggérons que ces questions-là se déroulent, soient
12 posées immédiatement après le contre-interrogatoire
13 du panel numéro 2. Donc, monsieur Rhéaume sera là
14 et attendra les questions de maître Paquet. Et une
15 courte discussion avec... Maître Sarault
16 m'indiquait ce matin qu'il aura également des
17 questions, Madame la Présidente.

18 Et finalement, dernier point, seulement
19 pour vous signaler, dans notre planification
20 d'audience, nous avons annoncé la présence de
21 monsieur Bertrand Audy pour le panel numéro 5
22 relativement au balisage. Malheureusement, monsieur
23 Audy ne sera pas parmi nous. Par contre, on vous
24 assure que le panel de Gaz Métro, qui sera
25 constitué de messieurs Langlois et Rhéaume sauront

1 répondre à l'ensemble des questions de la Régie. Et
2 comme pour tout autre panel, s'il devait y avoir
3 des zones grises nécessitant des engagements, bien,
4 on les prendra et on vous fournira les réponses
5 rapidement pour éclairer la Régie et les
6 intervenants sur les différentes questions qui
7 pourraient être posées.

8 Alors, ça fait le tour, Madame la
9 Présidente. Donc, vous l'avez constaté, monsieur
10 Cabana est sagement installé dans le box des
11 témoins pour recevoir l'assermentation de madame la
12 greffière et entreprendre donc cette cause
13 tarifaire par une présentation, plutôt un mot
14 d'ouverture.

15

16

17 PREUVE DE GAZ MÉTRO (Panel 1)

18

19 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce huitième (8e) jour
20 du mois de septembre, A COMPARU :

21

22 PATRICK CABANA, vice-président Réglementation et
23 Approvisionnement, ayant une place d'affaires au
24 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

25

1 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
2 solennelle, dépose et dit :

3

4 (9 h 12)

5 INTERROGÉ PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Q. [1] Alors, Monsieur Cabana, on vous laisse la
7 parole.

8 M. PATRICK CABANA :

9 R. Bonjour, Monsieur et Madame les régisseurs et
10 Madame la Présidente. Comme toujours, je suis très
11 heureux d'être ici avec vous ce matin. Bien que
12 plusieurs enjeux d'intérêt seront traités dans le
13 cadre de cette cause tarifaire, je ne me propose
14 pas de développer sur l'ensemble des spécificités
15 du dossier. Je vais laisser cette délicate tâche à
16 mes collègues qui vont se succéder au cours des
17 jours à venir sur les différents panels. J'aimerais
18 tout de même commenter sur trois points en
19 particulier du dossier ou de l'actualité en guise
20 d'introduction à ces audiences.

21 Tout d'abord, j'aimerais souligner
22 l'importance des efforts d'allégement réglementaire
23 rendus possibles ces dernières années par la
24 collaboration par la Régie, Gaz Métro et les
25 intervenants. Ceux-ci ont permis de réduire

1 considérablement le temps et les coûts requis pour
2 traiter nos dossiers tarifaires.

3 Gaz Métro continue de penser que la
4 transparence et le partage d'information sont des
5 éléments clés qui permettront de faciliter le
6 traitement des dossiers au bénéfice de tous et
7 propose donc de pousser plus loin cette approche
8 collaborative en introduisant un nouveau processus
9 de consultation des intervenants qui, nous
10 l'espérons, favorisera la fluidité des échanges.

11 Quelques mots sur la stratégie de
12 déplacement des approvisionnements à Dawn. Gaz
13 Métro a été informée au début août dernier que la
14 mise en service des capacités de transport courte
15 distance du projet King's North allait être
16 retardée d'environ quatre semaines. Gaz Métro
17 maintient tout de même la date du déplacement de
18 son point de réception au premier (1er) novembre
19 tel que prévu puis n'entrevoit aucun impact de ce
20 retard sur la sécurité d'approvisionnement de ses
21 clients.

22 Notons que bien que le déplacement des
23 approvisionnements à Dawn ait tout d'abord été
24 entrepris pour des raisons de sécurité
25 d'approvisionnement à l'époque, il est réconfortant

1 de constater que les prévisions d'économie dès
2 l'année deux mille dix-huit (2018) pointent
3 toujours dans la même direction.

4 Pour l'hiver prochain, cependant, on
5 observe actuellement un certain resserrement des
6 prix entre Dawn et Empress. Ce phénomène
7 s'explique, entre autres et à différents degrés,
8 par des importants surplus de gaz naturel accumulés
9 dans l'ouest du pays, entre autres à cause des
10 températures beaucoup plus clémentes l'hiver
11 dernier que la normale qui crée une pression à la
12 baisse sur les prix offerts et la baisse
13 conjoncturelle de production de pétrole en Alberta,
14 grande consommatrice de gaz naturel, comme vous le
15 savez, occasionnée notamment par les feux à Fort
16 McMurray il y a quelques mois.

17 En troisième lieu, je me permettrais de
18 commenter quelque peu sur un sujet de grande
19 actualité ces derniers mois, à raison, soit la mise
20 en application de la nouvelle politique énergétique
21 du gouvernement du Québec et les défis qu'elle
22 comporte.

23 Mes propos à cet égard se résumeront à
24 faire ressortir probablement quelques vérités de La
25 Palice. Premièrement, il est clair pour Gaz Métro

1 que toute entreprise qui aspire à un avenir durable
2 dans le temps doit tenter de répondre aux attentes
3 des diverses parties prenantes, en considérant plus
4 que jamais les aspects sociaux. Bien que Gaz Métro
5 ait le privilège de desservir environ deux cent
6 mille (200 000) clients au Québec en distribution
7 gazière, c'est avec plus de huit millions (8 M) de
8 Québécois qu'elle se doit d'interagir sur une base
9 régulière.

10 Gaz Métro doit bien sûr relever les défis
11 usuels reliés au maintien, voire l'amélioration de
12 la qualité de ses services et au maintien de justes
13 prix. Mais elle doit également s'assurer de faire
14 sa part pour répondre aux attentes grandissantes de
15 la société québécoise en matière de respect de
16 l'environnement et de transparence.

17 L'un des indicateurs les plus révélateurs
18 des attentes des québécois envers une entreprise
19 telle que Gaz Métro réside probablement dans
20 l'interprétation qu'on peut donner à cette nouvelle
21 politique énergétique du Québec. L'essence même de
22 celle-ci réside en ce besoin d'avoir une approche
23 plus holistique et structurée afin d'augmenter nos
24 chances collectives d'atteindre nos buts communs.

25 Et les cibles sont plus qu'ambitieuses. Il

1 faut nous mettre collectivement au boulot dès que
2 possible pour passer des mots à l'action. Gaz Métro
3 est bien sûr heureuse de constater que le gaz
4 naturel y a une place de choix et fait partie de la
5 solution pour aider le Québec dans sa transition
6 vers une économie dite « plus décarbonisée ».

7 Déplacer du diesel et du charbon beaucoup
8 plus émissifs dans le transport routier, maritime
9 et industriel, ça fait plein de sens. Maximiser
10 l'utilisation des réseaux existants en les mettant,
11 entre autres, au service des nouveaux projets de
12 production d'énergie renouvelable tels que la
13 production de biométhane, ça fait aussi plein de
14 sens. Continuer de promouvoir, voire intensifier
15 les efforts en matière d'efficacité énergétique,
16 c'est très, très bien.

17 Gaz Métro est reconnue dans le marché pour
18 son expertise dans ce domaine et nous avons bien
19 l'intention de la mettre à profit. C'est ce à quoi
20 notre société est en droit de s'attendre et nous
21 mettrons toutes les énergies à livrer la
22 marchandise car nous partageons la vision.

23 Mais notre défi ne s'arrête pas là. Nous
24 devons aussi nous assurer d'avoir collectivement
25 les moyens de financer nos ambitions. Les revenus

1 générés par la taxation sur le carbone sont une
2 bonne chose mais ne suffiront pas aux défis à
3 relever. Un des plus grands défis pour un secteur
4 en transition comme le nôtre réside en sa capacité
5 de maintenir ses opérations courantes tout en
6 développant et en implantant des stratégies lui
7 permettant de s'assurer un avenir.

8 Notre succès collectif passe donc également
9 par notre aptitude à rassurer nos investisseurs,
10 actionnaires, banques et autres créanciers
11 partenaires, fournisseurs de transport, producteurs
12 de gaz naturel qui ont déjà investi des milliards
13 de dollars au Québec, ou pour le desservir, et qui
14 devront réinvestir des centaines de millions de
15 dollars au fil des années dans le futur. Nous
16 devons les rassurer que le gaz naturel qualifié
17 d'énergie de transition, probablement à juste
18 titre, aura encore une place significative au
19 Québec après deux mille trente (2030).

20 Demander à Gaz Métro de maintenir une marge
21 de manoeuvre de dix pour cent (10 %) en transport
22 excédentaire afin de lui permettre de répondre de
23 façon adéquate aux demandes du marché et ainsi
24 favoriser le développement économique et stimuler
25 la création d'emploi, c'est aussi une très bonne

1 idée selon nous. Mais à cela doit s'ajouter une
2 relative assurance auprès des promoteurs de ces
3 projets qui investiront au Québec pour le long
4 terme que leur fournisseur de gaz naturel, soit Gaz
5 Métro, sera à même de fournir son service à des
6 prix compétitifs pour les décennies à venir, et non
7 seulement pour les prochaines dix à quinze années.
8 La clé du succès réside donc dans le maintien d'un
9 équilibre.

10 (9 h 18)

11 Mon deuxième message principal sur le sujet réside
12 dans le constat que le succès de la transition
13 énergétique au sens large résidera principalement
14 sur notre aptitude collective à collaborer pour en
15 faire un succès.

16 Plus que jamais, tous les acteurs de
17 l'échiquier devront faire preuve de résilience et
18 jouer leur rôle : entreprise réglementée, citoyens,
19 représentants du gouvernement, les différentes
20 catégories de clients et régulateurs, toutes les
21 parties prenantes devront travailler de concert.

22 Tentons de soutenir collectivement les
23 processus favorisant des échanges constructifs où
24 des visions différentes peuvent s'affronter,
25 certes, mais dans le respect, où les débats d'idées

1 seront toujours les bienvenus; c'est le fondement
2 même de toute démocratie.

3 Mettons autant d'énergie à maintenir
4 l'intégrité et la transparence de nos processus
5 qu'à être innovateurs lorsque possible afin de
6 favoriser l'allégement réglementaire et
7 l'efficience de ceux-ci. La transition énergétique
8 du Québec vers un avenir plus vert passe
9 indéniablement par la nécessité de bouger, de
10 changer, de nous adapter, donc de nous éloigner de
11 façon ordonnée du statu quo.

12 Soyez assurés que Gaz Métro entend jouer
13 son rôle et ne ménagera pas ses efforts afin de
14 rencontrer les attentes. Merci de votre écoute.

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Alors merci, Monsieur Cabana. Donc, Madame la
17 Présidente, monsieur Cabana est disponible pour
18 répondre aux questions qui pourraient lui être
19 adressées. Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci beaucoup. Alors on va débiter avec maître
22 Sarault, est-ce que vous avez des questions pour
23 monsieur Cabana?

24 Me GUY SARAULT :

25 Oui, bonjour. En fait, j'aurai des questions sur

1 les conséquences financières du déplacement à Dawn
2 mais ce sont des questions plus pointues, ça fait
3 que je me demande si je ne devrais pas plutôt les
4 retarder au panel sur les appros.

5 M. PATRICK CABANA :

6 R. Oui, je pense que je vais laisser le détail
7 éventuellement à mes collègues par la suite.

8 Me GUY SARAULT :

9 Merci. Alors ça va conclure.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 C'est bon. Merci, Maître Sarault. Est-ce que maître
12 Charlebois de la FCEI, vous avez des questions? Pas
13 de questions. Maître Paquet du GRAME?

14 Me GENEVIÈVE PAQUET :

15 Pas de questions.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Pas de questions. Maître David, pour Option
18 consommateurs?

19 Me ÉRIC DAVID :

20 Pas de questions.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Pas de questions. Maître Gertler, pour le ROÉÉ?

23 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur et Madame
25 les régisseurs. Franklin Gertler pour le ROÉÉ.

1 Bonjour, Monsieur Cabana.

2 R. Bonjour.

3 M. PATRICK CABANA :

4 Q. [2] Très brièvement, pour une fois, je vais tenir
5 ma promesse, ça va être brièvement, à moins que le
6 témoin soit loquace, vous ne m'en tiendrez pas
7 rigueur, c'est ça.

8 Non, j'ai juste, je vous ai écouté avec
9 intérêt par rapport à, entre autres, la Stratégie
10 énergétique puis l'intérêt que Gaz Métro semble
11 éprouver pour la substitution, l'augmentation de la
12 présence du gaz naturel comme carburant dans les
13 transports puis, si j'ai bien compris, aussi au
14 niveau de GNL pour certaines industries, certains
15 usages, c'est ça?

16 R. Oui, vous avez raison.

17 Q. [3] O.K. Je veux juste savoir si la Régie, si on
18 doit poser des questions, selon vous, sur l'impact
19 de ce virage sur la capacité de la Régie de gérer
20 adéquatement le secteur. Autrement dit, là, il y a
21 une plus grande partie de votre activité qui va
22 être, si je comprends, en dehors du champ
23 réglementé, ou possiblement, alors je vous demande
24 si vous avez une réflexion à ce niveau-là.

25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
2 Écoutez, loin de moi l'idée de vouloir bâillonner
3 notre vice-président, là, c'est la dernière des
4 choses que je veux faire là-dessus, mais vous
5 comprendrez, et si je comprends bien la question de
6 mon confrère, ça porte sur les compétences de la
7 Régie, sur la marge de manoeuvre de la Régie,
8 j'ignore, peut-être que monsieur Cabana a une
9 opinion là-dessus mais je l'inviterais à conserver
10 ou à garder sagement cette réponse-là pour lui,
11 c'est une question de droit, essentiellement,
12 Madame la Présidente.

13 LA PRÉSIDENTE :
14 Pouvez-vous orienter votre question dans une
15 perspective plus globale que juridique?

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :
17 Plus globale encore. Mais je pense, évidemment, je
18 ne demande pas au témoin de commenter comme tel
19 l'aspect statutaire de la question mais je lui pose
20 la question parce qu'il... c'est le témoin pour les
21 approvisionnements et pour la gestion globale, je
22 pense, de la franchise, et y compris la franchise
23 qui est réglementée par la Régie.

24 (9 h 24)

25 Q. [4] Puis je lui demande si cette orientation vers

1 la GNL et les transports risque d'affecter la
2 partie qui est régie par la Régie. Est-ce qu'on
3 doit se poser des questions là-dessus?

4 R. Bien se poser des questions, je vous dirais qu'à
5 l'heure actuelle il y a... c'est une des questions
6 qui peut être posée. Moi, quand j'ai lu la
7 politique énergétique, je pense qu'une des
8 conclusions c'est qu'il va... il y a beaucoup de
9 boulot à faire encore de façon conjointe,
10 probablement par des audiences publiques pour
11 déterminer également qui va avoir quelle
12 responsabilité dans les années à venir dans ce
13 grand chantier-là, qu'on a décidé de lancer
14 ensemble. On va y participer, on va avoir des
15 opinions, à chaque fois que les opinions vont être
16 requises sur un débat... un point en particulier on
17 va y participer avec une grande collaboration.

18 Ce qui est bien à la base en partant c'est
19 que notre interprétation puis ce qu'on vous
20 mentionne aujourd'hui c'est qu'on va collaborer, on
21 partage la vision globale qui est lancée par la
22 politique énergétique. Alors au moment opportun on
23 pourra apporter des commentaires sur chacun de ces
24 points-là. Mais il y a beaucoup de questions qui
25 sont soulevées à l'heure actuelle, puis je ne

1 m'avancerai pas à donner un point en... sur un
2 point en particulier sans avoir la vision globale.
3 Je m'excuse.

4 Q. [5] Mais ça va, merci. Merci de votre franchise.
5 L'autre chose vous avez mentionné... puis là je ne
6 sais pas, vous allez me référer à un autre panel
7 pour ça, mais je ne veux pas présumer non plus,
8 vous avez mentionné les... les visées, je pense,
9 que vous considérez comme étant ambitieuses de la
10 politique énergétique. Et, nous, on a trouvé la
11 politique relativement pauvre en cibles spécifiques
12 chiffrées soit en termes de dollars, soit en termes
13 de consommation ou de... totale de mètres cubes ou
14 bien en termes de pourcentage des ventes qui vont
15 être épargnées par les mesures d'efficacité
16 énergétique. Et je me demandais si c'est dans vos
17 plans aussi, parce que là on parle sur l'horizon,
18 de présenter des budgets et des programmes plus
19 ambitieux ici à la Régie pour correspondre à ces
20 visées ambitieuses de la politique.

21 R. Je pense... je ne sais pas... je ne sais pas
22 jusqu'à quel point il y a des gens, notre
23 présidente hier avait été en entrevue à l'émission
24 de monsieur Arcand le matin puis je pense qu'elle
25 l'a dit publiquement à cet égard-là.

1 L'efficacité énergétique, si je peux
2 résumer le propos, l'efficacité énergétique on en a
3 fait dans le passé, on y croit et on va
4 probablement proposer d'en faire plus. O.K. On a
5 une expertise à cet égard-là puis on pense que
6 c'est ce qui est demandé puis c'est un
7 incontournable. Alors vous avez la réponse globale
8 à votre question.

9 Q. [6] Hum. O.K. Merci. Merci beaucoup. Est-ce que ça
10 a été assez bref?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui, c'est parfait.

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Merci beaucoup.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Une excellente note. Merci, Maître Gertler. Alors
17 on poursuit avec maître Neuman de SÉ-AQLPA.

18 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMNIQUE NEUMAN :

19 Q. [7] Bonjour, Madame la Présidente, bonjour Madame
20 et Messieurs les Régisseurs, bonjour Monsieur
21 Cabana.

22 M. PATRICK CABANA :

23 R. Bonjour.

24 Q. [8] Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques
25 et l'Association québécoise de lutte contre la

1 pollution atmosphérique. Je veux revenir à une des
2 questions que mon confrère du ROEEÉ a posée et je
3 m'apprêtais à la poser, là, quand j'ai vu qu'il
4 allait un peu dans ce sens-là. Et peut-être que
5 l'aspect réglementaire pertinent pour le présent
6 dossier a peut-être insuffisamment été exprimé dans
7 la question de mon confrère.

8 Donc, mon confrère vous avait parlé du...
9 avait élaboré sur le fait que dans votre
10 présentation vous avez parlé de la vision globale,
11 version du secteur gazier, qui comprend à la fois
12 des aspects réglementés et des aspects non
13 réglementés. Évidemment, comme la Régie n'a
14 juridiction que sur certaines parties de ce secteur
15 et qu'il y a une certaine évolution puisque la
16 partie non réglementée est peut-être susceptible de
17 croître, selon ce que... selon la vision que vous
18 exprimez, il y a des... ça se traduit en certains
19 mécanismes auprès de la Régie. Bon, par exemple, il
20 y a un code de conduite pour s'assurer qu'il y a
21 une sépara... qu'il y a une séparation, qu'il y ait
22 une sorte de mur de Chine entre les... les employés
23 qui travaillent dans le secteur réglementé et ceux
24 qui travaillent dans les secteurs non réglementés.
25 Lorsqu'il y a des actifs à partager ou des coûts à

1 partager, il y a différentes méthodes qui ont été
2 élaborées par la Régie pour les allouer entre les
3 différents... les différents services, réglementés
4 et non réglementés. Ce que je vous demanderais
5 c'est : est-ce que vous... vous percevez qu'il y a
6 un problème ou un risque de problème quant à cette
7 manière de fonctionner? Est-ce qu'il y a quelque
8 chose à laquelle la Régie devrait faire
9 attention... quant à cette... quant à cette manière
10 de gérer des services qui sont... des dépenses qui
11 sont partiellement en commun, des activités qui
12 sont partiellement en commun, est-ce que vous voyez
13 que ça peut poser un problème réglementaire que ce
14 soit maintenant dans l'immédiat ou à plus long
15 terme?

16 (9 h 29)

17 R. Je vais... je vais résumer ma réponse de cette
18 façon-là. Un, je n'utiliserais pas le mot
19 « problème », j'aime toujours faire référence à des
20 « défis »...

21 Q. [9] Oui.

22 R. ... éventuellement, O.K., qu'on va relever
23 ensemble. Un, la première chose, puis je pense
24 c'était un des messages dans le discours que j'ai
25 effectué, même si on en est là, puis on comprend

1 qu'on doit changer, bouger, évoluer, il faut
2 maintenir en même temps, il faut avoir le souci de
3 ne pas démolir et mettre à risque ce qu'on a déjà
4 construit dans le passé. Alors, ça va être un
5 exercice d'équilibriste pour dire, bien, il y a des
6 choses, il y a des investissements, que ce soit Gaz
7 Métro ou nos fournisseurs, qui ont été faits au fil
8 des années sur la base de certaines hypothèses
9 importantes.

10 Il faut s'assurer de, par souci d'équité,
11 O.K., de faire attention aussi à ces gens-là puis
12 de ne pas simplement regarder en avant. Il faut
13 trouver, comme je dis, le juste milieu à cet égard-
14 là.

15 Par rapport aux responsabilités, bien je
16 vous dirais que quand on a fait certains
17 commentaires à l'Assemblée également, quand on
18 parlait du projet de loi puis de la politique en
19 général, ce n'est pas simple pour nous. Il y a
20 quand même beaucoup d'étapes qui sont élaborées
21 quand on lit à l'heure actuelle puis il y a
22 beaucoup de questions qui sont soulevées.

23 Ce n'est pas clair pour nous, à la lecture
24 de ça, qui va avoir la responsabilité de quoi
25 éventuellement. Je ne pense pas que ce soit clair

1 dans la tête de personne, mais j'ai confiance
2 qu'ensemble on va trouver les réponses le plus
3 rapidement possible, toujours dans un souci
4 d'efficacité également.

5 Je ne pense pas qu'on peut attendre. Ce
6 serait dommage qu'on en parle pendant les trois,
7 quatre prochaines années avant de passer à
8 l'action.

9 Q. [10] « Avant de passer à l'action » dans le sens
10 de?

11 R. Bien, de matérialiser notre vision. Vous savez, à
12 l'intérieur de la politique, il y a des objectifs
13 puis normalement il va y avoir des fonds qui vont
14 être attribués à certains endroits, il va y avoir
15 des plans cohérents, collectifs, O.K., pour viser
16 vers ces atteintes-là pour pas que les gens se
17 chevauchent éventuellement. Je pense, c'est la
18 meilleure façon, quand t'as des cibles ambitieuses,
19 d'avoir une chance d'atteindre ces cibles-là.

20 Q. [11] O.K. Je vous remercie beaucoup, Monsieur
21 Cabana. Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci, Maître Neuman. Maître Catherine Rousseau de
24 l'Union des municipalités du Québec.

25

1 Me CATHERINE ROUSSEAU :

2 Pas de questions.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci. Maître Cardinal pour la Régie.

5 Me AMÉLIE CARDINAL :

6 Merci, je n'aurai pas de questions.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci.

9 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

10 Me MARC TURGEON :

11 Q. [12] Bonjour, Maître... Maître! Monsieur Cabana,

12 content de vous revoir. Ça fait un petit bout.

13 M. PATRICK CABANA :

14 R. Bonjour. Oui.

15 Q. [13] On est content de vous revoir. Moi, je veux

16 revenir sur votre premier point, sur l'allègement

17 réglementaire. J'ai bien apprécié le point, bien

18 apprécié aussi que ce... de rendre à César ce qui

19 est à César, c'est-à-dire que, effectivement, c'est

20 le cumul de volontés, de différentes volontés de

21 pouvoir arriver à faire les choses avec le moins

22 d'impacts possibles dans... et financiers et de

23 temps, et caetera.

24 Vous comprendrez aussi que s'il est

25 possible d'alléger les choses, il est difficile

1 d'alléger les responsabilités liées à la compétence
2 de la Régie.

3 R. Hum, hum.

4 Q. [14] Et en ce sens, il y aura un nouveau calendrier
5 réglementaire des façons de faire. Il y aura des
6 façons aussi... et les façons de faire qui ont
7 commencé possiblement vont demander des
8 réajustements. Si je comprends bien, de votre part
9 comme vice-président, ce que la Régie pourrait,
10 dans cette cause-ci, demander pour les suivis pour
11 les prochains dossiers, j'imagine qu'on pourrait
12 s'attendre à une entière collaboration de Gaz
13 Métro?

14 R. Comme toujours, vous allez l'avoir la collaboration
15 à notre égard. Puis à votre commentaire, si je me
16 permets, une des choses qui aident, puis c'était un
17 des messages que j'ai apportés ici, il ne faut pas
18 pousser simplement vers l'allégement réglementaire.
19 On comprend très bien que la Régie a un rôle à
20 jouer.

21 Q. [15] Hum, hum.

22 R. Quand on parle aussi de ce qu'on laisse comme
23 perception, comme régulateur, comme pour chacun des
24 intervenants, elle est importante également, il
25 faut la gérer. Ça nous aide collectivement d'avoir

1 un régisseur qui fait son travail, des débats, les
2 échanges sont très fructueux puis je pense que
3 notre régime collectif est plus efficient parce
4 qu'on joue chacun notre rôle. Alors, on va
5 collaborer, tout est une question d'équilibre.

6 À certains endroits, à certains moments, il
7 faut qu'on se questionne collectivement à savoir
8 est-ce qu'il y a de la valeur ajoutée puis on a
9 tous des ressources qui sont limitées en termes de
10 temps et d'énergie à investir. Alors, il faut les
11 mettre aux meilleurs endroits collectivement pour
12 en tirer le plus de bénéfices. C'est ça le message
13 principal.

14 Q. [16] Parfait. J'apprécie. Merci.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci, Monsieur Turgeon.

17 Q. [17] Monsieur Cabana, peut-être j'ajouterais juste
18 un élément par rapport à ce que vous avez mentionné
19 en termes d'allégement réglementaire puis j'aurais
20 peut-être dû le mentionner dans mon propre mot
21 d'ouverture. On comprend que le processus
22 réglementaire pour la présente audience a été dans
23 des délais quand même relativement... relativement
24 courts pendant la période estivale. Et je tiens à
25 remercier tout le monde parce qu'on a

1 collectivement réussi à respecter les échéances,
2 même si certaines ont été très serrées. Et je
3 rejoins votre point que c'est en travaillant
4 ensemble qu'on réussit à atteindre nos objectifs et
5 le but...

6 On comprend qu'il n'y a pas si longtemps,
7 on avait un retard réglementaire et qu'on a réussi
8 ensemble à rattraper. Et je pense que c'est...
9 c'est un... au bénéfice de tous, de tous et chacun
10 et on s'attend aussi à une collaboration de tous
11 pour le futur.

12 (9 h 35)

13 Ma question porte sur la nouvelle politique
14 énergétique.

15 Q. [18] Vous avez raison de dire qu'il y a plusieurs
16 défis à relever en lien avec cette nouvelle
17 politique. Est-ce que vous avez examiné la question
18 des séances d'information qu'on demande à la Régie
19 de tenir, le cas échéant, après le dépôt de
20 certaines demandes pour informer plus largement le
21 public? Est-ce que vous avez réfléchi à cette
22 question-là par rapport à ce qui est prévu dans la
23 politique?

24 R. Qu'est-ce que vous voulez dire? Est-ce que vous
25 voulez dire, est-ce que vous avez réfléchi sur la

1 pertinence?

2 Q. [19] La portée de ce...

3 R. La portée. Je ne pourrais pas à ce moment-ci vous
4 donner les conclusions nécessairement de nos
5 réflexions. C'est clair qu'il y a des équipes. Et
6 on y participe à l'heure actuelle. Est-ce qu'on a
7 atterri sur une position en particulier? Pas en ce
8 moment.

9 Q. [20] O.K. C'est bien. Je n'aurai pas d'autres
10 questions. Merci beaucoup, Monsieur Cabana. Donc
11 libéré.

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Oui. Non, je n'ai pas de questions en
14 réinterrogatoire. Je vous le confirme. On peut
15 libérer monsieur Cabana.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Excusez, je vous ai oublié. Merci beaucoup. On va
18 donc poursuivre tout de suite avec le panel 2 qui
19 porte sur le processus de consultation
20 réglementaire.

21

22

23 PREUVE DE GAZ MÉTRO (Processus de consultation
24 réglementaire - Panel 2)

25

1 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce huitième (8e) jour
2 du mois de septembre, A COMPARU :

3

4 DAVE RHÉAUME, directeur Réglementation et
5 Tarification, ayant une place d'affaires au 1717,
6 rue du Havre, Montréal (Québec);

7

8 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
9 solennelle, dépose et dit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me VINCENT LOCAS :

12 Mesdames et monsieur les régisseurs, bonjour. Mon
13 nom est Vincent Locas. Très heureux d'être ici
14 parmi vous aujourd'hui. Je vais faire de mon mieux
15 pour être à la hauteur de ma tâche en cette
16 première cause tarifaire pour moi. Le prochain
17 panel, comme on l'a mentionné, portera sur le
18 processus de consultation réglementaire par le
19 biais de séances de travail. Avant de commencer, je
20 vais déposer la présentation qui sera au soutien du
21 témoignage de monsieur Rhéaume. J'en ai des copies
22 ici. Et je pense, Madame la Greffière, qu'on est
23 B-215.

24

25 B-215 : Présentation par Dave Rhéaume

1 Q. [21] Et avant de commencer, Monsieur Rhéaume,
2 j'aurais peut-être juste deux petites questions
3 pour vous en lien avec ladite présentation
4 PowerPoint. Il s'agit bien d'un document que vous
5 avez préparé ou dont vous avez supervisé la
6 préparation?

7 R. Oui.

8 Q. [22] Et est-ce que vous adoptez ce document comme
9 valant pour votre témoignage écrit au soutien de
10 votre témoignage oral dans le présent dossier?

11 R. Oui.

12 Q. [23] Donc, mesdames et monsieur les régisseurs, je
13 laisse donc monsieur Rhéaume faire sa présentation.
14 Il sera disponible par la suite pour vos questions
15 et les questions des intervenants, le cas échéant.
16 Merci beaucoup.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je crois qu'il faudrait assermenter monsieur
19 Rhéaume.

20 Me VINCENT LOCAS :

21 Je pense que ça a été fait au tout début.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 O.K.

24 M. DAVE RHÉAUME :

25 R. Bonjour, Madame la Présidente; bonjour, Monsieur et

1 Madame les régisseurs. C'est une très brève
2 présentation qui vise à revenir un peu sur les
3 objectifs que Gaz Métro vise avec ce nouveau
4 processus de consultation qui est proposé. Gaz
5 Métro est très content de constater que les
6 intervenants supportent ce que je vais appeler
7 l'initiative. Bien qu'il puisse y avoir des
8 questionnements par rapport à certains détails,
9 l'objectif est partagé par Gaz Métro et les
10 intervenants. Ce qui nous fait grand plaisir.

11 L'objectif derrière ce processus de
12 consultation-là, c'est l'allégement réglementaire.
13 C'est inspiré en partie, en fait à la base d'une
14 réflexion qui avait été émise par la Régie il y a
15 de cela un an et demi environ, lors de la semaine
16 des tribunaux administratifs et de la rencontre de
17 la présidente de la Régie où la question d'une
18 tribune pour faciliter les échanges avait été
19 évoquée. C'est quelque chose que, depuis la fin du
20 mécanisme incitatif, a été soulevé à quelques
21 reprises par les intervenants qui, évidemment, ne
22 voyaient pas actuellement de tribune pour pouvoir
23 être compensés, donc être rémunérés pour du travail
24 de préparation qui mènerait à des échanges sur les
25 dossiers

1 (9 h 41)

2 Gaz Métro a essentiellement deux objectifs
3 avec ça. Le premier, c'est vraiment améliorer notre
4 compréhension des préoccupations ou des enjeux qui
5 permettent à la Régie et aux intervenants d'évaluer
6 la preuve.

7 Gaz Métro est très contente de voir que
8 dans les dernières années, on a fait une
9 utilisation de plus en plus accrue des rencontres
10 techniques qui, dans certains cas, nous permettent
11 de mieux se comprendre quand on se parle. Je peux
12 vous assurer, on passe beaucoup, beaucoup de temps
13 chez Gaz Métro à répondre à des demandes de
14 renseignements et, lorsque qu'on reçoit des
15 demandes de renseignements, on est convaincus qu'on
16 comprend la question et que la réponse qu'on donne
17 est la plus limpide possible puis, parfois, on
18 réalise après coup que finalement, on n'a pas bien
19 compris ce que la personne voulait savoir comme
20 information et donc, on n'a pas donné la bonne
21 information.

22 Ces rencontres-là, pour nous, c'est
23 excessivement utile puis on pense que c'est au
24 bénéfice de tout le monde, autant au niveau, ce que
25 monsieur Cabana a mentionné tout à l'heure, de

1 réduire les coûts, de rendre le processus plus
2 efficace, de mieux se comprendre et d'être capables
3 de verser au dossier des preuves claires, complètes
4 qui permettent un examen efficace par la Régie et
5 les intervenants du dossier.

6 Il y a aussi un deuxième objectif qui, lui,
7 est un peu différent de ce qu'on est capables de
8 faire actuellement avec les rencontres techniques,
9 c'est de permettre à Gaz Métro, avant de déposer un
10 dossier, de comprendre les préoccupations
11 principalement venant des intervenants.

12 Lorsqu'on dépose un dossier, c'est le
13 résultat d'une réflexion qui, dans certains cas,
14 peut être assez longue, qu'on fait à l'interne. Gaz
15 Métro est une compagnie qui est à l'écoute de ses
16 parties prenantes mais il n'y a pas actuellement de
17 processus qui permet aux intervenants de travailler
18 un dossier puis peut-être d'influencer avant que
19 Gaz Métro se soit faite une idée un peu finale de
20 ce qu'on va proposer.

21 Toutes les organisations étant ce qu'elles
22 sont, il y a forcément, une fois qu'on se fait une
23 position, un réflexe naturel parfois à la défendre
24 puis, dans certains cas, si on avait mieux compris
25 quelques mois auparavant une préoccupation d'un

1 intervenant, bien, on aurait peut-être mieux
2 internalisé cette préoccupation-là puis pu ajuster
3 notre preuve. Pour nous, c'est un bénéfice majeur
4 d'être capable d'échanger avec les intervenants et
5 de mieux comprendre certaines de leurs
6 préoccupations avant de déposer des preuves devant
7 la Régie.

8 La clé pour nous de ça, puis c'est
9 l'élément qui reste un peu à échanger, je présume,
10 aujourd'hui par les positions des intervenants,
11 c'est la question de la confidentialité. Cette
12 confidentialité-là, elle vise à bénéficier autant à
13 Gaz Métro qu'aux intervenants.

14 L'objectif c'est de permettre aux gens de
15 créer un, enfin, de permettre de créer un
16 environnement d'échange constructif et ouvert. Ce
17 qu'on veut comprendre, ce n'est pas quelle sera la
18 position de l'intervenant le jour où le dossier
19 sera déposé, puis qu'il soit attaché à une
20 position.

21 Ce qu'on veut, c'est vraiment ce qu'il y a
22 dans la tête de cette personne-là à ce moment-là
23 puis quel est son feeling, son impression par
24 rapport à certaines orientations que Gaz Métro
25 pourrait prendre. Est-ce que ça lui apparaît être

1 positif? Est-ce qu'il apparaît y avoir des
2 obstacles en particulier sur lesquels Gaz Métro
3 devrait travailler?

4 Ce qu'on ne veut pas créer, c'est un
5 environnement où les échanges qu'il pourrait y
6 avoir à ce moment-là vont devenir publics deux,
7 trois mois plus tard lorsqu'une proposition finale
8 est déposée puis que soit Gaz Métro est en mesure
9 de dire « Bien écoutez, cet intervenant-là, ce
10 n'est pas ça que vous nous aviez dit il y a deux
11 mois, vous étiez engagés, vous aimiez l'idée où,
12 comment, pourquoi aujourd'hui vous seriez pour. ». Réponse : parce que les circonstances peuvent
13 changer, parce qu'ils ont pu cheminer dans leur
14 position.
15

16 Mais c'est la même chose aussi du côté de
17 Gaz Métro. Gaz Métro pourrait avoir, lorsqu'on
18 passe à travers le processus d'arriver à une preuve
19 déposée à la Régie, je peux vous dire, on a changé
20 quelques fois d'idée à l'interne en chemin. Ça fait
21 partie du processus de questionnement qu'on se fait
22 pour arriver à ce qu'on pense être la meilleure
23 proposition.

24 Puis on pense que de se faire remettre sur
25 le nez, d'un côté ou de l'autre - que ce soit pour

1 les intervenants ou Gaz Métro - ce qui a pu être
2 réfléchi il y a quelques mois, ça ne serait pas
3 utile puis ça risque plus de mener à des
4 discussions un peu fermées qui font en sorte que
5 les positions préliminaires des parties et un
6 partage libre des différentes idées et
7 préoccupations seraient moins adéquats et
8 probablement donc pas aussi efficaces.

9 Si les parties ne sont pas capables de se
10 rencontrer en amont des dossiers puis d'échanger
11 librement sur leur position, on pense que ce
12 processus-là ne donnera pas tous les bénéfices
13 qu'il peut donner en matière d'allégement et
14 d'efficacité du processus. Donc, c'est pour ça que,
15 selon nous, la confidentialité est une condition
16 essentielle pour atteindre cet objectif visé.

17 Puis en terminant, on est très, très
18 contents de constater le support et ce qu'on a
19 perçu par la preuve des intervenants comme un désir
20 d'entretenir cette relation-là, indépendamment des
21 détails sur comment le processus fonctionne.

22 Ce qui est très clair et ce qui est
23 totalement aligné avec le message que monsieur
24 Cabana a livré il y a quelques minutes, c'est le
25 désir de toutes les parties impliquées d'avoir le

1 plus de tribune possible pour être capables
2 d'échanger puis de mieux se comprendre aux fins de
3 développer les dossiers les plus efficaces
4 possibles. Je vous remercie.

5 Me VINCENT LOCAS :

6 Merci Monsieur Rhéaume. Monsieur Rhéaume est
7 disponible pour répondre aux questions des
8 intervenants.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait, merci beaucoup. Alors, on va débiter le
11 contre-interrogatoire avec maître Sarault de
12 l'ACIG?

13 Me GUY SARAULT :

14 Je n'ai pas de questions sur le processus de
15 consultation que nous appuyons à l'instar de tout
16 le monde. Mais simplement, je sais qu'après le
17 panel numéro 2, il y avait une période pour couvrir
18 d'autres sujets alors là, j'en aurai.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 C'est bon, merci Maître Sarault. Maître Charlebois
21 pour la FCEI? Pas de questions. Maître Paquet pour
22 le GRAME?

23 (9 h 46)

24 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

25 Bonjour, Madame la Présidente, Madame et Monsieur

1 les régisseurs. Geneviève Paquet, pour le GRAME.

2 Bonjour, Monsieur Rhéaume.

3 M. DAVE RHÉAUME :

4 R. Bonjour.

5 Q. [24] Donc quelques brèves questions pour le,
6 concernant le processus. Je voulais savoir, est-ce
7 que le Distributeur s'attend à ce que la Régie lui
8 fasse des demandes ou des propositions de traiter
9 de certains enjeux lors des séances de travail?

10 R. Si ce qu'on veut dire par « traiter de certains
11 enjeux », ça veut dire que dans le cadre des
12 échanges sur certaines présentations par exemple
13 que Gaz Métro pourrait faire d'amener certaines
14 suggestions sur, je peux donner un exemple, là, Gaz
15 Métro parle de préavis d'entrée puis si la Régie,
16 au service de transport, puis la Régie dit : « Bien
17 moi, pour faire l'examen, j'aurais besoin, dans
18 votre preuve, que vous incluiez de l'information
19 sur, par exemple, les impacts financiers des
20 sorties », absolument.

21 Pour nous, ce qui est essentiel, c'est que,
22 aussi, la Régie soit en mesure de communiquer les
23 informations qu'elle requiert pour être capable
24 d'analyser la preuve. On préfère le savoir à
25 l'avance, l'inclure dans la preuve puis que ce soit

1 bien présenté de façon ordonnée plutôt que de
2 l'apprendre par la suite à travers des demandes de
3 renseignements. Donc ça, c'est un objectif
4 essentiel du processus.

5 Q. [25] Merci. Donc, le Distributeur n'aurait pas
6 d'objection, là, par exemple, à ce que la Régie le
7 guide dans certaines décisions par rapport au
8 prochain dossier tarifaire, le guide par rapport à
9 certaines enjeux à traiter dans les séances de
10 travail?

11 R. Non, Gaz Métro, le processus qui est proposé
12 essentiellement, c'est Gaz Métro qui est en
13 contrôle, on pourrait dire, de l'agenda, des sujets
14 qui seraient traités, parce que c'est Gaz Métro qui
15 connaît les dossiers réglementaires qu'elle a
16 l'intention de déposer dans les prochains mois.

17 Évidemment, Gaz Métro ne verrait aucune
18 objection à ce que la Régie suggère, par exemple,
19 la Régie, de par ses décisions, fixe déjà des
20 rencontres qu'elle veut voir tenir sur certains
21 sujets, et dans certains cas en amont du dépôt des
22 dossiers, donc dans certains cas, il y a des
23 rencontres, des groupes de travail qui sont
24 autorisés avant la tenue des dossiers. Donc c'est
25 quelque chose qui pourrait continuer et qui

1 pourrait être tenu dans le cadre de ces rencontres-
2 là, là, ça ne serait pas du tout problématique.

3 Q. [26] Merci. On a parlé un peu plus tôt aussi de la
4 nouvelle politique énergétique, du Projet de loi
5 106, on sait qu'il n'est pas, ce n'est pas encore
6 en vigueur, les modifications à la Loi sur la Régie
7 de l'énergie. Par contre, dans la mesure où la
8 Régie avait compétence, là, pour les questions
9 touchant la distribution du gaz naturel
10 renouvelable, est-ce que ça pourrait, il pourrait
11 s'agir d'un enjeu qui serait traité lors de ces
12 séances de travail?

13 R. La réponse simple, c'est oui, au sens où tout
14 projet que Gaz Métro a l'intention, tout sujet,
15 projet d'investissement, peu importe, que Gaz Métro
16 a l'intention de déposer à la Régie pourrait faire
17 l'objet d'échanges dans le cadre de ces rencontres-
18 là. Mais j'ajouterais davantage que, donc peu
19 importe l'exemple que vous me donneriez, je vous
20 dirais oui, ça se pourrait que ce soit utilisé,
21 mais particulièrement lorsqu'on parle de projets
22 nouveaux où Gaz Métro, les intervenants à la Régie
23 ont moins, désolé pour l'anglicisme mais un « track
24 record », une expérience récurrente de ce type de
25 projet-là.

1 Lorsque Gaz Métro propose des projets
2 d'investissement qui ressemblent à ceux qu'on
3 dépose beaucoup dans les prochaines années, bien il
4 y a généralement peu d'interventions de la part des
5 intervenants puis c'est quelque chose qui suscite
6 moins de questionnements d'habitude, alors que
7 l'idée du processus est particulièrement utile
8 lorsqu'on a des, lorsqu'on ouvre des nouvelles
9 brèches, lorsqu'on déploie des nouveaux programmes,
10 des nouveaux services.

11 Donc, particulièrement, je pense que
12 quelque chose comme le gaz naturel renouvelable
13 bénéficierait de ce type, de ce processus-là pour
14 tenir des rencontres puis s'assurer, avant un
15 dépôt, qu'on ait une bonne compréhension commune
16 des enjeux et qu'on est en mesure de présenter une
17 preuve complète qui permet un examen efficace par
18 la Régie.

19 Q. [27] Merci. Puis finalement, concernant
20 l'établissement des cibles en efficacité
21 énergétique pour le gaz naturel, lorsqu'on va avoir
22 des cibles qui vont émaner du gouvernement, est-ce
23 que ça pourrait également être un enjeu qui
24 pourrait être abordé avec les intervenants?

25 R. Ça absolument pourrait être un enjeu qui serait

1 abordé dans le cadre de ces rencontres-là.

2 Me GENEVIÈVE PAQUET :

3 Merci. Ça complète pour mes questions.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci, Maître Paquet. Maître David, pour Option
6 consommateurs?

7 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ÉRIC DAVID :

8 Bonjour au panel. Donc, Éric David, pour Option
9 consommateurs. J'ai quelques brèves questions.

10 Q. [28] De façon générale, Option consommateurs appuie
11 l'initiative de Gaz Métro, on trouve que c'est une
12 bonne idée, que ça serait efficace d'avoir un tel
13 forum; on pourra en parler davantage lors de la
14 présentation de la preuve et en plaidoirie. C'est
15 juste que je pense que c'est important qu'on se
16 comprenne bien au début du processus si on veut que
17 ça fonctionne rondement et que ça ne mène pas à des
18 débats d'ordre juridique pendant les auditions.

19 (9 h 52)

20 On a déjà exprimé dans notre mémoire, on a
21 certaines préoccupations sur comment la
22 confidentialité ça va fonctionner. Puis je pense
23 qu'il faut rentrer dans les détails parce que si on
24 ne rentre pas dans les détails maintenant, bien les
25 problèmes ils vont survenir plus tard et là ça va

1 être plus compliqué à les résoudre. Ça fait que
2 c'est pour ça je pense que c'est important d'avoir
3 un certain dialogue, un certain débat dans cette
4 cause-ci sur comment la confidentialité va
5 fonctionner concrètement.

6 Je prends pour acquis qu'il n'y aura pas
7 d'enregistrement, il n'y aura pas de notes
8 sténographiques de ces réunions-là, ça va de soi.
9 Je prends pour acquis que les documents qui
10 pourront être circulés pendant ces réunions-là ne
11 se retrouveront pas sur le site Internet de la
12 Régie de l'énergie, ça va de soi.

13 Par contre, il me semble c'est assez
14 évident que les analystes, les représentants qui
15 seront présents lors de ces réunions-là ne pourront
16 pas par la suite faire abstraction des informations
17 et des connaissances qu'ils auront acquis pendant
18 ces réunions-là. Et c'est là le noeud du problème
19 pour moi. Comment, pendant une audition - puis là
20 j'avoue que c'est spéculatif, là, on essaie de
21 clarifier une nouvelle proposition - moi, ce que je
22 ne veux pas c'est que pendant une audition, qu'on
23 soit... qu'on fasse... qu'on ait des objections de
24 la part de Gaz Métro en disant : ah, vous ne pouvez
25 pas aborder ce sujet-là, c'est confidentiel, ça a

1 été discuté lors d'une réunion. Donc bref je veux
2 voir un peu comment... puis j'avoue, ma question
3 est très générale parce que c'est une nouvelle
4 proposition, on est un peu dans le spéculatif, mais
5 comment vous voyez concrètement que ça va
6 fonctionner cette confidentialité-là puis ne pas
7 empêcher des débats entiers devant la Régie?

8 M. DAVE RHÉAUME :

9 R. C'est une bonne question parce qu'en effet je pense
10 que c'est utile qu'on se comprenne tous sur
11 l'utilité et le fonctionnement. J'ai eu la chance
12 de représenter Gaz Métro pendant quelques années
13 au... à l'équivalent du processus de consultation
14 de TransCanada, donc sur cet élément-là je vois un
15 parallèle important.

16 C'est-à-dire que ce qu'on cherche à éviter
17 c'est des positions préliminaires que le
18 représentant d'une association ou de Gaz Métro
19 auraient pu tenir il y a trois mois dans le cadre
20 d'un... d'une rencontre d'échange ouvert, soit
21 ressorti pour dire : bien vous avez déjà dit le
22 contraire ou vous avez déjà pensé le contraire. Ça,
23 c'était le mandat, on ne le croit pas utile puis on
24 pense qu'il doit être évité.

25 Par contre si, prenons l'exemple - je vais

1 garder l'idée d'un projet d'investissement en gaz
2 naturel renouvelable - Gaz Métro amène certaines
3 idées, les intervenants amènent certaines idées, ça
4 mène à des échanges. Il y a une discussion sur
5 qu'est-ce qui doit se retrouver dans une preuve,
6 les éléments qui sont nécessaires pour l'examen.
7 Lorsqu'on va se ramasser en audience publique,
8 c'est donc que Gaz Métro va avoir déposé une preuve
9 dans laquelle il va y avoir des propositions.
10 Évidemment, l'ensemble de ces propositions-là est
11 sujet à discussion, devient public. Il n'y a rien
12 qui empêche un intervenant, par exemple, qui aurait
13 fait une proposition à l'époque, qui n'a pas été
14 retenue par exemple par Gaz Métro, de revenir avec
15 sa proposition. De dire : bien moi, je suis
16 insatisfait, je suis en désaccord avec Gaz Métro
17 parce que je pense que ce projet d'investissement-
18 là devait inclure telle caractéristique et je
19 constate qu'elle n'est pas à la preuve actuellement
20 au dossier. Gaz Métro ne prévoit pas offrir cette
21 caractéristique-là du service.

22 Si, par contre, là où on pense que ce n'est
23 pas utile d'aller et que ça pourrait être
24 dommageable c'est de dire : et je vous en ai parlé
25 il y a trois mois et vous avez volontairement

1 choisi d'ignorer ma préoccupation. C'est ce pas-là
2 de retracer les échanges qui ont eu lieu qui, selon
3 nous, doit être évité. Ce n'est pas d'utiliser la
4 connaissance qui a été apprise, dans la mesure où
5 elle est au dossier. Il n'y a évidemment rien qui
6 empêche - et c'est ce qui est fait généralement au
7 TTF, là, qui est le processus de TransCanada - si
8 TransCanada décide de ne... de ne pas mettre en
9 preuve quelque chose d'emblée, même si vous... si
10 nous, comme intervenants, on leur avait demandé,
11 bien il n'y a rien qui nous empêche ensuite d'aller
12 en demande de renseignements et de la demander
13 cette information-là, qu'elle soit versée au
14 dossier. Et ça, c'est pas du tout problématique.
15 C'est pas parce qu'on sait que l'information existe
16 qu'on n'a plus le droit de la demander. Il n'y a
17 pas d'ou... c'est pas un outil pour empêcher qu'il
18 y ait plus d'informations qui soient mises au
19 dossier.

20 La seule... le seul exemple que je suis
21 capable d'utiliser par rapport à votre question
22 d'information qui ne serait pas admise, ce serait
23 l'état de l'échange qui avait eu lieu il y a trois
24 mois lors de la rencontre de consultation ou de la
25 position préliminaire qu'un parti pouvait avoir à

1 l'époque.

2 Q. [29] O.K. Bien déjà, ça clarifie des choses. Donc
3 si je comprends bien - puis sentez-vous libre de
4 reprendre si je ne le résume pas bien - c'est
5 pas... la confidentialité ne porte pas tellement
6 sur l'information qui va être obtenue pendant ces
7 rencontres-là, mais plutôt sur les positions que
8 pourront adopter les parties pendant ces réunions-
9 là. Et donc, ce que vous ne voulez pas c'est que
10 dans une audition on répète devant les régisseurs :
11 ah, pourtant dans la réunion vous aviez dit que
12 vous vouliez telle chose. Et là, vous changez
13 d'idée. Pourquoi? Est-ce que je comprends bien?

14 R. C'est très bien compris. Je... absolument.

15 (9 h 58)

16 Q. [30] Mais quant au contenu de l'information qui va
17 être obtenue dans ces réunions-là, il me semble que
18 ça ne peut pas fonctionner si vous vous attendez
19 que tout le contenu ne puisse pas être amené devant
20 la Régie si nécessaire.

21 R. Absolument. Vous avez raison. Parce que ça
22 permettrait essentiellement à un parti d'amener une
23 information dans ces rencontres-là et donc de
24 bâillonner par la suite le processus d'audiences
25 publiques en disant étant donné que ça a déjà été

1 présenté, ça ne peut plus ressortir en audience
2 publique. Ce n'est absolument pas l'objectif, ce
3 serait problématique de le faire comme ça.

4 Pour nous, je veux donner un exemple, une
5 information, puis ça pourrait venir d'un
6 intervenant, un intervenant a fait une analyse, il
7 la présente. Pour X raisons, Gaz Métro décide de ne
8 pas l'utiliser dans sa preuve puis l'intervenant,
9 quand l'intervenant dépose sa preuve, dépose une
10 preuve, mais n'inclut pas cette analyse-là. Bien,
11 Gaz Métro pourrait, en demande de renseignements,
12 dire « avez-vous déjà analysé le lien entre deux
13 facteurs? Et si oui, pouvez-vous déposer une
14 analyse? »

15 Évidemment, c'est basé sur le fait qu'on
16 sait que l'information existe. Mais l'objectif, ce
17 n'est pas du tout de réduire la quantité
18 d'informations qui serait présentée devant la
19 Régie. Donc, on a la même compréhension.

20 Q. [31] D'accord. Ça clarifie pour moi. Merci
21 beaucoup.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci, Maître David. Maître Cardinal?

24 Me AMÉLIE CARDINAL :

25 Il y avait d'autres intervenants avant moi si je

1 peux me permettre.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Ah, excusez! Excusez-moi! Maître Gertler. Moi,
4 j'étais rendue à la pause. On va vous entendre
5 avant.

6 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Q. [32] Franklin Gertler pour le ROÉÉ. Bonjour,
8 Monsieur Rhéaume.

9 R. Bonjour.

10 Q. [33] D'abord, j'ai quelques questions sur « Tolls
11 Task Force » (TTF) qui est utilisé à l'ONÉ. Et à
12 ces fins-là, j'ai certains extraits de documents
13 auxquels vous vous référez, je pense, simplement
14 par URL dans votre preuve. Et pour fins de
15 discussion, on va les présenter et les coter. J'ai
16 des copies pour... On va attendre madame la
17 greffière. Alors j'ai deux documents recto verso
18 qu'on va coter dans un instant. Alors, Madame la
19 Présidente, j'aimerais que soit coté pour fins de
20 contre-interrogatoire deux documents, d'abord le
21 « Mainline Tolls Task Force Charter ». Ce serait
22 donc le C-ROÉÉ-13, si je comprends bien.

23

24 C-ROÉÉ-0013 : Mainline Tolls Task Force Charter

25

1 Et ensuite, le deuxième document qui est sous forme
2 de... bien, c'est un extrait. Une lettre du douze
3 (12) juin deux mille quatorze (2014) de TransCanada
4 qui porte sur les « Revised Mainline Tolls Task
5 Force Procedures ». Alors, ça, ça devient le
6 C-ROEÉ-14.

7

8 C-ROEÉ-0014 : Revised Mainline Tolls Task Force
9 Procedures

10

11 Monsieur Rhéaume, je ne sais pas, là, vous avez...
12 Je vous ai guidé vers ces documents-là, mais est-ce
13 que vous connaissez ces documents-là déjà?

14 R. Je les ai déjà vus.

15 Q. [34] Oui. Merci. Là, vous avez mentionné, je pense
16 que vous l'avez rementionné ce matin, vous avez
17 mentionné dans votre preuve que Gaz Métro s'inspire
18 de Tolls Task Force dans sa proposition par rapport
19 aux séances de travail, c'est bien cela?

20 R. C'est un groupe de travail dont il y a des éléments
21 en effet qu'on a pris en considération pour le
22 développement de notre proposition.

23 Q. [35] O.K. Est-ce que vous vous êtes inspiré
24 d'autres modèles au Canada ou en Amérique du Nord
25 pour votre proposition?

1 R. Le seul autre précisément qui a été utilisé pour la
2 réflexion, c'est le processus d'entente négociée
3 que Gaz Métro avait de deux mille (2000) à deux
4 mille douze (2012) dans le cadre du mécanisme
5 incitatif.

6 (10 h 05)

7 Q. [36] Très bien.

8 R. Et évidemment les échanges, comme je l'ai mentionné
9 précédemment, qu'il y avait eu lors de la rencontre
10 de la présidente, il y a de ça environ un an.

11 Q. [37] O.K. Si vous avez... Vous ne vous inspirez pas
12 d'autres exemples, avez-vous fait une recherche sur
13 les pratiques ailleurs au Canada ou en Amérique du
14 Nord sur ces questions-là?

15 R. Non, on n'a pas fait un balisage des différents
16 processus de consultation pour une raison... En
17 particulier, je vais peut-être juste faire un pas
18 de plus.

19 Q. [38] Hum, hum.

20 R. La grande différence entre autant le processus
21 d'entente négociée que Gaz Métro avait jusqu'en
22 deux mille douze (2012), à l'époque du mécanisme,
23 et le TTF, c'est la notion de vote, c'est la notion
24 d'engagement.

25 Alors ici, on parle vraiment d'un groupe de

1 négociation où il y a une certaine, il y a un
2 impact entre la position que les parties prennent
3 ici et ce qui se déroule ensuite dans le processus
4 réglementaire alors que ce qu'on propose, c'est
5 l'inverse, c'est-à-dire c'est vraiment un forum
6 d'échanges et de consultations qui n'a pas d'impact
7 ensuite, une fois que le processus réglementaire
8 formel est amorcé.

9 Q. [39] Très bien. Et...

10 R. Et à ma connaissance, c'est des échanges qu'on a
11 eus, il y a très peu de juridictions où il y a le
12 genre de processus de consultation sans bâillons,
13 sans attacher les participants dans d'autres
14 juridictions.

15 Q. [40] O.K. Et est-ce que vous êtes au courant - là,
16 vous me devancez un peu mais ça va, on va changer
17 l'ordre un peu - est-ce que vous êtes au courant
18 d'autres places où, je vais dire ça autrement, une
19 des particularités, c'est que malgré la nature
20 relativement préliminaire et informelle, si j'ai
21 bien compris, ou libre au moins, du processus que
22 vous préconisez, vous envisagez la présence du
23 personnel de la Régie. Ça, ça nous apparaît un peu
24 particulier. Est-ce que vous pouvez nous informer
25 de votre réflexion là-dessus, s'il vous plaît.

1 R. Absolument. Bien, en fait, c'est justement, c'est
2 que contrairement aux autres processus de
3 négociation où il y a par la suite, c'est le
4 résultat d'un échange entre le demandeur et les
5 intervenants qui se traduit par une entente ou pas
6 et qui est déposé devant le régulateur et c'est là
7 que le régulateur fait son travail d'examen de
8 l'entente.

9 Q. [41] Hum, hum.

10 R. C'est quelque chose qu'on a vécu, Gaz Métro a
11 collaboré à des ententes, par exemple à l'Office
12 national de l'énergie, et dans certains cas, n'a
13 pas réussi à s'entendre et a dû s'opposer. Donc, on
14 a vécu ce processus-là. Il y a toute la notion de
15 « Ça va finir devant le régulateur et les parties
16 devront tenir la position qu'elles ont prise dans
17 le cadre de cette négociation-là. ».

18 Q. [42] Oui.

19 R. Ils seront, dans certains cas même, codemandeurs
20 parce qu'ils partagent cette entente-là, ils sont
21 participants à l'entente. Dans ce cas-ci...

22 Q. [43] O.K. Qu'est-ce qu'on a vu dans le PEN
23 finalement.

24 R. Absolument. Absolument.

25 Q. [44] C'est ça, O.K.

1 R. Et c'est pour ça qu'à l'époque du PEN, la Régie ne
2 participait pas parce que, ultimement, la Régie
3 devait approuver par la suite, voir si elle
4 approuvait cette entente-là et elle avait la
5 possibilité d'approuver des tarifs qui ne
6 reflétaient pas précisément l'entente.

7 Q. [45] O.K.

8 R. Ce qu'on propose ici, et la raison pourquoi on
9 pense que la présence de la Régie est très utile -
10 je n'irais pas jusqu'à dire essentielle, le
11 processus pourrait exister tel qu'il est proposé
12 sans la présence du personnel technique de la Régie
13 - mais selon Gaz Métro, on perdrait une grande
14 valeur ajoutée qui est la capacité d'avoir des
15 personnes qui vont être là pour collaborer avec les
16 régisseurs à examiner le caractère complet de la
17 preuve puis identifier si l'ensemble des éléments
18 requis pour faire l'examen sont au dossier, de les
19 avoir en amont.

20 Faire ça, en fait, on pense quand même
21 qu'avec la présence du processus de consultation,
22 dans certains cas - je vais mettre la barre haute -
23 la qualité des preuves qui va être présentée à la
24 Régie et le caractère complet va faire en sorte
25 qu'il y a peut-être plusieurs dossiers où la Régie

1 va juger que la rencontre technique n'est pas
2 requise parce que l'ensemble des intervenants, le
3 sujet a déjà été débattu en rencontre, la preuve
4 est claire, la preuve au dossier est complète puis
5 la Régie est prête à tout de suite aller de l'avant
6 avec un processus de demande de renseignements plus
7 traditionnel.

8 Donc, évidemment, si la Régie n'est pas
9 présente lors de ces rencontres-là où on essaie de
10 se comprendre...

11 Q. [46] Hum, hum.

12 R. ... bien, ce besoin-là va encore exister pour la
13 Régie mais pas pour les intervenants. Donc, la
14 rencontre va peut-être se faire en double dans
15 certains cas. Il peut y arriver encore des cas où
16 il y aurait des rencontres, une question discutée
17 en processus de consultation mène aussi à une
18 rencontre technique, ce n'est pas du tout l'un ou
19 l'autre mais n'empêche, il y a quand même une forme
20 de redondance si la Régie n'est pas présente dans
21 ces rencontres-là.

22 Q. [47] Avez-vous déjà, dans votre relation avec le
23 régulateur - si je peux m'exprimer ainsi - avez-
24 vous déjà des rencontres un peu de cette nature-là
25 informelle où on discute un peu du calendrier ou de

1 qu'est-ce qui s'en vient et quels dossiers peuvent
2 être présentés. Alors, est-ce que ça vient un peu
3 remplacer des choses qui existent déjà sans la
4 participation d'autres parties?

5 R. Non, ça ne remplace pas du tout ce qui existe déjà
6 en matière de planification.

7 Q. [48] Hum, hum.

8 (10 h 10)

9 R. Ce n'est pas, ce n'est pas utilisé pour informer la
10 Régie, le personnel technique : « Bien, dans trois
11 mois, on prévoit déposer tel dossier. » Si c'était
12 ça, on pourrait envoyer une lettre puis simplement
13 communiquer notre intention de déposer un dossier;
14 c'est un tribune d'échanges et Gaz Métro
15 actuellement n'a pas de tribune d'échanges avec le
16 personnel technique pour pouvoir présenter, par
17 exemple, l'intention de déposer un dossier puis de
18 pouvoir avoir une rétroaction sur le caractère
19 complet de la preuve. Il n'y a pas de telle
20 tribune.

21 Q. [49] O.K. Est-ce que, puis on va développer plus
22 sur la question de confidentialité mais je veux
23 vous poser la question : est-ce que, parce que mon
24 collègue, maître David, vous a posé certaines
25 questions, est-ce que vous voyez un potentiel de

1 situation délicate, que je dirais, pour le
2 personnel de la Régie d'avoir assisté à un
3 processus sur lequel il doit obtenir la
4 confidentialité soit face à leurs collègues ou face
5 aux membres des régisseurs qui seraient
6 éventuellement attitrés aux dossiers qui vont être
7 présentés?

8 R. La réponse, c'est non, pour deux raisons. D'abord,
9 ce n'est pas différent du processus actuel de
10 rencontres techniques qu'on a, c'est-à-dire, on a
11 actuellement des rencontres techniques qui, où il
12 n'y a pas, il n'y a pas de « transcript » et le
13 personnel technique est en mesure d'échanger sur la
14 preuve, surtout le caractère complet de la preuve,
15 sans la présence des régisseurs.

16 De plus, peut-être une précision sur la
17 confidentialité, l'objectif de Gaz Métro avec la
18 notion de confidentialité, ce n'est pas de dire que
19 seulement la personne présente à la rencontre, si
20 c'est elle qui signe l'entente de confidentialité,
21 ça n'engage qu'elle et donc elle ne peut pas en
22 parler à qui que ce soit d'autre.

23 Évidemment, on s'attend, puis c'est l'une
24 des raisons pourquoi on ne croit pas que la
25 présence des procureurs est utile et serait,

1 ajouterait à l'efficacité, alors qu'elle ajouterait
2 aux coûts, évidemment, dans notre tête, puis c'est
3 comme ça que ça fonctionne aussi au TTF, c'est-à-
4 dire, c'est implicite que l'engagement de
5 confidentialité qui est pris, par exemple, par
6 l'analyste du ROEÉ engage le ROEÉ, incluant les
7 procureurs du ROEÉ, le mandataire de l'analyste,
8 donc qu'il va par la suite y avoir des échanges, à
9 l'intérieur de l'organisation du ROEÉ, comme il
10 peut y en avoir à l'intérieur de l'organisation de
11 la Régie, sur : « Ah! bien, on a appris telle
12 chose... puis c'était intéressant... puis il y a
13 telle preuve, telle composante de la preuve ou
14 d'analyse qui va être développée puis qu'on va être
15 en mesure d'évaluer par la suite... », Gaz Métro
16 n'a pas de problème avec ça.

17 Comme je pense qu'on l'a bien clarifié avec
18 l'aide de maître David il y a quelques minutes,
19 l'objectif de confidentialité, c'est vraiment de ne
20 pas revenir, lorsqu'on sera en audience publique,
21 sur les échanges précis qu'il y a eus et non pas
22 que l'information qui était disponible il y a
23 quelques mois lors d'une rencontre d'échanges ne
24 soit pas mise en preuve ensuite devant la Régie.
25 L'objectif, c'est toujours qu'il y ait le plus

1 d'information utile à l'administration de la preuve
2 qui soit présentée.

3 Q. [50] Sur cette question-là justement de
4 confidentialité, parce que, vous savez, je suis
5 certain que vous êtes au courant un peu de nos, de
6 la preuve du ROEÉ à cet égard-là puis nos
7 questionnements, j'aimerais comprendre, parce que
8 c'est quand même, de notre point de vue, peut-être
9 c'est différent pour vous mais nous, c'est la
10 présomption de la nature publique du travail
11 réglementaire, j'aimerais vraiment comprendre le
12 sens de votre préoccupation.

13 Parce que je pourrais comprendre si on
14 parle d'information vraiment, secret commercial par
15 exemple, mais de manière générale, dans le
16 processus relativement ouvert de la Régie, puis,
17 bien, je pense qu'on peut dire que Gaz Métro a une
18 bonne culture d'entreprise à cet égard-là, qu'est-
19 ce qu'il y a du mal à dire : « Oui mais, Monsieur,
20 Madame les régisseurs, c'est vrai que dans les
21 séances, on a parlé de telle, telle chose mais on a
22 fait plus de travail, on a... on s'est révisés là-
23 dessus, là, puis maintenant, on pense telle, telle
24 chose... », je ne vois pas la difficulté, c'est
25 seulement les fous qui ne changent pas d'idée, là,

1 c'est ça que je ne comprends pas dans votre
2 proposition.

3 R. Bien d'abord, merci pour, je suis content de voir
4 que vous appréciez le caractère ouvert que Gaz
5 Métro entretient avec les intervenants, c'est
6 absolument une des priorités pour nous. Ce n'est
7 pas tant une question de changer d'idée que de
8 donner, par l'intermédiaire d'autres personnes,
9 peut-être de l'information qui serait hors
10 contexte. C'est-à-dire, on ne pense pas que ça va
11 faciliter le traitement des dossiers que Gaz Métro,
12 dans le cadre de sa plaidoirie ou de son
13 témoignage, pour venir renforcer la position,
14 dise : « Et tel intervenant, à l'époque, disait
15 telle chose. »

16 (10 h 15)

17 C'est-à-dire si on a la possibilité de questionner
18 l'intervenant sur la position de l'intervenant,
19 mais de vouloir faire ressortir qu'il y a quelques
20 mois il a peut-être dit quelque chose sans
21 donner... de nous-même donc, questionner
22 l'intervenant sur : est-ce que cette position-là
23 est cohérente avec les positions historiques de
24 votre association ou de Gaz Métro? Tout ça, c'est
25 pas problématique. C'est simplement que selon nous

1 ça peut créer plus de tort, surtout à l'ouverture
2 des échanges, de se faire probablement citer hors
3 contexte sur une position ou une... une position
4 que l'entreprise ou l'intervenant aurait pu avoir
5 il y a quelques mois.

6 Selon... selon nous, la conséquence de ça,
7 c'est que ça va faire en sorte que les gens vont
8 être moins ouverts à échanger. Puis ça, ce serait
9 ce qui serait le plus dommage. Ce qu'on veut c'est
10 créer un climat de confiance et d'échange pour
11 avoir la perception la plus fine possible et la
12 plus complète possible du point de vue de nos
13 parties prenantes. Dans la mesure où les parties
14 prenantes ou Gaz Métro se met à se dire : bien là,
15 je vais-tu me faire redire dans trois mois que je
16 l'ai déjà considérée, cette option-là, puis qu'à
17 cause de ça la personne se tait. Selon nous, ce
18 serait ne pas aller chercher la pleine valeur de ce
19 processus-là.

20 Q. [51] Je vous suggère que... je veux bien
21 comprendre. On parle d'allégement réglementaire ou
22 cette initiative s'inscrit dans le grand chantier
23 pour vous, si je comprends bien, de l'allégement
24 réglementaire, est-ce que c'est ça?

25 R. En effet, ça fait partie de... c'est un outil de

1 plus, on pense, pour faciliter le traitement des
2 dossiers réglementaires, mais qui a aussi comme
3 bénéfice d'augmenter notre capacité collective à
4 passer à travers la transition puis les défis qu'on
5 a devant nous.

6 Q. [52] Puis là, je vous poserais une question. Bon.
7 Les gens vont donner du temps finalement, ils vont
8 participer à des discussions, ils vont faire les
9 affaires intellectuelles, ils vont étudier certains
10 documents et moi, ma crainte, une de mes craintes
11 c'est qu'on arrive après à l'audience puis on dit :
12 bien l'audience ça va aller plus vite, on va faire
13 une moins longue audience parce que ça a déjà été
14 traité ce sujet-là, tandis qu'on ne peut pas à ce
15 moment-là amener le produit de ce travail-là en
16 séance de travail dans l'audience. Pour moi, ça
17 c'est quelque chose d'inquiétant.

18 R. Bien c'est une crainte qu'on ne partage pas parce
19 que, comme on l'a dit, de toute façon ultimement la
20 décision elle est prise par les régisseurs, qui
21 vont avoir besoin d'avoir la preuve versée au
22 dossier pour être en mesure de rendre une décision.
23 Si soit Gaz Métro ou un intervenant juge qu'une
24 information utile qui était disponible à l'époque
25 du processus de consultation devait être mis en

1 preuve, bien il peut simplement la verser si elle
2 vient de lui ou la demander à travers des demandes
3 de renseignements pour qu'elle soit disponible au
4 dossier. Je le répète : pour Gaz Métro, il n'y a
5 absolument rien dans ce processus-là qui va soit
6 bâillonner qui que ce soit, mettre de l'information
7 en preuve ou réduire la quantité d'informations de
8 la Régie. Au contraire, l'objectif c'est : en se
9 comprenant mieux, on est capable de donner plus ou
10 de la meilleure information à la régie, pour être
11 en mesure de rendre sa décision.

12 Q. [53] Maintenant dans le... alors votre point de vue
13 là-dessus, avant de passer à d'autre chose, c'est
14 que l'existence des séances de travail ne vous
15 amènerait pas à recommander un traitement moins
16 long de certains sujets rendu à l'audience?

17 R. Non, c'est pas le... c'est pas l'objectif de...
18 c'est pas la... c'est pas Gaz Métro honnêtement qui
19 recommande le... il peut arriver qu'on indique,
20 nous, une échéance, mais c'est pas nous qui
21 déterminons le processus d'examen des dossiers.
22 C'est la Régie qui a cette compétence-là. Pour
23 nous, c'est comme les rencontres techniques. On
24 pense que les rencontres techniques actuellement
25 favorisent le dialogue et améliorent le traitement

1 des dossiers, mais on n'a pas du tout l'impression
2 que les rencontres techniques telles qu'elles sont
3 utilisées actuellement réduisent la quantité
4 d'information ou l'opportunité d'avoir... de faire
5 un examen complet des dossiers. On pensait vraiment
6 que ça augmente la compréhension de tous et donc
7 facilite un traitement efficace du dossier.

8 Q. [54] Maintenant le ROÉÉ... ROÉÉ a suggéré aussi
9 qu'il y a possibilité dans certains cas
10 d'engagements dans le contexte de ces séances de
11 travail, avec la possibilité pour la Régie de
12 finalement trancher de la pertinence. Et ça, je
13 veux comprendre également dans votre... à
14 l'intérieur de votre grande préoccupation pour la
15 confidentialité, qu'est-ce qu'il y aurait de mal
16 là-dedans qui permettrait à ce moment-là,
17 justement, d'enrichir une information. Peut-être il
18 y aurait certaines données qui vont déjà être
19 connues à ce moment-là.

20 R. C'est pas une question de mal, c'est simplement que
21 c'est pas l'objectif. C'est des rencontres
22 préliminaires pour acquérir une meilleure
23 compréhension des objectifs l'un de l'autre. C'est
24 pas... c'est pas une négo, donc si un intervenant
25 refuse, exprime dans ces rencontres-là, dire : bien

1 moi, j'ai un malaise par rapport à votre
2 proposition de rentrer dans un processus avec des
3 engagements. Puis pouvez-vous me démontrer? C'est
4 pas l'objectif. C'est vraiment de créer une tribune
5 qui améliore la compréhension, ça, c'est comme les
6 rencontres techniques, et c'est une tribune qui
7 permet des échanges, de mieux se connaître et se
8 comprendre puis d'avoir la vision.

9 (10 h 21)

10 Gaz Métro, on a la chance d'avoir des équipes
11 qualifiées, des gens dévoués, engagés vers les
12 objectifs de desservir la clientèle et d'atteindre
13 les objectifs socioenvironnementaux, mais on n'a
14 pas la vérité infuse puis d'avoir l'opportunité
15 d'avoir la position de quelqu'un, c'est un bénéfice
16 pour nous. De tomber dans une logique
17 d'engagements, c'est quelque chose qui pourra se
18 faire par la suite à travers le processus
19 réglementaire que l'ajout du processus de
20 consultation n'escamotera pas de toute façon.

21 Q. [55] Je vais vous poser des questions au niveau des
22 frais et la rémunération de la présence des gens
23 dans ces réunions-là. Est-ce que j'aurais raison de
24 penser que votre proposition serait d'avoir une
25 rémunération pour les participants similaire à

1 celle qui existe actuellement en vertu du guide des
2 frais pour les séances de travail, c'est ça?

3 R. C'est exact.

4 Q. [56] O.K. Et... en tout cas, nous, on considère
5 que... on n'est pas du tout convaincu que ce soit
6 adéquat. D'ailleurs, je dois vous avouer bien
7 sincèrement, pour le type de travail que vous
8 voulez faire faire, et je vous demande si vous avez
9 fait une réflexion là-dessus.

10 R. Oui. Au sens où la réflexion qui a été faite, c'est
11 que le travail et les échanges... de notre point de
12 vue, le travail de préparation et d'échanges qui va
13 être requis lors de ces rencontres-là était
14 similaire à ce qui est actuellement fait dans le
15 cadre des rencontres techniques des séances de
16 travail autorisées par la Régie. Et donc que
17 c'était le meilleur barème si la Régie juge que ce
18 montant-là est adéquat pour des séances de travail
19 et des rencontres techniques, bien on présumait que
20 pour ce processus de consultation là, compte tenu
21 que le travail était similaire, que c'était le bon
22 montant.

23 Q. [57] Et est-ce que vous... je pense que vous étiez
24 peut-être là quand nous avons eu l'expert Chernick
25 qui était présent par exemple dans le dossier 3867

1 phase 1 pour les séances de travail que, nous, on a
2 trouvées finalement très utiles. Est-ce que c'est
3 quelque chose que vous pourriez envisager pour ces
4 séances-là?

5 R. Je vais répondre : pas à l'heure actuelle. C'est-à-
6 dire selon nous, il faut quand même donner
7 l'opportunité, si la Régie juge qu'il y a des
8 bénéfices à un processus de consultation comme
9 celui-ci, je pense qu'il faut lui donner
10 l'opportunité de vivre, de commencer. Est-ce qu'on
11 va réaliser... On le voit, TransCanada, le TTF
12 existe depuis plusieurs années, puis il y a eu des
13 modifications, j'étais là en deux mille quatorze
14 (2014) quand il y a eu ces modifications-là, parce
15 que la culture évoluant, certaines transformations
16 font en sorte qu'on se dit, bien, il me semble
17 qu'on est capable d'adapter le processus pour le
18 peaufiner.

19 L'objectif, ce n'est pas un débat
20 d'experts. On pense que dans la majorité des cas, à
21 ce moment-là, ce qu'on a de besoin, c'est la
22 position de ce que je vais appeler les experts
23 internes, c'est-à-dire ceux de Gaz Métro et ceux
24 des intervenants qui représentent, on pense,
25 lorsqu'on assoit des représentants techniques de la

1 Régie, les gens de Gaz Métro puis les représentants
2 de l'ensemble des intervenants, on a une masse
3 critique de gens qui connaissent le milieu de
4 l'énergie et du gaz naturel et qui permettent de
5 faire cheminer des idées. On pense que, ça, c'est
6 utile. On pense qu'on n'a pas... l'utilité de ça,
7 ce n'est pas déjà d'avoir des experts externes qui
8 vont venir, amener des solutions très précises
9 parce que tout ce processus-là peut se faire une
10 fois que le dossier est déposé et permet à la Régie
11 de juger de la pertinence de reconnaître la
12 présence d'un expert et les frais qui viennent
13 avec.

14 Est-ce que dans deux, trois ans on conclura
15 et peut-être la Régie conclura que ce serait encore
16 plus utile si on rentrait des experts plus tôt dans
17 le processus? Possible. Pour l'instant, ce n'est
18 pas l'idée première du processus. On pense qu'on
19 est mieux de le laisser vivre, de le commencer dès
20 cette année puis d'être en mesure d'observer puis
21 de bénéficier le plus rapidement possible des
22 avantages qui vont venir avec puis on pourra
23 toujours le réviser dans les prochaines années.

24 Q. [58] Merci. Je suis un peu surpris de vous entendre
25 parler de débats d'experts. Moi, je n'ai pas

1 suggéré que les experts arrivent là puis qu'ils
2 fassent une preuve ou que... mais c'est plus peut-
3 être en mode écoute, pour être capable ensuite
4 justement de comprendre mieux les dossiers
5 lorsqu'ils sont rendus ici pour être plus utile à
6 la Régie et aux intervenants.

7 R. Que ce soit le débat ou pas, on pense simplement
8 qu'à ce moment-là du processus, de rajouter les
9 coûts qui viennent avec des experts ne donnerait
10 pas des bénéfices significatifs qui méritent à ce
11 moment-ci qu'on inclut déjà cette notion-là dans le
12 processus qui, évidemment, complexifierait un peu
13 la démarche.

14 Q. [59] Hum, hum. Mais, vous admettez à ce moment-là
15 les experts de Gaz Métro et probablement les
16 experts de la Régie qui vont être là.

17 (10 h 26)

18 R. Lorsque je réfèrais aux experts de Gaz Métro, là,
19 ça va mal paraître, mais je réfèrais à des gens
20 comme moi. Je réfèrais à vos analystes, je parlais
21 d'interne, dans le sens que je pense que d'avoir,
22 si on a un sujet sur les approvisionnements
23 gaziers, d'avoir une discussion où les gens
24 d'Approvisionnement gaziers de Gaz Métro sont
25 présents à ces rencontres-là, ils présentent les

1 résultats de leur analyse et pourquoi ils se
2 proposent, par exemple, d'arriver avec un nouveau
3 dossier sur un sujet quelconque, on pense que ce
4 niveau-là de discussion est suffisant puis qu'on
5 n'a pas déjà besoin d'engendrer des frais pour
6 avoir des experts externes qui, en plus,
7 viendraient donner leur opinion à ce moment-là, on
8 pense que ce n'est pas requis à ce point-ci.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Q. [60] Maintenant, par rapport aux procureurs, ça
11 m'étonne un peu votre position, « ça m'étonne », je
12 ne suis pas surpris mais cette idée-là, je pense,
13 si maître, mon collègue, maître Sigouin-Plasse, qui
14 est si sage, était présent dans une rencontre, vous
15 pensez qu'il ferait dérailler votre processus par
16 sa simple présence? Je ne parle pas
17 d'interrogatoire ou contre-interrogatoire, là.

18 Me VINCENT LOCAS :

19 Madame la Présidente, je demanderais peut-être à
20 mon confrère de reformuler sa question, je pense
21 qu'ici, on s'égare de ce qui est recherché par
22 rapport, je peux comprendre que mon confrère a des
23 questions sur la présence des procureurs dans le
24 processus mais je lui demanderais peut-être de
25 reformuler en conséquence plutôt que de demander

1 sur, de déraper sur la question de savoir si la
2 présence d'un procureur pourrait faire, justement,
3 déraper le processus de votre consultation
4 réglementaire.

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Bien, en tout cas, je n'ai pas de problème, Madame
7 la Présidente, c'est simplement pour comprendre, je
8 veux comprendre le tort que et le, finalement, le
9 pour et le contre de la présence des avocats selon
10 vous, parce que selon moi, souvent, ça peut nous
11 aider justement à mieux comprendre des enjeux très
12 techniques puis être mieux placés pour guider la
13 preuve puis pour mener nos interrogatoires et nos
14 contre-interrogatoires. Et c'est pour ça que je
15 trouve un peu rigide comme position, si je peux
16 m'exprimer ainsi.

17 M. DAVE RHÉAUME :

18 R. C'est carrément une question d'efficacité, est-ce
19 que... est-ce que c'est... d'ajouter des gens à la
20 rencontre, mais c'est la même chose pour les
21 experts, ultimement, il va y avoir une audience
22 publique, parce que les régisseurs ne seront pas
23 non plus à cette rencontre-là, donc la preuve
24 versée au dossier va devoir être claire, on va
25 avoir besoin d'un processus de demande de

1 renseignements parce que, peu importe ce qu'on
2 fait, il va toujours rester des questions
3 probablement qui restent à répondre, et il y aura
4 une audience publique par la suite.

5 On pense que d'ajouter des procureurs
6 augmente de, et ça s'applique à Gaz Métro aussi,
7 là, je tiens à le préciser, là, ce n'est pas : les
8 procureurs de Gaz Métro seront présents mais pas
9 ceux des intervenants, c'est des deux côtés. On
10 pense, je m'excuse de toujours vous donner la même
11 réponse, c'est des discussions préliminaires, ce
12 qu'on cherche à avoir, c'est des échanges
13 préliminaires sur le caractère complet de la preuve
14 sur le type d'éléments, de préoccupations que les
15 parties peuvent avoir, aller chercher les lumières
16 du parti de l'intervenant en tant que tel pour être
17 capable de peaufiner notre raisonnement de notre
18 côté.

19 D'ajouter les procureurs, selon nous,
20 ajouterait des frais qui ne sont pas requis,
21 surtout, comme je l'ai précisé tout à l'heure,
22 qu'il n'y a évidemment rien qui empêche, par la
23 suite, l'intervenant de travailler avec son
24 procureur puis d'échanger pour la préparation de
25 son dossier. C'est généralement comme ça qu'on

1 fonctionne par rapport aux rencontres techniques.
2 De façon très générale, les procureurs ne sont pas
3 là. Puis là, on parle, on est encore plus
4 préliminaire parce qu'il n'y aura pas encore de
5 preuve qui a été déposée au dossier.

6 Donc, on pense que ça ajouterait des coûts
7 et de la lourdeur un peu au processus d'avoir juste
8 plus de monde autour de la table par rapport à un
9 bénéfice peu important.

10 Q. [61] Maintenant, par rapport au, puis je pense
11 qu'il y a eu une question un peu dans ce sens-là
12 tout à l'heure à votre collègue, le Projet de loi
13 106, qui n'est pas encore en vigueur, on le
14 comprend bien, puis la Régie va être tenue de juger
15 éventuellement sur la base du droit existant, ça,
16 on le sait très bien, mais je veux juste comprendre
17 votre point de vue sur le rapport qu'il peut y
18 avoir entre les séances de travail que vous
19 proposez et les éventuelles séances d'information
20 et de consultation publiques qui peuvent être
21 tenues par la Régie en amont des audiences
22 publiques. On est un peu dans quelque chose qui est
23 mouvementé un peu, là.

24 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 Écoutez, si vous le permettez, j'interviens à ce

1 niveau-là sur cette question-là puisque c'est un
2 sujet sur lequel je travaille, moi. On pose des
3 questions au témoin sur un processus, enfin un
4 projet de loi, sur lequel vous avez entendu
5 monsieur Cabana vous dire : « On est en train de
6 faire des analyses, on réfléchit à ça et on
7 participe aux différents processus parlementaires
8 notamment ». De demander à monsieur Rhéaume de
9 commencer à donner des réponses sur l'idée qu'il se
10 fait d'une, entre, une différence entre une séance
11 de travail ici discutée, processus qu'on vous
12 propose de mettre en place, et celui qui est
13 anticipé via le Projet de loi 106, je vous sou mets
14 que ça déborde le cadre de la présente audience.

15 (10 h 31)

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 Madame la Présidente, j'écoute attentivement mon
18 confrère et c'est loin de moi de demander au témoin
19 de faire le travail de l'Assemblée nationale avant
20 qu'il ne soit fait.

21 Mais ça n'empêche pas que Gaz Métro propose
22 ici à la Régie un nouvel outil pour permettre une
23 meilleure orientation des travaux puis s'informer
24 aussi des préoccupations par le biais des séances
25 de travail en amont des audiences éventuelles puis

1 je pense que la Régie peut légitimement se poser la
2 question : est-ce qu'elle est prête aujourd'hui à
3 emprunter cette voie-là s'il y a d'autres choses
4 qui s'en viennent ou d'autres possibilités. Alors,
5 est-ce que...

6 Elle peut très bien nous dire « Non, non,
7 ce n'est pas le même genre de chose puis on ne veut
8 pas, ça serait... notre processus va tenir quel que
9 soit ce qui a été mis en place par le législateur
10 ou bien, bon, effectivement, ça va donner une
11 nécessité de s'ajuster.

12 Alors, je pense que la question est
13 légitime. Je ne vous demande pas de spéculer sur
14 qu'est-ce qui va contenir le projet de loi comme
15 tel.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Peut-être, Maître Gertler, j'apporterais une
18 précision.

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Évidemment, on ne sait pas ce que va contenir...

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Oui.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 ... les dispositions, les changements législatifs
2 aux termes de la commission parlementaire qui
3 devrait se poursuivre mais ce qui est prévu dans la
4 politique énergétique, ce sont des séances
5 d'information et de consultation qui seraient après
6 le dépôt d'une demande. Donc, ce n'est pas en
7 amont.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Hum, hum.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Donc, c'est juste une distinction...

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 O.K.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 ... quand même assez importante. Oui. Et c'est la
16 Régie qui serait tenue de tenir ces assemblées
17 publiques, là.

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 O.K. Alors, est-ce que la question est permise ou
20 pas permise?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 J'ai aidé à la réponse peut-être. Bon, voilà.

23 R. En fait, ce que j'allais... Si je comprends que la
24 question est permise, j'ajouterais simplement qu'on
25 ne connaît pas exactement le comment sera le

1 fonctionnement de ça mais selon nous, d'ajouter une
2 opportunité de se parler en amont des dossiers,
3 c'est un bénéfice pour tout le monde.

4 Est-ce que... Je rappelle que cette
5 initiative-là ne coûte rien dans la mesure où Gaz
6 Métro ne l'utilise pas. Ce qu'on demande, c'est le
7 droit à Gaz Métro d'autoriser le processus puis,
8 évidemment, lorsque Gaz Métro tiendra des
9 rencontres, bien, il y a des frais pour les
10 intervenants qui viennent avec ça.

11 Si le nouveau processus réglementaire
12 élargi est tellement efficace qu'on se parle tout
13 le temps puis qu'on n'a pas besoin de se parler
14 davantage, bien, ça ne coûtera rien. Si on avait un
15 fonctionnement différent et que les intervenants
16 étaient rémunérés de façon différente, en toute
17 transparence, on n'aurait même pas besoin de
18 s'adresser à la Régie pour ça, c'est-à-dire qu'on
19 pourrait simplement appeler les intervenants puis
20 dire « J'aimerais échanger sur ce que j'ai
21 l'intention de faire. C'est permis. ».

22 La raison pourquoi on s'adresse à la Régie,
23 c'est parce que les intervenants ont exprimé dans
24 les dernières années un peu la problématique de
25 « Bien, pour que ma contribution soit utile, je

1 dois me préparer. Puis si je ne suis pas payé pour
2 cette préparation-là, bien, je vais allouer mon
3 temps à autre chose. ».

4 Donc, on s'adresse à la Régie pour ajouter
5 une opportunité de se parler ou qui va être
6 bénéfique lorsqu'elle va être utilisée, selon nous
7 on en est convaincus, puis qu'on va être capables
8 d'examiner dans les prochaines années, de voir les
9 bénéfices de cette nouvelle démarche là,
10 indépendamment des autres tribunes qui nous
11 permettront de se parler.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Q. [62] Monsieur Rhéaume, juste pour être bien clairs,
14 votre proposition, ce n'est pas juste la question
15 des frais. Vous, vous préconisez ou vous favorisez
16 la présence de la Régie dans ces, des représentants
17 de la Régie.

18 R. C'est exact. On pense que la présence du personnel
19 technique de la Régie est aussi utile à ce
20 processus-là.

21 Q. [63] Très bien. Maintenant, parce que j'ai coté les
22 pièces puis je veux finir là-dessus, Madame la
23 Présidente, je pense que ça serait pertinent qu'on
24 profite un peu de votre expérience, justement, si
25 j'ai bien compris, dans le « Mainline Tolls Task »

1 Force de l'Office national de l'énergie. Est-ce que
2 vous pourriez juste nous parler un peu de votre
3 participation, la participation de Gaz Métro
4 dans...

5 R. Gaz Métro est inscrit, est un participant
6 accrédité, appelons ça ainsi...

7 Q. [64] Hum, hum.

8 R. ... au TTF depuis plusieurs années, bien avant ma
9 présence chez Gaz Métro. J'ai été le représentant
10 de Gaz Métro pendant quelques années - autour de
11 deux mille treize (2013), deux mille quatorze
12 (2014). Actuellement, c'est deux autres personnes
13 chez Gaz Métro, une personne de la réglementation
14 puis une personne des approvisionnements gaziers
15 qui représentent Gaz Métro dans ce processus-là
16 d'échange et de négociation dans ce cas-là de
17 TransCanada.

18 (10 h 35)

19 Q. [65] C'est ça, il s'agit bien d'un processus de
20 négociation avec vote, si j'ai bien compris?

21 R. Absolument. Dans le cas du TTF, contrairement à ce
22 qu'on propose, c'est un processus de négociation
23 avec vote, où notamment l'ACIG, par exemple, est un
24 intervenant...

25 Q. [66] Oui.

1 R. ... reconnu et aussi au TTF, qui n'inclut pas
2 seulement des intervenants qui interviennent
3 nécessairement dans les dossiers réglementaires
4 mais qui inclut des gens qui sont clients de
5 TransCanada ou des producteurs, par exemple, qui
6 pourraient être interpellés par certains sujets.

7 Q. [67] Et les gens...

8 R. Des personnes qui seraient, qui pourraient, par
9 exemple, être interpellées à intervenir devant le
10 processus, devant l'Office national de l'énergie.

11 Q. [68] Et le personnel de l'Office est absent, c'est
12 bien ça?

13 R. C'est exact.

14 Q. [69] Maintenant, est-ce que, j'ai remarqué que dans
15 le processus, il y a des membres votants et non
16 votants, Gaz Métro, si j'ai bien compris, est un
17 membre votant?

18 R. C'est exact.

19 Q. [70] O.K. Est-ce que vous pouvez juste nous dire le
20 caractère de ceux qui sont non votants, ou décrire
21 cette population-là?

22 R. C'est un objectif dans, le nombre de participants
23 au TTF est beaucoup plus élevé et étant donné que
24 ça ne coûte rien, évidemment, il n'y a pas de
25 paiement de frais dans le processus du TTF, donc ça

1 fait en sorte qu'il y a, bien, il y a des gens, ma
2 compréhension, c'est que TransCanada, dans les
3 dernières années, a essayé, pour des raisons
4 purement de gestion un peu du trafic, de dire :
5 « Bien, il y a beaucoup de monde, les gens voyagent
6 à travers le pays, il y a du monde qui sont en
7 ligne pour se joindre aux appels... », il y avait
8 beaucoup de trafic, je crois qu'il y avait un désir
9 d'organiser un peu les choses.

10 Donc, la majorité des joueurs actifs sont
11 des membres votants. Il y a des distinctions qui
12 sont faites par TransCanada pour le caractère non
13 votant mais je ne pourrais pas rentrer dans le
14 détail, mais si vous pensez à des gros joueurs dans
15 l'énergie au Canada, ils sont votants.

16 Q. [71] Et est-ce que, je ne sais pas, est-ce que
17 l'Association des consommateurs, ou Greenpeace, ou
18 qui est présent, là, à part, quel est le caractère
19 de ces échanges-là?

20 R. Je ne connais pas le caractère public de la liste,
21 là, je ne saurais pas vous dire. Je ne le sais pas.
22 Je peux vous dire que moi, je n'ai pas souvenir de
23 voir quelqu'un de Greenpeace là mais...

24 Q. [72] O.K., mais alors, c'est plus, est-ce que je
25 serais, est-ce que ce serait juste de dire que

1 c'est plus une affaire de l'industrie, soit
2 consommateurs, producteurs et transporteurs, qu'une
3 affaire des représentants des groupes d'intérêt
4 public environnemental?

5 R. Je ne serais pas à l'aise avec cette définition-là
6 parce que je pense que quand Gaz Métro fait des
7 représentations, tout comme d'autres distributeurs,
8 quand on fait des représentations au TTF, on
9 présente les intérêts globaux du Québec, que ce
10 soit évidemment l'impact direct sur nos
11 consommateurs mais évidemment les impacts sur nos
12 parties prenantes, qui incluent les enjeux sociaux
13 et environnementaux. Donc je ne serais pas à l'aise
14 avec cette définition-là qu'il y a une exclusion
15 dans le processus, là.

16 Q. [73] Non mais je n'ai pas parlé de qui est exclu,
17 j'ai parlé de juste qui est là, quel est le
18 caractère de la participation. Si vous ne le savez
19 pas, bien, on va essayer de le vérifier autrement.

20 R. Je ne connais pas la liste exacte de qui est là.
21 Par contre, je peux vous dire que quand Gaz Métro
22 fait des représentations, ce n'est pas juste à
23 titre de joueur dans l'industrie mais pour protéger
24 les intérêts de sa clientèle et l'intérêt public en
25 général.

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Ce n'était pas péjoratif, là, j'essayais
3 d'identifier, Monsieur Rhéaume. O.K., merci
4 beaucoup, Madame la Présidente. Merci, Monsieur
5 Rhéaume.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci, Maître Gertler.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 C'est que, quand on est tout seul sur le panel, là,
10 toutes les questions sont pour nous, hein, vous
11 avez remarqué? Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. Maître Neuman, pour SÉ-AQLPA?

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Oui. Bonjour, Madame la Présidente, Madame,
16 Monsieur les régisseurs. Bonjour, monsieur. Est-ce
17 qu'il serait possible de passer juste après la
18 pause, si ça ne vous dérangeait pas, j'ai une
19 activité...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Pas besoin de précision. Oui, c'est beau, on va
22 prendre une pause de quinze minutes, de retour à
23 onze heures moins cinq (10 h 55). Merci.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25 REPRISE DE L'AUDIENCE

1 LA PRÉSIDENTE :

2 On se sent reposé?

3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 Oui, tout à fait, on remercie notre confrère

5 Neuman, ça a été apprécié comme proposition.

6 Simplement vous dire, je vous avais annoncé mon

7 retour après la pause, pour le temps à propos des

8 témoins pour Champion; malheureusement, je n'ai pas

9 de réponse exacte à vous offrir sinon que de vous

10 dire que ça irait à demain. Donc le panel en

11 question reste à être identifié, Madame la

12 Présidente. Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait.

15 (11 h 07)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci, Maître Sigouin-Plasse. Maître Neuman.

18 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMNIQUE NEUMAN :

19 Q. [74] Alors rebonjour, Madame la Présidente, Madame,

20 Messieurs les Régisseurs, bonjour Monsieur.

21 Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et

22 l'Association québécoise de lutte contre la

23 pollution atmosphérique.

24 Alors nous avons pris connaissance de la

25 preuve sur le processus que vous souhaitez mettre

1 en place, des réponses aux questions écrites, des
2 réponses orales que vous avez fournies pour... afin
3 de nous permettre... ce qui nous permet de mieux
4 comprendre un peu ce que vous souhaitez et ne
5 souhaitez pas dans le cadre de ce processus. Ce que
6 vous souhaitez que... comment vous souhaitez que
7 votre proposition soit comprise et comment vous
8 souhaitez qu'elle ne soit pas comprise quant à
9 certains aspects.

10 On constate d'abord, bon, on a parlé tout à
11 l'heure du processus... de l'ancien processus
12 d'entente négociée de Gaz Métro et du TTF. Dans
13 l'ancien processus d'entente négociée il y avait
14 des séances d'information et des séances de
15 négociation. Donc, on comprend que ces séances de
16 négociation étaient confidentielles. Également le
17 TTF est confidentiel parce qu'il a aussi un vote de
18 certains membres de ce processus.

19 On comprend que... à de très nombreuses
20 reprises vous avez dit que ce que vous proposez
21 c'est comme les séances d'information qui existent
22 déjà à la fois pour Gaz Métro et pour tout
23 assujetti, tout Distributeur devant la Régie.

24 On comprend que malgré la règle de
25 confidentialité que vous proposez - et corrigez-moi

1 si j'ai mal compris - que les personnes présentes
2 au sein de... représentants chacun des intervenants
3 ont le droit de parler de ce qu'ils ont entendu et
4 de montrer les documents qu'ils ont reçu aux
5 membres... aux autres membres de leur équipe qui ne
6 sont pas présents. Est-ce que je...

7 M. DAVE RHÉAUME :

8 R. Absolument.

9 Q. [75] De même - et là encore corrigez-moi si j'ai
10 mal compris - le personnel de la Régie qui sera
11 présent à ces rencontres aura le droit de parler de
12 ce qu'il aura entendu et de montrer les documents
13 qu'il aura reçus aux autres membres du personnel
14 technique qui n'auront pas été présents et... et
15 aux régisseurs également.

16 R. Abso... Je n'avais pas réfléchi aux régisseurs en
17 particulier, mais sujet à... à vérification parce
18 que j'ai pas pensé à quelque chose, il n'y aurait
19 pas de danger de ce côté-là non plus.

20 Q. [76] O.K. Également donc les informations qui
21 seront reçues d'une part de la compréhension accrue
22 que chacune des personnes présentes aura acquise en
23 participant à ces rencontres pourront évidemment
24 être utilisées par cette personne-là lors de sa
25 propre preuve et éventuellement plus tard. Et

1 également, si on souhaite mettre formellement en
2 preuve quelque chose, une information particulière,
3 on peut le faire par demande de renseignements.
4 Donc, même si on connaît déjà la réponse on peut le
5 faire par voie de demande de renseignements. En
6 fait, comme ça existe déjà dans les séances
7 d'information, il n'y a pas de transcription des
8 séances d'information, des séances de travail
9 actuelles, mais donc ce qui est dit n'est pas
10 formellement en preuve, mais n'importe quel
11 intervenant ou la Régie peut poser une DDR, une
12 demande de renseignements écrite pour faire mettre
13 en preuve tel et tel élément. Et là, si Gaz Métro
14 veut reproduire ce qu'elle a déjà dit, elle peut le
15 faire. Ou si elle veut nuancer ou modifier, elle
16 peut encore le faire là aussi.

17 R. C'est exactement... c'est très bien compris. Il
18 peut donc y avoir des nuances qui se sont
19 développées à travers le temps, absolument.

20 Q. [77] Là encore et je reviens, la comparaison que
21 vous avez faite avec la notion de séance de travail
22 m'apparaît importante. En fait, ce que je me
23 demande c'est si avec toutes ces nuances-là si...
24 ce que je me demande c'est si le mot
25 « confidentialité » décrit bien ce que vous

1 proposez réellement. Peut-être que ce que vous
2 proposez réellement pourrait être exprimé
3 autrement, sans utiliser le mot
4 « confidentialité ». Et peut-être que cela
5 répondrait à certaines préoccupations que
6 différentes personnes ont exprimées dans cette
7 salle.

8 Parce que je reviens aux séances
9 d'information. Déjà, Gaz Métro peut discuter de
10 différentes options lors de ces séances
11 d'information, elle le fait. D'autres distributeurs
12 qui ont de telles séances d'information le font
13 aussi. Ils peuvent discuter de... d'hypothèses
14 qu'ils examinent, qui ne sont pas leur position
15 définitive. Les intervenants peuvent parler
16 librement, peuvent, eux aussi, examiner
17 différentes hypothèses qui ne seront pas
18 nécessairement leur position finale. Il n'y a pas
19 de règle... il n'y a pas de règle de
20 confidentialité dans les séances d'information,
21 mais les gens se parlent librement. Et à ma
22 connaissance, il n'y a aucune... je ne me souviens
23 pas qu'il y ait d'intervenants malveillants qui
24 soient revenus par la suite en audience publique en
25 disant : ah! Vous modifiez votre position, c'est

1 terrible, c'est catastrophique. Et de toute façon
2 même si... même si ça se faisait, tout ce que Gaz
3 Métro ou l'intervenant concerné aurait à répondre :
4 bien oui, j'ai changé de position. Et il n'y a pas
5 de mal à ça, ça se fait déjà sans qu'il y ait le
6 mot « confidentialité » attaché à ça, sans que les
7 personnes présentes aux séances de travail de la
8 Régie ne signent d'entente de confidentialité. Il y
9 a déjà une certaine retenue qui existe dans les
10 faits. Les gens ne vont pas s'empresse de déposer
11 plein de transcription ou de rapport de ce qui
12 aurait été dit ou pas dit en séance de travail. De
13 temps en temps, il peut y avoir... un intervenant
14 peut faire une remarque en disant « ah! Telle
15 chose, oui, vous l'avez déjà mentionnée en séance
16 de travail. » Oui. Mais, ce n'est pas plus grave
17 que ça. C'est-à-dire il n'y a pas de... Pour
18 reprendre une expression de mon confrère Gertler
19 tout à l'heure, le processus n'est pas en train de
20 dérailler parce que parfois quelqu'un peut faire
21 une remarque sur une chose qui aurait été dite en
22 séance de travail.

23 (11 h 12)

24 R. Je vais... ce n'est pas une question de
25 déraillement puis c'est important. Puis je trouve

1 ça intéressant la comparaison que vous avez donnée
2 avec les rencontres, les séances de travail. Est-ce
3 que ça peut arriver que Gaz Métro modifie par
4 exemple sa position? Absolument, mais c'est le
5 terme « précisément » sa position. C'est-à-dire
6 est-ce que entre le moment où Gaz Métro dépose une
7 preuve et le moment, par exemple, où l'audience
8 arrive, Gaz Métro met à jour, dit « on tient à
9 préciser qu'on modifie un élément? » Absolument, ça
10 arrive.

11 Par contre, ce que Gaz Métro avait déposé
12 lorsqu'il y a eu un dépôt puis avec un numéro de
13 dossier, c'était justement une position formelle de
14 Gaz Métro. L'objectif de ces rencontres-là, c'est
15 de parfois échanger sur des idées qui ne sont pas
16 des positions. C'est d'avoir un échange, je dirais,
17 collégial de gens qui connaissent l'industrie, qui
18 sont capables de partager des idées, des idées
19 préliminaires.

20 Et ce n'est pas une question de
21 déraillement. Et si votre question... et je ne
22 pense pas que Gaz Métro lorsqu'on a fait cette
23 proposition-là, je dois admettre, pendant que vous
24 posiez votre question, je me suis dit, si on avait
25 eu des rencontres de consultation pour parler du

1 processus de consultation, probablement qu'on
2 aurait déposé quelque chose parce que tout le monde
3 semble être d'accord avec l'idée puis ça semble
4 être le choix des mots. On se serait mieux compris
5 puis ça aurait déjà été clair. Et ça, c'est notre
6 erreur, on n'a pas réussi à traduire ça clair.

7 Quand on a utilisé le mot
8 « confidentialité », on l'a fait pourquoi? Parce
9 que au TTF, il y a une notion de confidentialité,
10 elle ne pose pas problème. Moi personnellement, je
11 n'ai jamais vécu de problématique associée à cette
12 notion-là de confidentialité.

13 Les gens comprennent très bien que le
14 processus réglementaire est très transparent, très
15 ouvert. Si on veut une information, on la demande
16 et nous, on a une obligation de reddition de compte
17 et on donne l'information.

18 L'objectif, ce n'est pas du tout d'empêcher
19 ça. L'idée était simplement et elle était autant
20 pour nous que pour les intervenants. Et je dirais
21 même particulièrement pour les intervenants parce
22 que c'est Gaz Métro qui est le demandeur de ces
23 dossiers quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) du
24 temps. Et donc Gaz Métro va rentrer dans ces
25 rencontres-là avec des idées, des propositions.

1 Puis ce qu'on veut, c'est que les
2 intervenants se sentent libres et confortables de
3 partager des positions préliminaires. Et s'il y a
4 une notion plus défensive, je dirais ainsi, plus de
5 retenue qu'on a constaté parfois dans des
6 rencontres techniques qui est confortable de
7 partager des positions préliminaires. Ici il y a
8 une notion défensive, je dirais, plus de retenue,
9 qu'on a constatée parfois dans des rencontres
10 techniques. Parce qu'on est déjà plus proche d'un
11 dossier qui est déjà déposé, puis on est déjà un
12 peu dans le processus réglementaire formel. Ce
13 n'est pas ça l'objectif. Là, c'est carrément
14 d'avoir une tribune, je dirais, pratiquement
15 informelle pour échanger. Et on pense que, avec
16 cette notion-là d'échange informel, vient pour que
17 ce soit efficace, intéressant, utile pour toutes
18 les parties, une notion de « échange librement, ne
19 te préoccupe pas de la possibilité de te faire
20 redire que tu as déjà dit telle idée. Ce qu'on
21 veut, c'est créer vraiment une atmosphère d'échange
22 constructif ». Et c'est ça que vise le terme
23 « confidentialité » puisqu'il ne s'agit pas de
24 position ferme nécessairement à ce moment-là dans
25 le processus.

1 (11 h 15)

2 Q. [78] Mais sur cette comparaison que vous avez faite
3 avec les séances de travail actuelles, je me
4 permets de vous corriger, j'ai utilisé le mot
5 « position », mais dans mon esprit, et vous avez
6 sûrement plein de séances de travail de cette
7 nature, il arrive très souvent qu'on ne parte pas
8 d'une position spécifique, qu'une séance de travail
9 a lieu pour discuter d'un enjeu particulier sans
10 qu'il s'agisse d'une position spécifique. Et donc,
11 ce serait très comparable à ce que vous envisagez
12 où les gens disent, bon, il y a tel et tel enjeu ou
13 problème ou situation à gérer, il y a quatre, cinq
14 possibilités quant à la manière de le gérer; si on
15 faisait ça, ça aurait tel et tel avantage ou
16 inconvénient; si on faisait telle autre chose, tel
17 et tel avantage ou inconvénient. Il y a plein de
18 séances de travail qui se sont déjà déroulées selon
19 ce format qui seraient très similaires à ce que
20 vous proposez.

21 R. Par « déjà déroulées », je ne suis pas dans le
22 milieu depuis si longtemps que ça, c'est quand même
23 assez rare ce que vous décrivez. Il y en a eu une
24 cette année qui était notamment sur les préavis
25 d'entrée et de sortie où il y a une séance de

1 travail qui s'est tenue avant même que Gaz Métro
2 dépose sa preuve. Et je vous dirais que chez Gaz
3 Métro, et mon souvenir, c'est des échanges qu'on a
4 eus avec les intervenants, ils n'étaient pas tous
5 là, qui avaient participé et le personnel de la
6 Régie, il y avait une satisfaction à cette
7 rencontre-là, dire, ça faisait longtemps qu'on
8 n'avait pas eu une rencontre où il y avait eu
9 autant d'échanges collaboratifs pour aider la
10 croissance de notre compréhension commune, et
11 surtout dans la qualité de la preuve qu'il fallait
12 déposer. Parce que, justement, la preuve n'était
13 pas déjà déposée. Dans la très grande majorité des
14 cas, Gaz Métro dépose un dossier. Et la Régie a
15 constaté la preuve au dossier, juge qu'une
16 rencontre technique serait préférable. Et donc, on
17 part déjà d'une position. Ce qu'on veut recréer,
18 c'est un processus plus informel.

19 Q. [79] Mais justement, mais vous venez de me répondre
20 que ça arrive déjà, même si la majorité des cas,
21 dans la majorité des cas, vous dites, il y a déjà
22 une position préétablie, mais c'est déjà arrivé,
23 vous venez de donner un exemple, où il n'y a pas de
24 position établie et une séance de travail, sans
25 signature d'un engagement de confidentialité, a

1 très bien pu fonctionner.

2 R. Absolument. Dans ce cas-là, par contre, la
3 distinction, c'est que c'était... la séance de
4 travail avait donc été autorisée par la Régie parce
5 qu'elle avait demandé un suivi sur le sujet. Donc,
6 on savait déjà de quoi on venait parler.

7 Q. [80] Oui.

8 R. Si Gaz Métro considère faire un projet... Je vais
9 vous donner un exemple. Est-ce que Gaz Métro
10 pourrait considérer faire un projet disons
11 d'investissement et se dit, si mes intervenants ne
12 sont pas à l'aise avec ça, on ne le dépose pas? Ça
13 se peut. Ça se peut de dire, nous, un bon pouls
14 qu'on est capable d'avoir... Dans certains cas, Gaz
15 Métro dirait, nous, on est convaincu que c'est dans
16 l'intérêt de la clientèle, du public de le faire.
17 Mais dans certains cas, c'est très gris, puis c'est
18 difficile.

19 Puis pour nous, d'avoir l'opportunité
20 d'échanger avec les gens, dire, êtes-vous à l'aise,
21 qu'est-ce que vous en pensez, est-ce que c'est
22 quelque chose que vous pensez que Gaz Métro devrait
23 faire, est-ce que c'est dans notre rôle, est-ce que
24 vous pensez que ce serait pertinent de le faire? Et
25 pourrait vouloir... veut garder la liberté de, si

1 la réponse c'est non, de dire, bon, bien, c'est
2 bon, on ne le dépose pas. De ne pas se faire dire
3 par la suite, vous l'avez déjà considéré. C'est
4 préliminaire à l'identification des dossiers. C'est
5 d'ailleurs l'une des raisons pourquoi on propose
6 que, même la fixation de l'agenda, l'agenda des
7 rencontres ne soit pas public pour permettre
8 justement le forum d'échange le plus ouvert
9 possible, où il n'y ait pas de retenu sur les
10 sujets que Gaz Métro ou les intervenants veulent
11 aborder.

12 Et on n'a pas encore identifié, puis il y a
13 des précisions qu'on apporte, je pense, qui aident
14 beaucoup à la compréhension des gens dans ce cas-
15 ci, puis on regrette que ce n'était pas déjà plus
16 explicite dans notre preuve, mais on n'a pas encore
17 identifié de bénéfices à ce que il n'y a pas de
18 confidentialité puis que ça devienne public, compte
19 tenu qu'il y a par la suite un processus
20 réglementaire qui permet de verser au dossier
21 l'ensemble des éléments qui sont requis pour
22 l'exemple.

23 Donc, on voit un inconvénient qu'on peut
24 questionner l'ampleur et le nombre de circonstances
25 où cet inconvénient-là de peut-être limiter des

1 gens qui ne voudront pas trop se prononcer au cas
2 de se le faire ressortir dans l'avenir. On peut
3 questionner à quel point il est important, mais il
4 existe du moins, alors qu'on ne voit pas du tout en
5 quoi cette confidentialité-là limiterait la
6 capacité d'avoir un dossier complet et exhaustif
7 par la suite...

8 (11 h 20)

9 Q. [81] Oui.

10 R. ... lorsque le dossier sera présenté devant la
11 Régie.

12 Q. [82] Oui. Vous venez de donner l'exemple d'un
13 projet d'investissement et à ça, je vous
14 demanderais, si vous n'êtes pas d'accord avec moi,
15 il y a eu un exemple récent même en audience, vous
16 aviez, il y a un ou deux ans, déposé un projet
17 d'investissement pour résoudre certains problèmes
18 d'engorgement du réseau en Estrie et, en cours
19 d'audience, vous l'avez retiré parce que certaines
20 négociations ont été fructueuses avec TransCanada
21 Énergie pour vous fournir du transport
22 supplémentaire.

23 Donc, le dossier d'investissement était
24 public, très public, discuté et vous l'avez retiré.
25 Alors, en quoi cela peut vous poser un problème de

1 dire que vous avez changé d'idée pour une très
2 bonne raison, à savoir que vous n'avez plus besoin
3 de l'investissement puisque vous avez trouvé une
4 autre solution.

5 R. Je répète, ce n'est pas un problème de changer
6 d'idée. Probablement que je ne réussis pas à être
7 assez explicite. Le problème ce n'est pas de
8 changer d'idée et ce n'est pas du tout dans la
9 totalité des cas où on pense que de rendre
10 l'information préliminaire publique va causer un
11 préjudice à un intervenant ou à Gaz Métro. Ce n'est
12 pas dans tous les cas.

13 On pense simplement que ce n'est pas utile
14 à créer un forum d'échanges préliminaires où les
15 parties vont pouvoir communiquer des idées, des
16 possibilités sans retenue. On pense que dans bien
17 des cas, ça ne sera problématique mais dans
18 certains cas, oui, on pense que ça va engendrer une
19 certaine retenue de la part de Gaz Métro et/ou des
20 intervenants et ça, ce n'est pas bénéfique.

21 Et compte tenu que, contrairement à
22 d'autres processus dont on discute, il va y avoir
23 le même processus réglementaire formel qui va
24 suivre par la suite, toute l'information requise
25 aux fins de l'examen, utile aux fins des analyses

1 pourra être présentée à ce moment-là.

2 Q. [83] O.K. Je vais vous poser une question un peu
3 plus précise sur le fait qu'il pourrait y avoir des
4 documents, dont l'agenda, ou des documents remis en
5 préparation ou à une telle rencontre qui seraient
6 remis aux personnes présentes donc, y compris au
7 personnel de la Régie de l'énergie qui prendrait
8 possession de ces documents, la Régie de l'énergie
9 est un organisme public.

10 Les audiences, en fait, lorsqu'elle examine
11 un dossier tarifaire, elle est tenue de procéder à
12 une audience publique selon l'article 25, donc la
13 Régie aurait certains documents, agendas et
14 quelques documents préliminaires et je comprends
15 que ces documents sont sans préjudice, les
16 documents que vous déposez sont des idées mais vous
17 pouvez changer d'idée quelques mois plus tard quand
18 vous déposez le dossier.

19 Est-ce que vous voyez un problème à ce que
20 vous requerriez que ces documents qui ont été remis
21 à l'organisme public qu'est la Régie de l'énergie
22 ne soient pas publics? Ne voyez-vous pas un
23 problème, là?

24 R. On n'en voit pas parce que, comme dans le processus
25 actuel, il n'y a strictement rien qui empêche

1 ensuite la Régie de dire « Pouvez-vous verser... »
2 dès que le dossier est déposé, dès qu'il y a un
3 numéro de dossier puis qu'il y a une audience
4 publique qui commence, de dire « Pourriez-vous
5 verser l'information X aux fins de l'examen ».

6 Donc pour nous, ce n'est pas pertinent que
7 cette information-là a été présentée avant, comme
8 je l'ai dit tout à l'heure à maître David, le fait
9 que ça ait été présenté dans le cadre de ce
10 processus-là, de ces rencontres de consultation là,
11 ne rend pas l'information confidentielle.

12 L'information, les analyses de Gaz Métro,
13 c'est l'information de Gaz Métro quand la Régie a
14 besoin d'information pour faire son examen ou juste
15 parce que c'est utile, elle juge que ça serait
16 utile d'avoir cette information-là au dossier, elle
17 le demande et Gaz Métro rend l'information
18 disponible.

19 Ce n'est pas une question de rendre moins
20 d'information disponible. L'information va finir
21 par être versée au dossier, que ce soit par des
22 demandes d'engagement, que ce soit par des contre-
23 interrogatoires, que ce soit par des demandes de
24 renseignements, il y a plusieurs outils qui
25 permettent à la Régie et aux intervenants de

1 s'assurer que de l'information - et utile c'est
2 large - soit versée au dossier.

3 Q. [84] O.K. En quoi la situation de telles rencontres
4 - toujours sur la question du dépôt de tels
5 documents - en quoi la situation de telles
6 rencontres serait-elle différente de la situation
7 actuelle des séances de travail où les documents,
8 que ce soit ordre du jour, présentations, sont
9 déposés sur le site de la Régie et ça ne vous brime
10 pas, ça ne vous empêche pas de changer d'idée par
11 rapport à ce qui serait dit dans ces textes-là mais
12 simplement c'est déposé sur le site donc, il n'y a
13 pas de secret.

14 Ce que vous déposez et aussi ce que la
15 Régie reçoit est transparent. On le sait puis,
16 généralement, vous allez reprendre le même sujet
17 dans la preuve plus tard et dans la preuve
18 formelle, vous direz ce que vous avez à dire à ce
19 moment-là puis il est rare que quelqu'un va faire
20 une comparaison minutieuse entre les deux mais,
21 simplement, c'est public.

22 R. La réponse est simple : c'est qu'on ne verse pas,
23 justement, il n'y a pas de numéro de dossier
24 lorsqu'il n'y a pas eu encore de dépôt. On ne verse
25 pas à la Régie des documents qui auraient été

1 utilisés pour une séance de travail s'il n'y a pas
2 encore de dossier.

3 Q. [85] O.K.

4 R. C'est des documents qui sont utilisés par le groupe
5 en séance de travail et, une fois qu'il y a un
6 dossier, généralement Gaz Métro va utiliser la même
7 information qu'il utilise en séance de travail dans
8 sa preuve puis s'il y a un tableau qui était utile
9 dans la séance de travail qui ne se retrouve pas
10 dans la preuve, bien, c'est facile pour la Régie ou
11 un intervenant de dire « J'aimerais avoir une
12 information sur telle donnée. » puis Gaz Métro la
13 verse par la suite au dossier. Donc, pour nous,
14 c'est le même traitement.

15 (11 h 26)

16 Q. [86] O.K. Je vais vous demander si vous seriez
17 d'accord pour remplacer le mot « confidentialité »,
18 que vous employez, et je reviens à ma série de
19 questions puis aussi aux références que j'ai faites
20 aux réponses que vous avez données depuis le début
21 sur cette question, si, au lieu de parler de
22 « confidentialité », vous utilisiez la notion de
23 « sans préjudice », que les positions exprimées par
24 Gaz Métro, par tout intervenant le sont sans
25 préjudice, est-ce que ça ne résoudrait pas le

1 problème, est-ce que ça ne rendrait pas beaucoup de
2 gens dans la salle moins... moins inquiets, est-ce
3 que ça ne continuerait pas de répondre à vos
4 objectifs à vous de mettre la notion de « sans
5 préjudice »?

6 Me VINCENT LOCAS :

7 Vous m'excuserez de vous interrompre, je vais faire
8 une objection sur cette question pour la simple et
9 bonne raison que je pense qu'on tombe ici dans un
10 concept juridique, qui est celui de « sans
11 préjudice » ou encore de « sous toute réserve », je
12 pense que monsieur Rhéaume a déjà expliqué les
13 tenants et aboutissants de la demande de Gaz Métro
14 et le pourquoi de la demande de confidentialité.

15 Si jamais mon confrère juge approprié de
16 suggérer le tout via sous, que ça soit sous toute
17 réserve ou sans préjudice, je pense qu'on aura la
18 chance de le faire dans le cadre des plaidoiries à
19 la fin, mais je pense que monsieur Rhéaume a déjà
20 fait le tour de la question sur la question de la
21 confidentialité.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Oui mais, en tout cas, si l'objection de mon
24 confrère est retenue, ça signifie que la notion, le
25 mot « confidentialité » n'est pas vraiment une

1 question, ne fait pas vraiment partie de la preuve
2 mais que c'est une question d'argumentation. Si
3 c'est le cas, ça me fera très plaisir d'en débattre
4 en argumentation mais dans ce cas, le mot
5 « confidentialité » n'est pas un objet de preuve.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Je pense qu'on a, monsieur Rhéaume a bien expliqué
8 les motifs pour lesquels il juge important que ces
9 séances soient tenues de façon confidentielle. Je
10 pense qu'on a fait le tour de la question, si vous
11 avez une proposition à faire pour modifier le mode
12 de fonctionnement, vous aurez la chance de le faire
13 dans votre présentation de preuve. Je pense que
14 nous, là, on a bien compris, là, c'est clair.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Oui, en argumentation parce que nous avons prévu en
17 traiter en argumentation, parce que nous aussi,
18 enfin, nous sommes un peu d'accord, c'est plus une
19 question d'argumentation avec des, qu'il y a des
20 connotations juridiques aussi...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui, parfait.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Q. [87] Mais je vais aborder un autre sujet
25 maintenant, je vais essayer, on a terminé la

1 question de confidentialité. La question de la
2 liste ou de l'éventail des personnes pouvant
3 participer à de telles rencontres. Vous proposez
4 que les procureurs ne soient pas admis, également
5 que de façon générique partout, donc ni les
6 procureurs ni même des experts soient admis.

7 Là encore, je reviendrais à la comparaison
8 que vous avez vous-même faite avec les séances
9 d'information. Dans les séances d'information,
10 actuellement, des procureurs peuvent participer;
11 des fois, le Distributeur lui-même amène son
12 procureur, et ça vaut à la fois pour Gaz Métro,
13 pour Hydro-Québec. Je sais qu'il y a eu une séance
14 de travail dans un autre dossier d'Hydro-Québec
15 Distribution hier, le procureur d'Hydro-Québec
16 Distribution était présent.

17 Et les procureurs ne sont pas toujours
18 présents mais des fois, c'est au cas par cas, c'est
19 au choix de chaque participant de décider s'il
20 amène son procureur ou pas. Pour les frais, bien,
21 ça dépend, les règles gèrent si, est-ce que le
22 procureur a une rémunération supplémentaire ou non,
23 est-ce qu'il est inclus dans la rémunération
24 globale de l'intervenant, c'est... des règles
25 existent déjà là-dessus, à notre connaissance, à

1 moins que vous m'indiquiez le contraire, ça n'a
2 jamais posé de problème jusqu'à présent, y compris
3 dans les séances de travail de Gaz Métro.

4 Quant aux experts, et là encore, il n'est
5 pas question pour nous de souhaiter un débat
6 d'experts mais des fois, il y a des sujets très
7 très techniques où les intervenants ont dans le
8 passé parfois souhaité pouvoir faire venir un
9 expert externe, ont demandé la permission à la
10 Régie et parfois, la Régie a accordé cette
11 permission et l'expert s'est présenté et, de notre
12 connaissance, a pu contribuer adéquatement, posant
13 des questions à l'avancement des connaissances que
14 ces séances de travail sont censées viser.

15 N'accepteriez-vous pas que la même formule
16 puisse s'appliquer aux séances de travail que vous
17 proposez ici, à savoir que, si les règles, si un
18 intervenant veut faire venir son procureur, à
19 l'intérieur du cadre budgétaire des frais déjà
20 prévus ou en demandant des frais particuliers à la
21 Régie, qui décide de les accorder ou pas, ça peut
22 se faire; même chose pour les experts, si
23 l'intervenant veut faire venir un expert, il voit
24 avec la Régie s'il peut avoir une rémunération là-
25 dessus puis la Régie décide oui ou non.

1 Est-ce que, quel serait le problème à ce
2 que ça puisse se décider au cas par cas, et
3 d'ailleurs, n'est pas ça qui va arriver de toute
4 façon, s'il y avait un cas particulier, un sujet
5 très complexe ou, soit un sujet très complexe du
6 point de vue technique ou du point de vue
7 juridique, n'est-ce pas ça qui risquerait d'arriver
8 de toute façon que des intervenants vont demander
9 ce genre de permission?

10 (11 h 30)

11 M. DAVE RHÉAUME :

12 R. Je pense que c'est la même réponse que j'ai donnée
13 à maître Gertler tout à l'heure. C'est pas une
14 question de rien ne peut fonctionner si on rentre
15 des procureurs dans la salle. Évidemment, on a...
16 on a deux procureurs ici.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 C'est une bonne réponse.

19 R. Et il y en a plusieurs dans la salle. Donc c'est
20 pas que la présence des procureurs rend cette
21 proposition-là impossible à fonctionner. C'est pas
22 ça. Même chose pour des experts. Est-ce que des
23 experts... dans certains cas est-ce que ça pourrait
24 arriver que la présence d'un expert aurait été
25 utile? Possiblement. Ce qu'on dit c'est que pour

1 des raisons de simplicité, ce qu'on parle ici c'est
2 un processus qui arrive avant la Régie. Donc on
3 cherchait à développer un processus qui ne force
4 pas la Régie à avoir à se prononcer avant chaque
5 réponse, avant chaque rencontre sur : est-ce que
6 cet expert-là est approprié? Est-ce que je
7 reconnais ces frais-là? Est-ce que la présence de
8 tel procureur sur tel dossier est appropriée?

9 Ce qu'on propose c'est une approche simple
10 puis c'est de dire : l'association, chaque
11 intervenant envoie son représentant, tel que les
12 règles actuellement le prévoient. On ne pense pas
13 que compte tenu du caractère très préliminaire des
14 échanges, que de déjà avoir les procureurs et les
15 experts présents est, de façon générale, utile et
16 nécessaire. On pense que ce processus-là peut
17 fonctionner sans ça.

18 Est-ce qu'éventuellement on en viendra
19 peut-être à une conclusion différente, c'est
20 possible. Ce qu'on pense c'est que cette façon-là
21 de commencer c'est la façon la plus efficace,
22 simple, peu coûteuse, qu'on essaie, puis on
23 constate dans deux ans, un an et demi, est-ce qu'on
24 considère, est-ce qu'on voit une évolution dans le
25 traitement des dossiers réglementaires qui fait en

1 sorte que la Régie, Gaz Métro, les intervenants
2 concluent que c'est bénéfique. Et peut-être qu'à ce
3 moment-là on jugera que c'est bénéfique, mais il y
4 a des ajustements à apporter pour aller chercher
5 encore plus de valeur.

6 Ce qu'on dit c'est : donnons la chance à ce
7 que le processus vive, laissons-le commencer et Gaz
8 Métro sera... est très, très humble, aucunement la
9 prétention que c'est parfait nécessairement. On
10 pense que ça, c'est la meilleure proposition, mais
11 on va être très ouvert à la modifier avec le temps,
12 à mesure qu'on va voir des exemples réels qui vont
13 mener à des conclusions que des ajustements sont
14 requis.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Q. [88] Ne pensez-vous pas que cela alourdirait le
17 processus réglementaire, de poser comme règle
18 absolue l'interdiction toujours, quel que soit le
19 sujet abordé, de procureurs ou d'experts à une
20 telle séance? Ne faudrait-il pas au contraire
21 garder la flexibilité, comme je le... donc ma
22 question : vous ne voyez pas un alourdissement
23 potentiel si le sujet est très technique ou a des
24 connotations juridiques, que le fait que les gens
25 qui viennent n'aient pas toute la... toute la

1 latitude, tout le degré de connaissances requises
2 pour bien participer, est-ce que... finalement est-
3 ce que ça ne nuirait pas à ce que vous voulez
4 mettre en place, en forçant le report du... de
5 l'examen plus approfondi à l'audience elle-même,
6 alors que c'était justement ça que vous souhaitiez
7 alléger?

8 R. On pense que les... les questions plus techniques,
9 surtout en ce qui a trait plus juridiques, plus
10 légales, vont devoir se tenir de toute façon dans
11 le cadre formel d'une audience. On ne voit pas
12 actuellement... Gaz Métro, lorsqu'on regarde
13 qu'est-ce qu'on veut faire avec ce processus-là,
14 les bénéfices qu'on pense que, de façon comment on
15 est capable d'aller chercher, on ne voit pas les
16 procureurs de chaque intervenant et de Gaz Métro
17 comme incontournables au processus est requis. On
18 pense que d'ajouter ça dès le départ c'est ajouter
19 une couche de coûts et de complexité qui n'est pas
20 l'objectif premier de ces rencontres-là.

21 Q. [89] O.K. Je vais terminer avec ma dernière
22 question sur un autre... un dernier aspect. La
23 liste des sujets. Est-ce que je comprends
24 correctement que donc à chaque... chaque année, il
25 y aura une liste de sujets que Gaz Métro

1 communiquera aux participants comme étant ce
2 qu'elle souhaite aborder dans... dans ces
3 rencontres, donc ce sera flexible, il n'y a pas de
4 sujets préétablis, ça peut... Je sais que... la
5 procureure du GRAME vous a posé des questions sur
6 une liste de sujets possibles, ça peut être ceux-
7 là, ça peut être d'autres ou ça variera au cas par
8 cas. Et est-ce que les intervenants eux-mêmes
9 pourraient vous suggérer des sujets qu'ils
10 souhaitent eux-mêmes inclure dans ces rencontres-
11 là?

12 R. C'est une bonne question puis c'est un ajustement
13 qu'on... une précision, je dirais, qu'on a faite
14 entre le dépôt de notre preuve puis ce qu'on a
15 répondu à travers les demandes de renseignements.
16 Donc avant chaque rencontre Gaz Métro communiquera
17 les sujets qu'il a l'intention, que nous avons
18 l'intention d'aborder, avec les présentations qu'on
19 a l'intention d'aborder. En effet, c'est... c'est
20 ouvert. Les intervenants, ce qu'on a précisé c'est
21 que les intervenants pourront aussi, eux, ajouter
22 des sujets dans la mesure où ce sont les
23 intervenants qui jouent un peu le rôle du
24 demandeur. Puis l'objectif est bien clair, là, je
25 veux juste que ce soit bien compris, c'est-à-dire

1 ce n'est pas une demande, par exemple de
2 l'intervenant puis dire : on aimerait ça que vous
3 nous parliez de ça. Et que Gaz Métro donc fasse une
4 présentation. Parce que là on... étant donné que
5 l'intervenant ne connaît pas les dossiers que Gaz
6 Métro a l'intention de déposer, ça, selon nous, ça
7 alourdirait ce processus-là puis ne le rendrait pas
8 utile.

9 (11 h 36)

10 Par contre - et là je fais un parallèle -
11 je sais qu'il y a des différences, mais comme au
12 TTF il n'y a rien qui empêche un intervenant... je
13 peux prendre un exemple d'un sujet qu'on va
14 discuter cet après-midi. La FCEI dans les dernières
15 années a fait plusieurs représentations sur
16 certaines hypothèses sur le plan développement,
17 plusieurs qui ont mené à des modifications. Il n'y
18 a absolument rien qui empêcherait la FCEI de dire
19 « est-ce qu'à la prochaine rencontre vous pouvez me
20 prévoir une heure, deux heures, peu importe, à
21 l'agenda, j'ai une proposition à vous faire sur...
22 Je sais très bien que dans votre prochaine cause
23 tarifaire il y a un plan de développement, il y en
24 a toujours un, et moi, j'aimerais vous proposer une
25 modification que vous devriez faire à votre plan. »

1 Donc, les intervenants pourront ajouter des
2 éléments à l'agenda dans la mesure où c'est
3 l'intervenant qui prend donc la responsabilité de
4 présenter sa proposition et non pas simplement de
5 demander à une autre partie de donner ses opinions.
6 C'est-à-dire la personne qui veut mettre un sujet à
7 l'ordre du jour a un peu la responsabilité d'amener
8 un peu la réflexion puis la proposition de base qui
9 démarre la discussion.

10 Q. [90] Alors, je vous remercie beaucoup. Madame la
11 Présidente, Madame, monsieur les Régisseurs,
12 Monsieur.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci, Maître Neuman. On poursuit avec maître
15 Catherine Rousseau pour l'Union des municipalités
16 du Québec.

17 CONTRE-INTERROGÉ Me CATHERINE ROUSSEAU :

18 Q. [91] Bonjour. Catherine Rousseau pour l'Union des
19 municipalités du Québec. Bonjour, Monsieur Rhéaume.

20 M. DAVE RHÉAUME :

21 R. Bonjour.

22 Q. [92] On a discuté longuement avec les confrères qui
23 ont passé avant moi des objectifs, en fait, des
24 objectifs des séances de consultation ainsi que de
25 la question de la confidentialité. Donc, je ne

1 reviendrai pas sur ces éléments-là.

2 Petite question de clarification, par
3 ailleurs. Au niveau du nombre de séances, Gaz Métro
4 suggère quatre séances. Alors, ma question est :
5 est-ce que... j'aimerais savoir quelle est la base
6 de la réflexion de Gaz Métro par rapport à la tenue
7 de ces quatre séances-là et non pas exemple
8 pourquoi on n'en tiendrait pas six ou même deux?

9 R. En fait, ce qu'on a dit, c'est on propose, on
10 présume que quatre risquent d'être adéquats, mais
11 on proposait que ça demeure ouvert, c'est-à-dire
12 c'est aux besoins. On ne propose pas... je fais un
13 parallèle avec le TTF. En théorie, il y a une
14 rencontre à chaque mois, mais il peut arriver des
15 longues périodes de trois, quatre mois où ils sont
16 simplement annulées parce que, bien il n'y a pas de
17 sujet à l'ordre du jour qui rende utile, productif
18 de tenir les rencontres. C'est un peu la même idée.

19 On a pensé que quatre, on regarde le temps
20 que ça prend chez Gaz Métro de développer des
21 dossiers, aller chercher l'information, faire les
22 analyses. Il faut avoir assez de sujets pour rendre
23 les journées productives et efficaces. Donc, on
24 pense que, en moyenne, aux trois mois, on risque
25 d'avoir une série de sujets et de présentation et

1 d'analyse suffisante pour remplir une journée de
2 travail productif avec les intervenants.

3 Ceci dit, il pourrait y avoir des périodes
4 où l'entreprise est très mobilisée par un sujet en
5 particulier par exemple qui est devant la Régie, de
6 sorte que, bien on n'a pas le temps de tenir des
7 rencontres parce qu'on n'a rien de plus que... la
8 majorité des efforts sont dirigés vers un sujet.

9 Puis on pourrait avoir des périodes où il y
10 a une multitude de projets, il y a beaucoup de
11 changements. On pense justement avec l'arrivée de
12 transition énergétique, peut-être plusieurs
13 nouveautés qui font sorte qu'il y a beaucoup de
14 sujets à parler, puis on veut se parler plus
15 souvent qu'aux trois mois.

16 Donc, je vous dirais qu'on a fait un
17 estimé, mais on pense que c'est utile qu'on regarde
18 la marge de manoeuvre d'augmenter ou de diminuer en
19 fonction des besoins puis des dossiers qui sont
20 considérés pour les prochains mois.

21 Q. [93] Très bien. Maintenant, j'ai une question par
22 rapport au calendrier projeté. Je vais vous référer
23 à une pièce, c'est le document GM-1, le Document 3,
24 pardon, c'est à la page 8.

25 R. Je suis là.

1 Q. [94] Parfait. Donc, vous voyez au calendrier
2 projeté, bon, on prévoit évidemment quatre séances
3 et on peut voir les troisième et quatrième
4 rencontres sont prévues pour le mois de mai deux
5 mille dix-sept (2017) et août deux mille dix-sept
6 (2017).

7 Donc, ma compréhension des choses est que
8 ces rencontres-là seraient tenues après le dépôt du
9 dossier pour la tarifaire de l'année suivante, donc
10 pour l'année deux mille dix-huit (2018), est-ce que
11 c'est exact?

12 R. C'est exact qu'on prévoit déposer le dossier
13 tarifaire...

14 Q. [95] Parfait.

15 R. ... deux mille dix-huit (2018) avant mai deux mille
16 dix-sept (2017), c'est l'objectif. Donc, ma
17 question est : à ce moment-là, les sujets qui
18 seraient traités en séance lors des troisième et
19 quatrième rencontres, est-ce que... En fait,
20 j'aimerais que vous précisiez, est-ce que les
21 sujets pourront être traités dans le cadre de la
22 tarifaire deux mille dix-huit (2018) où ce sont des
23 sujets qui devront nécessairement attendre à
24 l'année suivante?

25 Parce que vous comprendrez qu'il y a

1 certains sujets qui vont peut-être... il sera peut-
2 être pertinent pour certains intervenants de
3 traiter les sujets tout de suite malgré le fait que
4 le dépôt du dossier a déjà été fait auprès de la
5 Régie.

6 R. Le calendrier a été... le calendrier projeté a été
7 présenté plus à titre indicatif. Ceci étant dit,
8 bien qu'on ne veut pas circonscrire des sujets et
9 de dire « il faut... voici la liste des sujets dont
10 on ne peut pas parler dans ces rencontres-là » dans
11 notre tête, c'est ouvert. N'empêche, l'objectif
12 c'est de parler des sujets qui ne sont pas déjà
13 déposés à la Régie parce qu'une fois que c'est
14 déposé à la Régie, c'est plus efficace de le faire
15 à travers le processus.

16 (13 h 55)

17 Par contre, on dépose quand même pas mal de
18 projets, de dossiers réglementaires dans une année
19 qui ne sont pas dans une cause tarifaire. Dans les
20 dernières années, on a vu l'arrivée de tarifs de
21 réception; on a parlé de gaz naturel renouvelable;
22 on a parlé de projets d'investissement, de
23 renforcement. Donc, pour nous, c'est tous des
24 exemples de projets... de beaucoup de tarification,
25 allocation des coûts. Donc, c'est tous des exemples

1 de projets qui ne sont pas déposés dans le cadre de
2 la cause tarifaire qui pourraient donc, par
3 exemple, être discutés dans les mois qui suivent
4 une cause tarifaire.

5 Q. [96] Parfait. Merci. Et par rapport au choix des
6 sujets, est-ce que Gaz Métro... En fait, est-ce
7 qu'il y a une ligne de conduite ou comment elle va
8 déterminer les sujets qui pourraient être traités
9 en séances?

10 R. Il n'y a pas une ligne de conduite écrite. Je vous
11 dirais, tout sujet où Gaz Métro pense qu'il y a un
12 bénéfice à ce qu'on se parle avant, puis ça doit
13 être la grande majorité des sujets, probablement
14 que Gaz Métro va vouloir utiliser ce processus-là.
15 Comme je le disais, je pense qu'il y a des
16 projets... Déjà il y a des projets qui, des fois,
17 le besoin naît rapidement. De sorte qu'on n'est pas
18 capable de tenir une rencontre. On a parfois des...
19 On a eu des projets d'investissement qu'on a
20 déposés dans les dernières années qui étaient
21 associés à des demandes, par exemple, du ministère
22 des Transports. On a eu quelques cas de ponts, par
23 exemple, où il y a des travaux sur le pont, il faut
24 agir rapidement. On n'a pas le temps de « booker »
25 une rencontre pour dans deux mois pour le

1 planifier, on dépose le projet en quelques jours à
2 la Régie de l'énergie puis on lui demande de rendre
3 une décision rapide.

4 Donc, il peut y avoir des cas où, pour des
5 raisons d'horaire, on ne passera pas par la Régie.
6 Ou des cas où on pense qu'une discussion
7 préliminaire n'améliorerait pas la qualité puis le
8 caractère complet de la preuve ou la connaissance
9 globale du groupe. Donc, je vous dirais, c'est le
10 gros bon sens. Mais de façon générale, Gaz Métro,
11 on privilégie de bien comprendre la position de nos
12 parties prenantes. Donc, je pense que c'est une
13 tribune de plus pour se comprendre qu'on va vouloir
14 utiliser le plus souvent possible.

15 Q. [97] Par rapport à l'implication des intervenants
16 dans le cadre des séances, quelles sont les
17 attentes de Gaz Métro par rapport justement à la
18 participation des intervenants à ces séances-là?

19 R. Bien, au-delà de l'attente qu'on a déjà dans les
20 séances de travail qui est, évidemment, le
21 professionnalisme, la préparation puis d'amener
22 leurs connaissances des enjeux spécifiques de leur
23 association aux rencontres, je dirais que, dans ce
24 cas-ci, ce qui se rajoute, c'est une approche
25 d'ouverture. On veut tenir ces rencontres-là

1 pour... Ce qu'on souhaite, c'est que les gens
2 arrivent ouverts à communiquer leurs
3 préoccupations, leurs enjeux, leurs solutions
4 aussi, pas simplement les problèmes, mais vraiment
5 qu'on soit capable d'avoir des échanges
6 constructifs.

7 Il y a plusieurs idées qu'on utilise pour
8 déposer des dossiers à la Régie qui proviennent des
9 positions que les intervenants prennent dans les
10 dossiers précédents. On aime mieux le savoir plus
11 tôt puis d'arriver le plus vite possible avec les
12 meilleures solutions. Donc, je dirais, le désir de
13 collaborer puis d'amener des solutions, puis de
14 partager, c'est vraiment ça l'affaire.

15 Q. [98] Une dernière question pour vous. Vous avez
16 sûrement remarqué, l'Union des municipalités du
17 Québec a suggéré de bonifier le montant à verser
18 aux intervenants. Est-ce que Gaz Métro a une idée
19 de l'ampleur du travail qui serait requis en amont
20 évidemment? Et là je fais référence aux documents à
21 considérer, aux documents qui seraient transmis par
22 Gaz Métro aux intervenants et aux analyses qui
23 seraient nécessaires à la préparation de ces
24 séances-là?

25 R. Je dois être honnête et dire que ce n'est pas

1 quelque chose auquel on a passé beaucoup de temps.
2 On a un peu pris peut-être l'option qui nous
3 semblait la plus naturelle de dire, c'est une autre
4 forme de rencontre de travail qui ressemble
5 beaucoup à celles qui existent déjà, on va prendre
6 les frais. À priori, on pense que la quantité de
7 travail de préparation devrait être similaire. Mais
8 ça aussi, c'est peut-être quelque chose qu'avec le
9 temps, à mesure qu'on avance, on va réaliser que la
10 quantité de travail est différente, et donc il
11 devrait peut-être y avoir une rémunération
12 différente pour ce type de rencontre-là. Mais pour
13 l'instant, c'est l'étendue de nos réflexions.

14 Q. [99] Donc, je comprends que Gaz Métro pourrait
15 quand même être ouvert à revoir le mode de
16 rémunération lorsque les séances, le cas échéant,
17 seront mises en place?

18 R. Absolument. Gaz Métro n'aurait pas de misère à
19 faire une reddition de compte ou prendre un suivi
20 lorsque, si c'est autorisé, sur la charge de
21 travail associée à ces rencontres-là puis si on
22 distingue, par exemple, une différence par rapport
23 aux rencontres de travail pour potentiellement
24 permettre à la Régie de rendre une décision là-
25 dessus. Ce n'est pas quelque chose qui est

1 problématique pour nous.

2 Q. [100] Très bien. Je vous remercie beaucoup. Je n'ai
3 plus de questions.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci, Maître Rousseau. Alors on va terminer avec
6 la Régie. Maître Cardinal.

7 INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

8 Oui. Merci. Ça ne sera pas très long.

9 Q. [101] Bonjour, Monsieur Rhéaume.

10 M. DAVE RHÉAUME :

11 R. Bonjour.

12 Q. [102] J'aimerais qu'on discute un peu plus du rôle
13 que Gaz Métro voit par rapport au personnel de la
14 Régie dans le cadre des rencontres. J'aimerais
15 qu'on fasse peut-être un peu de pouce avec ce que
16 vous avez dit, ce que vous avez répondu par rapport
17 à ça à maître Gertler et maître Paquet.

18 (11 h 48)

19 Spécifiquement dans sa preuve, Gaz Métro vient
20 distinguer le but des séances de travail, des
21 rencontres que vous proposez dans le cadre ici,
22 dans un processus préalable au dépôt de différents
23 dossiers puis on peut voir à la page 5, notamment,
24 que les séances qui sont proposées maintenant vont
25 permettre à la Régie et aux intervenants de prendre

1 connaissance des propositions de Gaz Métro, de
2 poser des questions et de faire valoir leur
3 position, le cas échéant.

4 En fait, la Régie aimerait vous entendre
5 par rapport à qu'est-ce que vous entendez par « la
6 position du personnel de la Régie »? Aussi par
7 rapport au fait que qu'est-ce que vous pensez, par
8 rapport à quoi le personnel de la Régie pourrait
9 lier, par exemple, une formation ou la Régie à
10 titre général.

11 R. C'est un bon exemple de preuve qui n'est pas aussi
12 explicite que ce que ça devrait. En fait, au niveau
13 des opinions, pour nous, c'était du point de vue
14 des intervenants, c'est-à-dire un peu comme on a
15 actuellement dans les rencontres, les séances de
16 travail, les rencontres techniques.

17 La Régie, généralement, est la personne,
18 outre Gaz Métro, qui, je veux dire, parle le plus,
19 qui dirige le plus les rencontres en ce qui a trait
20 aux questions, pour s'assurer de bien comprendre
21 l'ensemble de la preuve puis d'identifier ce que je
22 vais appeler « les trous dans la preuve ». De dire
23 « Bien... »... Et le trou n'est pas identifié pour
24 dire « Votre preuve est faible dans le sens que
25 l'argument ne la convainc pas.

1 Le personnel de la Régie qui participe à
2 cette rencontre-là ne donne pas l'opinion ni à eux,
3 ni à la Régie. Ils identifient, par contre, dire
4 « On n'est pas en mesure de faire l'analyse si on
5 n'a pas telle information. Pour faire l'analyse,
6 voici ce qui manque. ». Puis ça, c'est très utile
7 puis c'est ce qui nous permet, généralement, après
8 ça justement de bonifier nos preuves parce que
9 généralement par la suite, c'est suivi d'une
10 demande de renseignements mais on comprend ce que
11 la demande de renseignements cherche à savoir parce
12 qu'on a eu un échange puis on voit a posteriori
13 c'était quoi l'information qui manquait dans notre
14 preuve qu'on n'avait pas identifiée dès le début.

15 Par contre dans ces rencontres-là,
16 généralement les intervenants, eux, vont donner
17 leur position ou leurs opinions sur la position de
18 Gaz Métro, pas juste sur le caractère complet de la
19 preuve. Donc, ils le font, la Régie, elle, ne le
20 fait pas mais eux le font autour. Donc, un
21 intervenant peut dire « Bien moi, je suis préoccupé
22 par la causalité dans ces coûts-là, ça m'apparaît
23 inéquitable pour ma clientèle ce que vous
24 proposez. ».

25 Donc cet élément-là, on aimerait continuer

1 d'en bénéficier du point de vue des intervenants
2 alors que du point de vue des intervenants et de la
3 Régie, ce qui est commun, c'est aussi lorsque la
4 preuve est incomplète puis qu'il y a des besoins
5 d'ajouter à la compréhension du message. Donc, ce
6 qu'il faudrait lire dans la phrase, c'est donc « Le
7 premier objectif est commun aux deux mais le
8 deuxième objectif des opinions, celui-là est
9 spécifique aux intervenants. ».

10 Q. [103] Parfait. Donc, si je comprends bien,
11 j'aimerais bien résumer pour être certaine que je
12 comprends bien, c'est que vous attendez que la
13 Régie fasse une évaluation préliminaire de ce qui
14 est nécessaire à déposer dans le cadre d'une preuve
15 en amont du dépôt d'un dossier.

16 R. Je dirais oui mais je le contextualiserais
17 différemment, peut-être une précision. Ce qui à mes
18 yeux est très similaire au rôle qu'elle joue
19 actuellement lorsqu'il y a des rencontres ou, qui
20 sont plus rares mais qui arrivent lorsqu'il y a des
21 rencontres techniques avant le dépôt de la preuve,
22 c'est-à-dire pour moi, c'est le même rôle qui est
23 joué, c'est-à-dire identification dans les
24 propositions de Gaz Métro de quelle est
25 l'information pertinente et requise que la Régie va

1 avoir besoin pour traiter le dossier pour permettre
2 à Gaz Métro - puis je vais donner un bon exemple de
3 ça qui est le dossier actuellement de la phase 2 du
4 3867 où Gaz Métro, dans le cadre de la vision
5 tarifaire a déposé un dossier très, très exhaustif,
6 plusieurs centaines de pages et la Régie a rendu
7 une décision procédurale où elle a identifié une
8 série d'informations qu'elle juge pertinentes pour
9 être capable de traiter le dossier.

10 Bien, si on avait eu une discussion
11 préliminaire sur ce dossier-là, Gaz Métro aurait
12 été capable d'intégrer ces informations-là dans son
13 dossier. Puis on va déposer l'information de toute
14 façon puis elle va être disponible.

15 Mais n'empêche, on pense que ça veut donc
16 dire que la Régie a dû passer du temps à traiter un
17 dossier qu'elle juge incomplet. Lorsqu'on va
18 redéposer les informations manquantes, ça reste
19 qu'il y a un travail qui doit être fait de repasser
20 à travers la trame du dossier.

21 Et si on avait eu l'occasion d'avoir un
22 échange préliminaire qui identifiait peut-être
23 quelques faiblesses dans l'ensemble de
24 l'information qu'on déposait aux yeux de la Régie,
25 bien, on aurait pu l'intégrer d'amont puis on pense

1 que la Régie aurait été capable, donc, plus
2 facilement, plus rapidement, plus efficacement, de
3 traiter un dossier qu'on visait être complet mais
4 que clairement, de par la décision procédurale de
5 la Régie, si on s'était parlé avant, Gaz Métro
6 aurait été en mesure de probablement donner quelque
7 chose qui aurait été plus efficace pour la Régie.

8 Q. [104] Parfait, je vous remercie. Donc, c'était ma
9 seule question. Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci Maître Cardinal.

12 INTERROGÉ PAR LA FORMATION :

13 Me MARC TURGEON :

14 Q. [105] Marc Turgeon pour la formation. Monsieur
15 Rhéaume, vous avez été - je ne sais pas ce que vont
16 en dire vos avocats - un bon témoin. Beaucoup de
17 choses ont été, beaucoup d'explications. Juste
18 revenir sur deux, trois petites choses avec vous.
19 Donc, je comprends suite au contre-interrogatoire
20 de maître David, je comprends en fait ce que vous,
21 comment je comprends la chose c'est que pour vous,
22 sur la question de si c'est confidentiel et pas
23 confidentiel, c'est que vous ne voulez pas que vous
24 soit opposable ou opposable à Gaz Métro en fait,
25 toute la notion, je dirais, d'un remue-méninges que

1 vous voulez entamer pour pouvoir définir des grands
2 principes, est-ce que je comprends bien?

3 (11 h 54)

4 R. C'est exactement ça.

5 Q. [106] O.K., donc on part de là, parfait, merci.

6 Ensuite, maître Gertler vous a aussi, puis je pense
7 que ma collègue Cardinal aussi a précisé sur,
8 notamment par maître Gertler, vous avez précisé la
9 plus-value que vous voyez à la participation du
10 personnel de la Régie. Donc je comprends que pour
11 vous, c'est, puis là, vous venez de nous ajouter
12 que généralement, ce sont, c'est le personnel de la
13 Régie qui peut indiquer, sur une, sur certaines
14 questions, que les questions ne sont pas répondues
15 complètement ou n'ont peut-être pas la bonne
16 orientation, je comprends bien cela aussi?

17 R. Absolument.

18 Q. [107] Parfait. Tout le long de votre, de vos
19 réponses, vous avez, qui sont, vous avez fait
20 preuve de constance tout à fait correcte, là, vous
21 avez toujours parlé que c'est toujours dans un, ça
22 se situe toujours que c'est des préliminaires,
23 c'est avant les dépôts. On ne se connaît pas
24 personnellement vous et moi mais on ne se voit
25 généralement qu'en audience, et la Régie, je prends

1 pour acquis que vos contacts avec les gens de la
2 Régie, avec le personnel d'analystes de la Régie,
3 se font généralement à l'intérieur d'audiences, ou
4 à partir de l'instant où le dossier est déposé?

5 R. Absolument puisque normalement, les rencontres
6 techniques, qui sont peut-être les moments où nous,
7 on a un contact plus direct avec les membres du
8 personnel, se tiennent une fois le dépôt du
9 dossier.

10 Q. [108] Je peux comprendre tout à fait que vous avez
11 amené la nuance tantôt, parce que moi, le
12 questionnement que j'ai, c'est que, à l'extérieur
13 des dossiers qui sont déjà déposés, qui ont un
14 numéro de requête, qu'il y a aussi une formation
15 qui est assignée, il y a une équipe d'analystes à
16 l'interne qui est assignée, selon votre
17 connaissance d'office, qui peut engager la Régie
18 sur un raisonnement, sur un remue-méninges, sur une
19 façon de penser, à l'extérieur des dossiers?

20 R. Je... vous me direz si ça ne répond pas à votre
21 question dans qui peut engager mais de mon point de
22 vue, la Régie, juste pour voir la suite des choses,
23 recevrait, comme les intervenants par exemple, la
24 liste des sujets que Gaz Métro propose d'aborder
25 lors de la prochaine rencontre.

1 Donc je présume que l'allocation, la
2 sélection des représentants du personnel de la
3 Régie qui serait pertinente serait faite de façon
4 un peu similaire à ce qui est fait actuellement
5 lorsque la preuve est déposée, c'est-à-dire que
6 l'identification des sujets sera assez claire que
7 la Régie sera en mesure de voir : « Est-ce que
8 j'envoie un ingénieur ou quelqu'un de finances. De
9 quoi ça parle, c'est-tu de l'efficacité énergétique
10 ou c'est des tuyaux? »

11 Donc ça, c'est un premier point. Ensuite,
12 pour moi, ce que je présume être le code d'éthique
13 des employés de la Régie fait en sorte que
14 lorsqu'ils participent, et ça, on l'apprécie
15 beaucoup, puis j'espère que la Régie partage la
16 position de Gaz Métro, puis c'est ce que monsieur
17 Cabana a exprimé d'entrée de jeu, c'est
18 l'importance de se parler pour se comprendre.

19 Aujourd'hui, même si c'est, ça fait peut-
20 être une heure et demie que je réponds à quelques
21 questions, c'est beaucoup plus rapide pour faire
22 comprendre versus les heures qu'on a passées à
23 écrire la preuve, à en discuter, puis finalement,
24 c'est une question de maître David qui clarifie
25 bien des choses puis tout d'un coup, la lumière

1 fut.

2 Et donc ça, on veut conserver cette notion-
3 là avec le personnel technique de la Régie, c'est
4 important pour nous qu'on ait accès, et qu'on
5 conserve l'accès du personnel technique pour qu'ils
6 puissent nous identifier lorsqu'on fait fausse
7 route. Puis fausse route, ce n'est pas sur le fond
8 de ce qu'on demande, c'est ça. Et pour nous, on ne
9 voit pas de distinction entre qu'ils nous le disent
10 avant que le dépôt soit fait versus après parce que
11 la présentation qui serait utilisée lors de ces
12 rencontres-là serait probablement la même, c'est-à-
13 dire qu'on présenterait le résultat d'analyses et
14 la Régie pourrait dire : « Bien moi, quand tu me
15 montres le rapport entre les coûts puis les
16 clients, je trouve que c'est moins utile pour telle
17 raison, il me semble qu'il faudrait que je le voie
18 par volume », ou une représentation différente.

19 Puis ça, c'est un accès à la Régie pour
20 nous aider à traiter les dossiers de façon le plus
21 efficace possible qu'on pense qu'il est absolument
22 essentiel qui doit être conservé.

23 Q. [109] Vous savez, Monsieur Rhéaume, que je pense
24 que vous avez des convaincus vis-à-vis vous, nous
25 avons, dans les dossiers, notamment dans les

1 dossiers, puis je n'ai pas vérifié dans les
2 dossiers de Gaz Métro mais dans les dossiers du
3 distributeur d'électricité et dans les dossiers du
4 transporteur d'électricité, nous avons posé la
5 question, je pense que c'est il y a deux causes
6 tarifaires : « N'y aurait-il pas lieu, après le,
7 mais bien après le dépôt, quand il y a un numéro
8 puis qu'il y a du monde qui sont imputables à cette
9 cause tarifaire, est-ce que ça ne serait pas un
10 moment privilégié que dès qu'il y a le dépôt, qu'il
11 y ait une rencontre de travail, hors la présence de
12 la formation... » où, justement, on vient... on
13 vient préciser : bien écoutez, il y a peut-être un
14 manque là, un manque là, un manque là, puis pour
15 que les choses aillent plus rapidement, plus
16 rondement et que la preuve soit complète plus...
17 (11 h 59)

18 Mais c'est toujours à l'intérieur de notre
19 vision, parce qu'à l'époque j'étais président de la
20 cause tarifaire du Transporteur et j'ai posé cette
21 question-là. C'est que la Régie est... son bras
22 agissant, si je peux dire comme ça, la Régie, là,
23 mes collègues qui sont de ce côté-là réfléchissent
24 trois cent soixante-cinq jours (365) jours par
25 année, même en vacances. Cela étant dit, la

1 responsabilité d'un dossier, la responsabilité de
2 pouvoir décider, en tout cas pour moi, comme
3 régisseur, ne m'appartient qu'au moment où je suis
4 assigné et bien entendu par la suite, que je vous
5 ai entendu.

6 Alors c'est ça que j'essaye de concilier.
7 Vous comprenez, c'est... on... sur le fait de
8 pouvoir faire... que tout le monde puisse se
9 parler, qu'on puisse préciser, parce que je suis
10 très content de vous avoir entendu dire que nos...
11 nos analystes ont souvent de très bonnes questions
12 puis... et c'est vrai qu'ils ont de très bonnes
13 questions et c'est vrai qu'ils ont une très bonne
14 vision. Mais tout ça ne commence, pour nous, qu'au
15 moment où il y a un dépôt.

16 Alors j'aimerais ça peut-être, Maître
17 Locas, si c'est possible de regarder en plaidoirie
18 pour me revenir plutôt sur la question... plutôt
19 sur la question en fait de comment notre loi est
20 constituée, puis comment nous on pourrait
21 intervenir. Qui intervient au nom de la Régie et
22 quand il peut intervenir?

23 Là, j'ai une réponse ici, regardez si c'est
24 possible de voir de votre part si vous pouvez
25 m'éclairer. J'ai... je demeure avec un point

1 d'interrogation malgré toutes les réponses que vous
2 avez pu donner en cours de route depuis une heure
3 et demie (1 h 30) et celles... et celles que vous
4 me précisez. Pour moi, je veux dire qui engage la
5 Régie, administrativement je peux vous répondre et
6 vous savez déjà la réponse. Mais je parle au niveau
7 juridictionnel, qui peut engager la Régie, qui peut
8 commenter des choses qui ne sont pas formellement
9 devant nous, qui n'ont pas été déposées? Je...
10 j'avoue que peut-être que ma collègue... la vice-
11 présidente aurait peut-être d'autres... un
12 complément, mais j'ai encore un petit peu comme
13 point d'interrogation. Ça vous va? Elle vous va...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Voulez-vous ajouter?

16 M. DAVE RHÉAUME :

17 R. Ça me va absolument. Le seul élément, peut-être
18 juste une clarification. On a aussi... on est parti
19 le... je ne l'avais pas mentionné tout à l'heure,
20 mais les décisions de la Régie à l'endroit d'Hydro-
21 Québec justement à cet effet-là, on avait été mis
22 au courant. Et ça fait partie de notre réflexion
23 puis clairement on pense que la Régie va dans le
24 bon sens puis a, je dirais, un allié de choix avec
25 Gaz Métro qui croit profondément à cette approche-

1 là. On propose seulement d'aller une coche plus
2 loin. Voyons ça, donc de commencer encore plus tôt
3 dans notre processus d'échange. Puis on pense que
4 la Régie devrait faire partie aussi de cette étape-
5 là. Mais je vais laisser... je suis très content de
6 pouvoir laisser maître Locas répondre à l'aspect...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est bon, merci. En fait, juste pour ajouter. Non,
9 il n'y a pas d'engagement. En fait, ça va être en
10 plaidoirie qu'on va avoir un éclairage peut-être
11 additionnel quant à cet enjeu, là, qui a été
12 soulevé par mon collègue Marc Turgeon. Puis en fait
13 le... peut-être la difficulté quand vous avez dit,
14 bon, c'est bien que le personnel soit là pour nous
15 indiquer si on fait fausse route non pas sur le
16 fond, mais sur la forme. La difficulté c'est que
17 le... la zone est... peut être grise entre qu'est-
18 ce qui relève du fond et qu'est-ce qui relève de la
19 forme, mais bon on va... on va pouvoir être
20 éclairés davantage dans le cadre des plaidoiries.

21 R. Je ferais juste un petit ajout parce qu'en effet
22 c'est ce que j'ai dit, mais il y a le deuxième
23 bénéfice évidemment qui est... puis ce qui est un
24 peu, ce qui est le reflet de ce que monsieur Cabana
25 a dit tout à l'heure. On pense que les défis qu'on

1 a devant nous sont de plus en plus complexes et...
2 et l'autre évidemment avantage de ça c'est qu'on
3 avance, on progresse de façon commune dans notre
4 compréhension de l'environnement complexe dans
5 lequel on évolue. Puis si on va progresser chez Gaz
6 Métro avec les intervenants, on pense que c'est
7 aussi utile que le personnel de la Régie ait accès
8 à ces échanges-là puis qu'on puisse avancer, qu'on
9 rame tous dans le même sens. Donc il y a quand même
10 aussi ce bénéfice-là, qui est juste de
11 compréhension. C'est une rencontre de plus, on ne
12 pense pas qu'on en a trop.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 C'est bon. Merci beaucoup.

15 Me MARC TURGEON :

16 Q. [110] Juste une dernière. Je vais être gentil, je
17 vous le promets. Dans votre réponse je pense à
18 maître Rousseau ou... je pense. Je comprends aussi
19 que dépendant de la décision qui sera rendue par...
20 prise par cette formation, que Gaz Métro va...
21 admettons qu'on va de l'avant et donc que Gaz Métro
22 est tout à fait consentante à en faire le bilan à
23 la prochaine cause tarifaire.

24 (12 h 05)

25 R. Absolument.

1 Q. [111] Et non pas sur le contenu, mais on se
2 comprend qu'il y a des sommes qui seront engagées
3 et qui vont dépendre aussi de l'autorisation que
4 vous allez recevoir de cette formation. Donc, on
5 pourra... on peut s'attendre qu'il y aura une
6 preuve, si on va de l'avant, qu'il y aura une
7 preuve dans la prochaine cause tarifaire pour faire
8 le bilan.

9 R. Absolument. Puis je pense que si c'est autorisé, il
10 devrait y avoir un suivi annuel que ce soit dans la
11 cause tarifaire ou dans le rapport annuel pour
12 identifier les sommes et une certaine analyse
13 qualitative du moins à chaque fois sur les
14 bénéfices associés à cette initiative-là. Je pense,
15 ça va de soi.

16 Q. [112] Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci beaucoup, Monsieur Rhéaume. Est-ce qu'il y a
19 un réinterrogatoire?

20 Me VINCENT LOCAS :

21 Il n'y aura pas d'autre question de la part de Gaz
22 Métro.

23

24

25 LA PRÉSIDENTE :

1 O.K. Parfait. Merci beaucoup. Donc, vous n'êtes pas
2 libéré, je crois que vous allez revenir sur
3 d'autres panels.

4 R. Je pense que je reste. Oui, je pense maintenant, en
5 fait.

6 Me MARC TURGEON :

7 On va aller dîner quand même.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui, là on va... oui, oui, c'est ça. On va prendre
10 une pause lunch immédiatement, avant le début du
11 panel 3, mais je crois qu'il y avait...

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Oui, sur les indices de qualité de services.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui.

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 Monsieur Rhéaume pourra répondre aux questions qui
18 ont été...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Identifiées par le...

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 ... identifiées ou, en fait, signalées par maître
23 Paquet et maître Sarault.

24

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K. Donc, on va poursuivre sur ce sujet-là après
3 le lunch, donc de retour à treize heures quinze
4 (13 h 15).

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7

8 (13 h 25)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors, nous allons poursuivre avec un panel qui n'a
11 pas de numéro, Monsieur Rhéaume, pour discuter
12 des... pas discuter, mais débattre des critères de
13 fiabilité... pas de fiabilité, des indices de
14 qualité de service. Maître Sarault, à vous la
15 parole.

16 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me GUY SARAULT :

17 Q. [113] Bonjour, Monsieur Rhéaume.

18 R. Bonjour.

19 Q. [114] Je vous remercie de vous rendre généreusement
20 disponible sur ce panel omnibus pour traiter des
21 sujets orphelins de notre dossier. Le sujet qui
22 nous intéresse fait l'objet d'une preuve par Gaz
23 Métro à la pièce B-0024 (GM-10, Document 1) qui est
24 les indices de qualité de service et les conditions
25 d'accès aux trop-perçus. Ça se fait dans l'intitulé

1 de la preuve le suivi de la décision de la Régie
2 D-2013-106 que vous citez d'ailleurs à la toute
3 première page de votre preuve B-0024. Et ce que
4 nous retenons de votre preuve, après l'avoir
5 parcouru, c'est que vous avez essentiellement
6 appliqué l'approche qui était utilisée dans le
7 dernier mécanisme incitatif qui avait été négocié.
8 Sans requestionner la pertinence des indices ou les
9 remettre en question, en proposer de nouveau, et
10 d'ailleurs en réponse à la question 9.1 de l'ACIG,
11 je suis maintenant à la pièce B-0164, page 17, vous
12 nous confirmiez ce qui suit, et je cite :

13 Comme demandé par la Régie, les
14 indices de qualité de service
15 applicables, incluant leur poids
16 relatifs...

17 donc leur pondération,

18 ... sont ceux négociés entre Gaz Métro
19 et les intervenants au mécanisme
20 incitatif convenu par le groupe de
21 travail à la phase 2 du PEN.

22 Dont vous donnez la référence. Ma question, ma
23 première question est une question de principe est
24 la suivante : En dehors de la négo d'un mécanisme
25 incitatif dans le cadre du PEN, est-ce que vous

- 1 êtes opposé à l'idée de remettre en question les
2 indices de qualité de service? Parce qu'on peut
3 être encore un certain temps en coût de service et
4 vous avez encore accès à un mécanisme de partage
5 des trop-perçus qui est conditionnel à ces indices
6 de qualité de service. Alors, dans la mesure où on
7 pourrait cerner des opportunités de bonification de
8 ces indices-là, seriez-vous disposé à l'effectuer
9 hors du cadre du PEN pour un mécanisme incitatif?
- 10 R. Juste pour être certain de bien comprendre votre
11 question. Quand vous dites « en dehors », est-ce
12 que je dois comprendre votre question, est-ce que
13 Gaz Métro est prêt à réviser les indices de qualité
14 de service avant de développer un nouveau mécanisme
15 incitatif?
- 16 Q. [115] Oui. Dans le cadre, par exemple, du régime
17 réglementaire actuel. Parce que c'est sûr, on
18 convient que ça a été négocié. Donc, tous les
19 intervenants étaient partie prenante à cette
20 négociation, comme pour tous les autres éléments du
21 mécanisme incitatif. Mais là, évidemment, on sait
22 que le mécanisme incitatif n'a pas été renouvelé,
23 que nous sommes revenus en mode coût de service
24 dans l'attente de l'élaboration d'un nouveau
25 mécanisme.

1 Mais cependant, dans cet intérim-là qui
2 risque de prendre quelques années, vous avez
3 toujours accès à un partage de trop-perçus
4 conditionnellement à l'atteinte de certains
5 résultats en vertu des mêmes indices de qualité de
6 service. Et ma question est la suivante, c'est
7 parce que nous suggérons dans notre mémoire, pièce
8 ACIG-10, j'imagine que vous l'avez lu, je n'en
9 doute pas...

10 R. Oui, absolument.

11 Q. [116] ... nous proposons aux pages 22 et 24
12 respectivement certaines avenues de certains
13 changements qui ne sont pas une révolution, vous me
14 direz, mais qu'un certain changement qui, de notre
15 point de vue, constituerait une légère amélioration
16 des indices de qualité de service pour vous rendre
17 la tâche un tantinet plus difficile pour atteindre
18 le score permissible pour partager dans les trop-
19 perçus. C'est essentiellement ça. Vous en avez une
20 première proposition à la page 22 qui est de
21 rehausser le seuil de l'indice de satisfaction des
22 clients D4 et D5 de soixante-quinze (75) à quatre-
23 vingts pour cent (80 %), puis vous en avez un autre
24 à la page 24 qui est d'augmenter la pondération
25 accordée aux clients industriels de cinq à dix pour

1 cent (5-10 %). Est-ce que... c'était un peu pour
2 avoir votre réaction à ces humbles propositions de
3 l'ACIG.

4 R. Votre question était assez complète, je vais me
5 permettre de vous donner une réponse...

6 (13 h 28)

7 Q. [117] Oui, oui.

8 R. ... assez complète aussi. Gaz Métro est d'avis
9 qu'il faut toujours regarder les indices...
10 Revenons à l'idée derrière les indices de la
11 qualité de service. Gaz Métro, même en dehors d'une
12 réglementation incitative, a certains incitatifs.
13 Par exemple, actuellement, Gaz Métro a un incitatif
14 à réduire ses coûts à l'intérieur d'une année. Les
15 tarifs sont fixés sur la base d'un coût et si Gaz
16 Métro est en mesure d'offrir le service à moindre
17 coût, il y a un trop-perçu, trop-perçu qui est
18 utilisé en partie et qui est retourné
19 principalement à la clientèle, mais il y a une
20 partie qui utilisée pour bonifier l'actionnaire.

21 Pour nous, des indices de qualité de
22 service, c'est essentiel. Gaz Métro est favorable
23 avec la présence d'indices de qualité de service
24 parce qu'il faut s'assurer, ça permet d'encadrer
25 l'incitatif. Prenons l'exemple que vous venez de

1 donner avec la satisfaction de la clientèle, si Gaz
2 Métro est en mesure de réduire son coût de service
3 puis de générer un trop-perçu, mais il fait ça aux
4 dépens de la satisfaction de la clientèle, ce n'est
5 pas vraiment une valeur ajoutée. On ne
6 considérerait pas qu'on crée de la valeur et Gaz
7 Métro doit être bonifiée parce que, finalement, il
8 a coupé dans la qualité de son service à la
9 clientèle. Ce n'est pas l'idée.

10 Q. [118] Parfaitement d'accord avec vous.

11 R. Ceci étant dit, ce que ça implique, c'est donc
12 qu'il faut regarder des indices de qualité de
13 service conjointement avec les incitatifs qu'on a.
14 La raison pourquoi de notre point de vue la Régie a
15 privilégié de conserver les indices de qualité de
16 service qui étaient ceux du dernier mécanisme
17 incitatif, c'est que le cadre réglementaire, bien
18 qu'on ait passé d'un mécanisme incitatif à une
19 réglementation de coût de service, les incitatifs
20 pour Gaz Métro de générer des volumes et au moindre
21 coût possible demeuraient sensiblement les mêmes et
22 il ne fallait pas que ça se fasse aux dépens de la
23 qualité du service donc les indices ont été
24 conservés.

25 Longue réponse pour dire : est-ce que Gaz

1 Métro pense qu'il pourrait être pertinent de
2 réviser les indices de qualité de service?
3 Éventuellement, absolument. Mais on pense aussi
4 qu'actuellement, les indices de qualité de service
5 font le travail, c'est-à-dire qu'ils permettent de
6 s'assurer que la création de valeurs que Gaz Métro
7 est en mesure de créer, elle ne se fait pas aux
8 dépens de la qualité historique du service.

9 Si les intervenants jugent qu'il faut
10 rehausser ce qui a été jugé comme une qualité
11 adéquate de service historique, bien ça, pour nous
12 c'est une autre question. Puis c'est vrai,
13 jusqu'ici, on n'a pas fait cet examen-là parce
14 qu'on s'est appuyés sur la décision de deux mille
15 treize (2013) de la Régie pour maintenir un peu le
16 cadre incitatif actuel.

17 Donc, la réponse courte c'est : oui, Gaz
18 Métro est ouvert à regarder s'il y a des
19 modifications aux indices de qualité de service qui
20 doivent être faites, mais c'est quand même un
21 examen qui, selon nous, doit être pris au sérieux
22 puis il doit être regardé dans le cadre du
23 processus réglementaire pour s'assurer...

24 Je vais donner un exemple simple, mais je
25 ne pense pas qu'on peut juste monter des indices

1 pour monter des indices. Il existe quelque chose
2 qui peut être de la surqualité. Il faut quand même
3 qu'il y ait un questionnement puis dire : on va
4 monter la cible. Bien, monter la cible dans biens
5 des cas, ça va impliquer monter les coûts puis il
6 faut se questionner à savoir, est-ce que c'est
7 raisonnable de demander à Gaz Métro d'en faire
8 plus? Est-ce qu'on en a pour notre argent? Est-ce
9 que la clientèle en a pour son argent parce que,
10 ultimement, c'est elle qui paie la qualité du
11 service à travers le coût de service de Gaz Métro.

12 Q. [119] Mais ayant eu le bénéfice de lire la preuve
13 de l'ACIG sur cet élément-là, considérez-vous que
14 l'analyse qui a été effectuée puis les arguments
15 qui sont avancés sont raisonnables dans les
16 circonstances et que la proposition qui en découle,
17 on ne vous demande pas de passer de soixante-quinze
18 (75) à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), ce
19 n'est pas une révolution. On parle de soixante-
20 quinze (75 %) à quatre-vingts pour cent (80 %),
21 alors que pour les autres catégories de clients, on
22 parle de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %). Alors,
23 c'est un petit pas en avant pour des clients qui,
24 pour l'association que je représente, tombent
25 justement dans ces catégories-là, D4 et D5, et on

1 ne pense pas que c'est une... trouvez-vous que
2 c'est une grosse bonification de cet indice-là?
3 R. Je ne suis pas en mesure de la quantifier ou de la
4 qualifier, mais à la question : est-ce que la
5 proposition semble raisonnable? En fait, est-ce que
6 les arguments qui sont présentés semblent
7 raisonnables? La réponse c'est oui. Je suis
8 confortable à ce qu'on lit puis, pour nous, ça ne
9 dépeint pas une, ça dépeint la réalité.

10 Ceci étant dit, je n'étais pas là à cette
11 époque-là, mais lorsque ces indices de qualité de
12 service là ont été définis, il y a eu un travail
13 qui a été fait par un groupe de travail qui est
14 venu avant. Il y a une raison pour laquelle, par
15 exemple, la cible de satisfaction des clients
16 industriels, essentiellement, là, avait été fixée
17 différemment de celle de la clientèle à petit et
18 moyen débits. Il y a une raison pourquoi les
19 pondérations aussi ont été différentes.

20 Je n'étais pas là puis, à l'époque, ça se
21 faisait dans un cadre de négociation...

22 (13 h 33)

23 Q. [120] Les avocats n'étaient pas là non plus.

24 R. Exact. Donc, je trouverais ça... Je ne suis pas
25 qualifié pour vous dire : est-ce que ce cinq pour

1 cent (5 %) là est trop ou pas assez. Ce que je vous
2 dirais c'est est-ce que, intuitivement, ça apparaît
3 logique de dire : bon, bien, est-ce qu'on peut,
4 avec le temps, augmenter la cible de satisfaction?
5 Oui, mais je pense qu'avant de fixer des nouvelles
6 cibles, je pense qu'il y a un examen sérieux qui
7 doit être fait. Puis j'irais jusqu'à dire, Gaz
8 Métro et les intervenants avaient travaillé, en
9 deux mille treize-deux mille quatorze (2013-2014),
10 sur un nouveau mécanisme incitatif et il y avait
11 des modifications aux indices de qualité de service
12 qui avaient été proposées avec le nouveau cadre
13 incitatif.

14 Le nouveau mécanisme n'a pas été retenu,
15 donc les indices de qualité de service n'ont pas
16 été retenus non plus, mais je ne pense pas que la
17 bonne approche, ce serait de faire des
18 modifications à la pièce. Si modifications il y a à
19 avoir, je pense qu'elles doivent être faites de
20 façon coordonnée puis de prendre le temps de se
21 poser la question si les indices de qualité de
22 service, dans leur ensemble, sont encore les bons
23 indices. Puis pour l'instant, cet exercice-là n'a
24 pas été fait par Gaz Métro.

25 Q. [121] Oui, mais sauf erreur de ma part, parce que,

1 évidemment, les indices lorsqu'ils ont été convenus
2 dans le cadre du mécanisme incitatif, ça fait
3 quelques années, on ne les avait pas encore vécus
4 dans la pratique des choses. Maintenant, on a le
5 bénéfice du vécu de certaines années et le constat
6 que nous faisons, nous de l'ACIG, c'est que dans ce
7 cas en particulier, ils semblent assez faciles,
8 pour dire le moins, à atteindre.

9 On n'a pas d'exemples d'échecs au chapitre
10 de, ou même de notes de passage limites, alors on
11 se dit : c'est juste de rehausser la barre
12 légèrement, et vous, vous me dites que l'analyse
13 qui est effectuée dans le mémoire de l'ACIG est
14 raisonnable, et je pense que vous sembliez d'accord
15 lorsque je vous ai suggéré que les propositions ne
16 constituent pas des augmentations considérables,
17 toutes choses étant égales par ailleurs.

18 Alors, et la question, je vais être bien
19 candide avec vous, est-ce que je peux déduire que
20 si jamais la Régie devait donner, aller de l'avant
21 avec ces deux petites modifications, vous n'en
22 feriez pas d'urticaire?

23 R. Deux éléments de réponse. D'abord, je pense que
24 vous avez peut-être mal compris ma réponse, je vous
25 ai dit que je n'étais pas en mesure de dire

1 justement si l'augmentation proposée est
2 raisonnable ou non parce que je ne suis pas en
3 mesure d'évaluer le coût et l'implication, ce que
4 ça implique, cinq pour cent (5 %) de plus de degrés
5 de satisfaction.

6 Quand vous dites que les résultats semblent
7 faciles, c'est une question de, du côté de la table
8 où on se trouve, mais moi je vous dirais : Gaz
9 Métro, dans les dernières années, a réussi à avoir
10 des bons résultats sur ses indices de qualité de
11 service parce que depuis, ça fait une quinzaine
12 d'années qu'on a ces indices-là, on a développé des
13 façons de faire qui permettent à Gaz Métro de
14 rencontrer les normes, le standard de qualité de
15 service qui est attendu de Gaz Métro. Puis on
16 traite ça comme une priorité, on a un incitatif
17 aussi à le faire, mais on croit à l'importance de
18 ça. Donc, ce qui peut vous apparaître facile parce
19 que vous voyez le résultat à la fin de l'année est
20 le résultat d'une organisation qui a traité de ça
21 en priorité puis qui s'assure de rencontrer le
22 standard qui lui est demandé.

23 Donc, et en ce qui a trait à l'urticaire,
24 je vous dirais, évidemment, si la... on vit avec
25 les décisions que la Régie rend. Ce que je dirais

1 cependant, c'est que ça nous apparaît prématuré sur
2 la base de bien que les représentations que fait
3 l'ACIG peuvent être appropriées du point de vue de
4 représenter leur clientèle, ça nous apparaîtrait
5 prématuré de faire cette modification-là unique
6 dans le cadre actuel sans revoir de façon plus
7 générale qu'est-ce qu'on essaie de créer comme
8 incitatifs puis comment les différents indices sont
9 calibrés les uns entre les autres.

10 Q. [122] Mais ce que je retiens un peu de votre
11 réponse lorsqu'on parle du service à la clientèle,
12 c'est que vous avez atteint ce que l'on pourrait
13 qualifier un peu comme un rythme de croisière, que
14 vous avez bonifié vos façons de faire des choses et
15 que maintenant, ça fonctionne, vous avez, vous êtes
16 capables de livrer la marchandise pour un degré de
17 satisfaction que vous considérez raisonnable et
18 acceptable dans les circonstances.

19 Mais est-ce qu'il n'est pas vrai qu'il y a
20 toujours place, dans n'importe quelle industrie, à
21 l'amélioration? Il n'y a pas plus que six mois, on
22 disait : le iPhone 6 est bien extraordinaire puis
23 il a bien des fonctionnalités puis là on est rendu
24 au iPhone 7, bien là, il a une caméra, qui est un
25 petit peu mieux, puis la batterie est un petit peu

1 plus durable que la précédente. Et est-ce qu'il
2 n'en va pas de même justement aux façons de faire
3 les choses en entreprise, les normes ISO, ce n'est
4 pas coulé dans le béton, ce n'est pas... c'est des
5 choses qui sont évolutives. Et je comprends que ça
6 vous paraît être à la pièce, mais j'ai de la
7 difficulté à concevoir comment un pas, tout aussi
8 modeste que celui qui est suggéré ici, pourrait
9 être prématuré alors que votre record, votre
10 performance passée pour les clients industriels
11 semble démontrer que vous seriez en mesure
12 d'atteindre des indices légèrement révisés à la
13 hausse, comme ceux proposés par l'ACIG dans son
14 mémoire.

15 (13 h 40)

16 R. Peut-être juste une précision parce que je trouve
17 ça intéressant que vous souleviez l'exemple du
18 iPhone ou de la satisfaction de la clientèle, la
19 définition de suis-je un client satisfait, ça aussi
20 ça évolue. De dire qu'on a la même cible depuis par
21 exemple dix (10) ans, ça ne veut pas dire qu'on
22 offre le même service depuis dix (10) ans. Il y a
23 dix (10) ans, les clients qui appelaient un service
24 public s'attendaient à être répondus d'une certaine
25 façon. Puis avec le temps, bien, par exemple,

1 l'arrivée de nouvelles technologies, la capacité
2 d'informer Gaz Métro et d'avoir un retour de façon
3 différente, l'attente du client change. Je pense
4 que si Gaz Métro offre en deux mille seize (2016)
5 exactement le même service, je vais appeler
6 « vieille école » qu'on avait en mil neuf cent
7 quatre-vingt-dix-neuf (1999), que je ne connais
8 pas, mais si on n'a rien évolué en dix-sept (17)
9 ans, je suis convaincu que la clientèle est moins
10 satisfaite que ce qu'elle était à l'époque. Le
11 besoin de s'adapter, il fait partie de ce qu'on
12 fait année sur année pour maintenir la satisfaction
13 de la clientèle.

14 Ceci étant dit, on maintient la notion
15 de... et c'est pour ça que c'est compliqué. C'est-
16 à-dire on peut simplement dire : voici une nouvelle
17 cible, puis si la Régie décide qu'elle rehausse la
18 cible, bien Gaz Métro va mettre les efforts pour
19 atteindre la nouvelle cible. Ça, il n'y a aucun
20 doute. Par contre, on n'est pas certain qu'on va
21 avoir fixé cette cible-là en ayant toute la
22 réflexion la plus complète. Est-ce que tant qu'à
23 revoir, par exemple, la cible, est-ce qu'on devrait
24 revoir comment on évalue la satisfaction de la
25 clientèle? Est-ce que la façon dont le sondage ou

1 la question qui est posée et ce qui, en deux mille
2 seize (2016), apparaît encore être la façon la plus
3 adéquate de mesurer la satisfaction de la
4 clientèle? C'est tous des éléments qui ont évolué
5 et qui, je pense, pourraient lorsque la Régie
6 jugera qu'il est à propos, que le cadre...

7 Dernier petit point. Le cadre, on en a
8 parlé en début d'audience aujourd'hui par monsieur
9 Cabana, il est appelé à changer possiblement
10 significativement au cours des prochaines années,
11 et indirectement, les incitatifs aussi vont changer
12 autour de ça. Le jour où la Régie jugera qu'elle a
13 une vision assez claire des incitatifs puis de ce
14 qui est attendu de Gaz Métro pour les prochaines
15 années, on pense que ce moment-là sera probablement
16 le plus adéquat pour dire : bon, bien, maintenant
17 qu'on sait ce qu'on s'attend de vous, maintenant,
18 on va s'assurer que les indices de qualité de
19 service le reflètent bien.

20 Q. [123] Mais, Monsieur Rhéaume, justement je voudrais
21 vous reprendre puis je vais terminer là-dessus
22 parce qu'on pourrait en parler pendant des heures,
23 c'est toujours intéressant avec vous. Vous dites
24 que les attentes de la clientèle c'est évolutif.
25 Évidemment, les attentes peuvent être plus élevées

1 aujourd'hui qu'elles ne l'étaient au moment où ces
2 indices-là ont été convenus. Est-ce que, justement,
3 le mémoire de l'ACIG, ses recommandations ne
4 constituent-ils pas un exemple réel, un message de
5 la part d'une catégorie de clients qui est ici à la
6 Régie pour vous dire que leurs attentes sont
7 maintenant plus élevées, à la lumière de
8 l'expérience vécue avec les indices que nous avons
9 actuellement. Est-ce que c'est pas un message, on
10 ne peut plus clair de l'évolution d'une catégorie
11 de la clientèle qui est quand même importante, qui
12 génère des gros volumes, des gros revenus, puis qui
13 crée des emplois, puis qui a des attentes. Et
14 l'environnement gazier, vous savez, est plus
15 complexe aujourd'hui qu'il ne l'était il y a
16 d'autres années, et tout le monde est dans ce bain-
17 là. Alors on vous dit : un petit effort de plus
18 serait apprécié.

19 R. Le message est clair et il est très bien entendu
20 par Gaz Métro et certainement que ça va susciter et
21 ça a déjà suscité et ça va continuer de décider des
22 analyses puis des réflexions à l'interne. On
23 l'entend, il est très bien reçu. Le seul élément
24 c'est : avant de changer l'indice Régie, l'une des
25 propositions, par exemple, qui est faite par l'ACIG

1 dans ce cas-là c'est de changer la pondération de
2 la satisfaction de la clientèle aussi d'un autre
3 groupe, parce qu'évidemment, si on rajoute du poids
4 à un indice il faut en enlever aux autres pour
5 arriver à cent (100) à la fin.

6 Q. [124] Mais c'est pas majeur.

7 R. Écoutez, comme vous le dites, l'ACIG représente un
8 groupe de clients, elle fait entendre une
9 préoccupation qu'elle a pour la satisfaction de son
10 groupe de clients puis c'est tout à fait légitime,
11 mais on pense qu'avant de dire bien on augmente
12 comme ça la pondération et la cible, il va falloir
13 avoir une réflexion globale. On pense que c'est
14 préférable d'avoir une réflexion globale pour
15 s'assurer de regarder l'ensemble des implications,
16 des coûts, des standards, des attentes face à Gaz
17 Métro.

18 Q. [125] Je vous remercie beaucoup, Monsieur Rhéaume.

19 R. Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci, Maître Sarault. On va poursuivre avec maître
22 Paquet pour le GRAME.

23 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

24 Q. [126] Rebonjour, Geneviève Paquet pour le Groupe de
25 recherche appliquée en macroécologie. Rebonjour,

1 Monsieur Rhéaume.

2 R. Bonjour.

3 Q. [127] Donc moi aussi je voulais traiter avec vous
4 d'un indicateur qui a peut-être mal vieilli, là, si
5 vous me permettez l'expression. Vous allez vous
6 douter que mes questions vont porter sur
7 l'indicateur émission de gaz à effet de serre. Il y
8 a des représentations qui ont été faites dans le
9 rapport du GRAME et du ROEÉ par rapport à cet
10 indicateur-là. Donc, vous êtes... vous êtes
11 d'accord avec le fait que, dans le fond, l'objectif
12 initial de cet indicateur-là c'était à la base, là,
13 lorsque ça avait été négocié par... lors du
14 mécanisme incitatif, c'était de réduire les
15 émissions de gaz à effet de serre par l'adoption de
16 programmes qui visaient justement la réduction des
17 émissions de gaz à effet de serre qui provenaient
18 des employés et notamment, les émissions qui
19 étaient associées au transport des employés pour se
20 rendre au travail. Vous êtes...

21 R. Je suis au courant que, dans la définition
22 initiale, c'étaient les émissions directes de Gaz
23 Métro et des employés, là, puis je pense que
24 l'exemple du transport en faisait partie,
25 absolument.

1 Q. [128] Donc, si vous me permettez, je vous
2 référerai aux réponses de Gaz Métro à la demande
3 de renseignements du GRAME et ROÉÉ, la pièce B-169,
4 Gaz Métro-14, Document 7. À la page 3, la réponse
5 1.1, donc il y a une réponse écrite et il y a un
6 tableau à la page 3 où on voit, depuis deux mille
7 huit (2008), dans le fond, les réductions de gaz à
8 effet de serre qui résultent des activités de Gaz
9 Métro. Et en deux mille quatorze (2014), deux mille
10 quinze (2015), on voit qu'il n'y a eu aucune
11 réduction de gaz à effet de serre, mais par contre,
12 il y a eu achat de crédits d'émission pour
13 compenser.

14 R. C'est exact.

15 Q. [129] Donc, est-ce que le Distributeur est d'avis
16 que l'indicateur remplit toujours son objectif de
17 départ qui visait la réduction des gaz à effet de
18 serre au niveau des employés, du transport des
19 employés pour se rendre au travail?

20 R. Du point de vue de Gaz Métro, l'objectif n'était
21 pas que pour le transport des employés, là, c'était
22 l'une des nombreuses sources de gaz à effet de
23 serre parmi les activités de Gaz Métro pour le
24 transport de ses employés.

25 Cet indicateur-là quand il a été négocié

1 payer la pénalité de 100 000 \$ [...]

2 Donc, seriez-vous d'accord avec le fait que juste
3 une simple logique économique nous fait penser que
4 c'est plus avantageux pour le Distributeur
5 d'acheter les crédits d'émission plutôt que
6 d'entreprendre des actions, là, à l'interne qui
7 pourraient être plus coûteuses?

8 R. Non. En fait, parce que là j'ai l'impression que
9 vous avez amené une autre notion dans votre
10 question. Ce que ça, ça démontre, la réponse à la
11 DDR-1.5 et 1.6, c'est que c'est plus avantageux
12 pour Gaz Métro de respecter l'indice par l'achat de
13 crédits que de ne pas respecter l'indice et d'être
14 pénalisé au niveau du partage des trop-perçus en
15 fin d'année. Je souhaite que ça devrait être le cas
16 pour tous les indices de qualité de service.

17 Ce qu'on veut, c'est que Gaz Métro ait un
18 indice, un incitatif à les respecter. Si Gaz Métro
19 fait le calcul qu'il est gagnant de ne pas
20 respecter les indices de qualité de service parce
21 que la pénalité n'est pas si pénalisante, on pense
22 qu'on rate la cible.

23 La troisième notion qui n'est pas dans ces
24 demandes de renseignements là, c'est : est-ce que
25 Gaz Métro a un plus gros incitatif à acheter des

1 crédits compensatoires ou à faire des mesures à
2 l'interne? Puis ça, je vous répondrais simplement :
3 ça dépend de la disponibilité des mesures et du
4 coût des mesures qui peuvent être prises.

5 On le voit dans le tableau que vous avez, à
6 la question 1.1, le tableau de la page 3 que vous
7 avez présenté. Gaz Métro a, au cours des années,
8 fait pour plus de mille cinq cents (1500) tonnes de
9 mesures qui ont permis de réduire de plus de mille
10 cinq cents (1500) tonnes de GES ses émissions.
11 Plutôt dans ces années-là aussi où il aurait pu
12 acheter des crédits, mais il a jugé que c'était
13 efficace, c'était... il avait des bonnes mesures
14 qui pouvaient être faites pour couper.

15 On se retrouve depuis quelques années avec
16 moins de mesures. Ça, ce n'est pas en réponse, mais
17 je peux vous donner, j'ai obtenu des informations
18 récemment sur ce que fait Gaz Métro actuellement.
19 Gaz Métro a amorcé, au cours de la dernière année,
20 un nouveau processus pour répertorier l'ensemble
21 des mesures internes qui pourraient être prises
22 pour réduire les GES parce que, dans le fond, c'est
23 ce que Gaz Métro fait à chaque année. Il doit faire
24 un arbitrage entre est-ce que j'achète des crédits
25 ou est-ce que je fais des mesures à l'interne. Puis

1 dans les dernières années, ce qui a été privilégié,
2 c'est l'achat de crédit. Mais ce n'est pas du tout
3 dit que ça va être ça pour aussi les prochaines
4 années. Gaz Métro est encore à évaluer. À chaque
5 année, il y a actuellement un comité qui se penche
6 sur ces questions-là puis qui identifie la liste
7 des mesures. Mais une fois qu'on trouve la liste
8 des choses qu'on peut faire, il faut analyser le
9 coût. Parce que, ultimement, tout ça se traduit par
10 le coût de service. Puis ce qui est important pour
11 Gaz Métro, c'est de gérer raisonnablement le coût
12 de service de la... qui ultimement va être payé par
13 les clients. Donc, on ne privilégie pas
14 nécessairement une mesure de réduction de GES si,
15 par exemple, le coût associé à cette réduction-là
16 est beaucoup plus élevé que le coût d'acheter les
17 crédits compensatoires.

18 (13 h 51)

19 Q. [131] Et puis si vous aviez à déterminer un indice
20 de performance pour les gaz à effet de serre, est-
21 ce que... aujourd'hui, est-ce que vous
22 recommanderiez d'adopter un indice avec les mêmes
23 paramètres qui existent, par exemple avec le seuil
24 de trois cent cinquante tonnes (350 t) ou peut-être
25 vous seriez prêt à augmenter le seuil?

1 R. La réponse va être similaire à celle que j'ai
2 donnée à l'ACIG, dans le sens, je ne suis pas assez
3 un connaisseur de quelles sont les émission de Gaz
4 Métro puis qu'est-ce que ça représente trois cent
5 cinquante tonnes (350 t) sur l'ensemble de nos
6 émissions puis qu'est-ce que ce serait plutôt
7 quatre cent cinquante (450). On revient toujours à
8 ça. C'est si, demain, la cible, c'est quatre cent
9 cinquante (450), bien, Gaz Métro va devoir en faire
10 plus ou en acheter davantage. Est-ce que c'est ça
11 qu'on veut? Je ne suis pas sûr que de toujours
12 dire, on augmente, est au bénéfice de la clientèle.

13 Je pense que ça doit être fait en regardant
14 qu'est-ce qui est possible puis qu'est-ce qui est
15 attendu, qu'est-ce qui apparaît raisonnable,
16 approprié, qu'est-ce qui est prudent en matière de
17 coût. L'ensemble de ces critères-là doit être pris
18 en compte avant de simplement dire, il faut en
19 faire plus, donc on augmente la cible. Il y a un
20 coût à faire ces actions-là. Puis c'est le tarif de
21 la clientèle qui va le payer. Donc, c'est certain
22 que ça doit faire partie des analyses avant, selon
23 nous, de changer l'indice de qualité de service.

24 Q. [132] Par contre, êtes-vous quand même d'accord que
25 le fait d'avoir la possibilité d'acheter des

1 crédits d'émission à un prix qui est relativement
2 bas, si on compare avec la pénalité, êtes-vous
3 d'accord avec le fait que ça s'éloigne quand même
4 de l'objectif qui était de réduire les gaz à effet
5 de serre au niveau de Gaz Métro?

6 R. C'est certain que la valeur des réductions de GES,
7 si celle-là diminue, bien, vient un moment, ça veut
8 dire qu'il y a des gens qui sont capables de
9 réduire les GES à un coût bas, disons ça ainsi.
10 Puis si les seules mesures qui restent chez Gaz
11 Métro, elles, sont très coûteuses, c'est certain
12 que ça crée plus un incitatif d'acheter des crédits
13 compensatoires. Par contre, même si la règle,
14 c'était demain de dire, bon, bien, vous devez les
15 acheter à un prix supérieur au marché, dix fois
16 plus cher que le marché, le crédit est à vingt
17 dollars (20 \$), quand vous l'achetez, vous le payez
18 deux cents dollars (200 \$), bien, ultimement, c'est
19 simplement une augmentation du coût de service sur
20 la clientèle qui, selon nous, ne donnerait pas plus
21 un incitatif.

22 L'objectif, selon nous, de cet indice de
23 qualité de service, c'est de faciliter la réduction
24 des GES. Qu'ils viennent de Gaz Métro ou qu'ils
25 viennent d'une autre partie, dans tous les cas, la

1 planète en bénéficié. Puis, ça, c'est ce qu'on
2 comprend avec l'objectif. S'il y a un futur
3 objectif qui est non, on veut que Gaz Métro, par
4 exemple, soit lui-même actif sur son terrain pour
5 réduire les indices de qualité de service, en
6 effet, il faudrait que l'indice soit modifié. Mais
7 ce n'était pas ça ma compréhension à la lecture de
8 l'indice qui était l'objectif à la base.
9 L'objectif, c'était d'inciter la réduction des GES
10 peu importe où ils étaient faits. Puis je dirais
11 donc, indirectement, au prix le plus bas possible
12 dans la mesure où ça atteignait l'objectif. Et
13 c'est l'approche responsable que Gaz Métro suit
14 toujours.

15 Q. [133] De ma compréhension, ça visait quand même,
16 l'indice, les activités de Gaz Métro et pas
17 nécessairement les gaz à effet de serre au niveau
18 international?

19 R. Bien, l'inclusion d'une clause qui prévoyait déjà
20 que lorsque Gaz Métro n'était pas capable de
21 réduire ou ne réduisait pas par ses activités les
22 GES pouvait acheter des crédits, selon nous,
23 reconnaissait à la base le bénéfice environnemental
24 que la réduction de GES vienne du 1717 du Havre ou
25 d'un autre bâtiment ailleurs au Québec par exemple.

1 Q. [134] Puis considérant l'évolution au niveau du
2 système de plafonnement et d'échange de gaz à effet
3 de serre, ça fait en sorte que Gaz Métro est quand
4 même obligé de se procurer des crédits d'émission,
5 considérant l'évolution dans ce domaine-là, est-ce
6 que le distributeur serait ouvert à peut-être
7 revoir les modalités ou les paramètres de cet
8 indicateur-là pour l'actualiser?

9 R. Comme je l'ai dit précédemment par rapport à
10 l'ACIG, on est très ouvert à travailler avec la
11 Régie et les intervenants sur si on pense que le
12 cadre incitatif qu'on essaie de créer à Gaz Métro
13 est plus bien encadré par ces indices-là, de dire,
14 c'est le temps de les revoir, on pense qu'on est
15 très ouvert à faire ça. On pense que, par contre,
16 le seul cavéat, c'est, ça doit être fait au moment
17 où on a une idée de vers où on s'en va. Parce que
18 c'est un travail qui avait, à l'époque du mécanisme
19 incitatif, quand même nécessité pas mal de temps de
20 comment on fixe une cible. Bien, il faut la fixer
21 en ayant une bonne compréhension des impacts que
22 cette cible-là a. Donc, je ne pense pas que c'est
23 quelque chose qu'on veut faire à chaque année ou
24 aux deux ans.

25 (13 h 56)

1 Q. [135] Merci, ça complète mes questions.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Parfait. Merci Maître Paquet. Est-ce qu'il y a
4 d'autres intervenants qui désiraient poser des
5 questions? Non? Parfait. On va donc passer au panel
6 numéro 3 portant sur le plan d'approvisionnement.
7 On va prendre une petite pause de cinq minutes, le
8 temps qu'ils s'installent. On vous revient tout de
9 suite.

10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11 REPRISE DE L'AUDIENCE

12

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Alors re-bonjour, Madame la Présidente. Je peux
15 peut-être d'entrée de jeu vous signaler que nous
16 avons concocté pour vous un panel aux fins des
17 questions que vous avez soulevées d'entrée de jeu
18 sur Champion et le panel pourra être entendu,
19 évidemment, en fonction de comment se déroulera
20 l'audience d'ici là, demain après-midi, on vous
21 suggère, à la suite du panel numéro 8. Et voilà.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Ça fait qu'on va l'appeler panel Champion.

24 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 Voilà. Ne mettez pas de S à Champion.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est ça.

3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 Alors voilà. Et donc, nous sommes rendus maintenant
5 au panel numéro 3. Madame la Greffière, je crois
6 que les témoins sont prêts à être assermentés.

7

8 PREUVE GAZ MÉTRO - PANEL 3

9

10 L'an deux mille seize (2016), ce huitième (8e) jour
11 du mois de septembre, ont comparu :

12

13 VINCENT REGNAULT, directeur de l'approvisionnement
14 gazier, Gaz Métro, ayant une place d'affaires au
15 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

16

17 WAHIBA SALHI, conseillère senior aux
18 approvisionnements gaziers, Gaz Métro, ayant une
19 place d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
20 (Québec);

21

22 MARC-ANDRÉ GOYETTE, économiste, Gaz Métro, ayant
23 une place d'affaires au 1717, rue du Havre,
24 Montréal (Québec);

25

1 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
2 solennelle, déposent et disent :

3

4 INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Alors, Madame la Présidente, j'ai déposé auprès de
6 madame la greffière copie papier d'une brève
7 présentation qui a été préparée donc qui porte la
8 cote B-216.

9 Q. [136] Alors, je vais diriger ma question
10 essentiellement à monsieur Regnault, vers monsieur
11 Regnault étant donné que ça sera lui qui aura
12 l'occasion de vous adresser la parole à propos de
13 cette présentation. Alors, Monsieur Regnault, est-
14 ce qu'il s'agit d'un document que vous avez préparé
15 ou fait préparer aux fins de la présente cause
16 tarifaire?

17 R. Oui.

18 Q. [137] Est-ce que vous l'adoptez comme valant pour
19 votre témoignage écrit au soutien de votre
20 témoignage oral dans le cadre de la présente cause
21 tarifaire?

22 R. Effectivement.

23 Q. [138] Merci. Alors nous déposons le document
24 officiellement au dossier. Je laisse donc monsieur
25 Regnault faire cette présentation et par la suite

1 répondre aux questions qui lui seront, ainsi qu'au
2 panel, dirigées.

3

4 B-0216 : Présentation de Vincent Regnault

5

6 M. VINCENT REGNAULT :

7 Merci Maître Sigouin-Plasse. Madame la Présidente,
8 Messieurs les Régisseurs, bon après-midi. Il me
9 fait plaisir d'être ici évidemment aujourd'hui.

10 Donc, aujourd'hui, je vais être assez bref.
11 Je veux vous entretenir de deux sujets qui ont subi
12 quelques développements depuis le dépôt des
13 réponses aux demandes de renseignements,
14 essentiellement vous parler de l'entrée en service
15 des capacités qui sont associés au projet de King's
16 North, également vous dire un très court mot au
17 sujet du New Capacity Open Season 2018 auquel nous
18 avons participé et le Precedent Agreement qui a été
19 signé par la suite.

20 Donc, dans un premier temps, à l'égard des
21 capacités associées au projet de King's North,
22 comme vous l'avez su par l'intermédiaire d'une
23 correspondance de maître Sigouin-Plasse au début du
24 mois d'août, nous avons été informés qu'il y avait
25 un délai associé à la mise en service en raison

1 d'un problème qui est survenu dans le cadre d'un
2 des forages directionnels.

3 Un forage directionnel, c'est
4 essentiellement un forage que l'on fait sous un
5 obstacle, une rivière, une autoroute, un obstacle
6 quelconque où on n'est pas en mesure de creuser une
7 tranchée. Et donc, il est survenu un problème dans
8 le cadre du cinquième forage directionnel, et
9 dernier qui devait être effectué par TransCanada
10 pour sa conduite d'environ onze (11) kilomètres.

11 En date de ce jour, donc comme je le dis,
12 il y en a quatre des cinq qui sont terminés et, une
13 fois que le cinquième va être terminé, on va avoir
14 une bonne idée de la date de mise en service de ces
15 capacités-là.

16 J'ai personnellement eu une conversation
17 avec les gens de TransCanada pas plus tard qu'hier
18 matin pour avoir une mise à jour et, à l'heure
19 actuelle, ce cinquième forage là se déroule bien,
20 il devrait être terminé prochainement et une fois
21 que ça va être fait, on pourra avoir une plus
22 grande certitude quant à la date d'entrée en
23 service de ces capacités-là.

24 Ceci dit, je tiens quand même à rappeler
25 que pour Gaz Métro, on maintient le déplacement des

1 livraisons des clients qui sont en achat direct à
2 compter du premier (1er) novembre prochain. Comme
3 on l'a déjà mentionné, pour la période du mois de
4 novembre, on dispose de capacités de transport qui
5 sont suffisantes pour répondre à la demande et, si
6 jamais pour toutes sortes de raisons le délai
7 associé à la mise en service devait dépasser le
8 premier (1er) décembre, on a eu plusieurs
9 discussions avec TransCanada au cours des dernières
10 semaines, il y a plusieurs solutions qui ont été
11 évoquées avec les gens de TransCanada pour nous
12 assurer d'être en mesure de rencontrer ou de
13 répondre à la demande.

14 (14 h 08)

15 Entre autres choses, maître Sigouin-Plasse dans sa
16 correspondance mentionnait la possibilité d'avoir
17 du FTLH non renouvelable associé à la date de mise
18 en service de Kingsnorth, il y a d'autres solutions
19 aussi, on verra la solution qui est la plus
20 appropriée si jamais besoin est d'ici probablement,
21 là, dans les prochaines semaines, probablement
22 d'ici la fin du mois de septembre.

23 Donc ça, c'était le premier sujet dont je
24 voulais traiter. Le second sujet, très rapidement
25 en fait parce que dans le cadre des demandes de

1 renseignements, nous avons indiqué que Gaz Métro
2 mettrait, annulerait incessamment le Precedent
3 Agreement qu'elle avait signé avec TransCanada et
4 il y avait des coûts de l'ordre de vingt mille
5 dollars (20 000 \$); finalement, on a eu une réponse
6 définitive de TransCanada par la suite et il n'y a
7 eu aucun coût qui était associé à l'annulation du
8 Precedent Agreement.

9 Donc ça termine les propos que, ou les deux
10 petites mises à jours que je voulais vous faire,
11 puis on est évidemment disponibles pour répondre à
12 vos questions.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Maître Sarault, pour l'ACIG?

15 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT :

16 Bonjour, Monsieur Regnault. Bonjour à tous les
17 membres du panel. Rebonjour, Monsieur Rhéaume.

18 Q. [139] Alors ma première série de questions, comme
19 je l'ai laissé sous-entendre ce matin, porteront
20 sur les bénéfices du maintien du déplacement à
21 Dawn. Et je vais vous référer, à titre d'entrée en
22 matière, à la pièce générique B-0036 portant sur
23 les faits saillants du dossier, donc GM-1, Document
24 1, pages 6 et 7... ça va?

25

1 M. VINCENT REGNAULT :

2 R. Oui, absolument, excusez-moi.

3 Q. [140] Ça va. Alors à la page 6, on commence par
4 nous dire, et je cite pour les fins du dossier :

5 [...] Globalement, pour l'ensemble des
6 services de transport, d'équilibrage,
7 de distribution, d'ajustement des
8 inventaires et de maintien du SPEDE,
9 la Cause tarifaire se traduit par une
10 baisse des tarifs de 19,2 % ou de
11 - 228,1 M\$, laquelle peut se résumer
12 ainsi :

- 13 - hausse des tarifs de distribution
14 de 1,3 %, soit 6,7 M\$;
15 - baisse de...

16 R. Pouvez-vous juste nous dire à quelle ligne vous
17 êtes, on ne trouve pas exactement le passage?

18 Q. [141] C'est la pièce B-00...

19 R. Non, on a la pièce, c'est simplement la ligne; on
20 est à la page 6.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 C'est les lignes 1 à 3.

23 R. Ah! O.K. Désolé, on... désolé.

24 Me GUY SARAULT :

25 Q. [142] Ça commence à la ligne 1, effectivement. Ça

1 va? Je m'excuse. Alors :

2 - baisse de 3,3 % de l'ajustement
3 des inventaires de fourniture et
4 du maintien SPEDE, soit - 0,3 M\$;

5 - baisse de 39,4 % des tarifs de
6 transport, soit - 181,3 M\$;

7 à la baisse, et

8 - baisse de 27,8 % des tarifs
9 d'équilibrage, soit - 53m2 M\$.

10 Et là, en explication, on nous ajoute :

11 La baisse globale s'explique donc
12 essentiellement par les baisses
13 tarifaires des [...] services de
14 transport et d'équilibrage.

15 Alors c'est assez éloquent lorsqu'on regarde les
16 chiffres. Mais un peu plus bas dans la page 6, à
17 compter de la ligne 23 et en continuant vers la
18 page 7, on nous dit que :

19 Il est à noter que la baisse au
20 service de transport sera toutefois
21 contrebalancée par une hausse du prix
22 de la fourniture. En effet, bien qu'il
23 soit moins dispendieux de transporter
24 le gaz naturel jusqu'à la franchise à
25 partir de Dawn plutôt qu'Empress, le

1 prix du gaz naturel...
2 donc de la commodité, de la molécule,
3 ... est généralement plus élevé à
4 Dawn. Ainsi, dépendamment des prix de
5 fourniture en vigueur à chacun des
6 points de référence, la baisse ultime
7 sur la facture totale des clients
8 pourrait être moins élevée
9 qu'anticipée.

10 Et pour les différentiels du prix de fourniture
11 entre Dawn et Empress, il y a une note de bas de
12 page dans le haut de la page 7 qui nous envoie à la
13 pièce du Plan d'approvisionnement, qui était
14 autrefois B-0010 mais qui est devenu B-0176 avec
15 les révisions, à la page 37, et aux tableaux qui
16 nous donnent les prévisions des marchés financiers
17 pour le prix de la molécule à certains points de
18 référence. Et la source, c'est TD Securities, est-
19 ce que vous voyez tous ça?

20 Et les hypothèses retenues, ça, j'en
21 conclus qu'il s'agit des hypothèses retenues par
22 Gaz Métro en fonction des données disponibles sur
23 le marché quant au comportement du prix de la
24 molécule.

25 (14 h 14)

1 Alors ma première question porte d'abord sur ces
2 tableaux-là.

3 Est-ce que ces estimés, surtout ceux de Gaz
4 Métro, reflètent encore aujourd'hui raisonnablement
5 les prévisions en ce qui concerne les changements
6 attendus au niveau des prix de fournitures?

7 M. VINCENT REGNAULT :

8 R. Alors donc juste... peut-être juste une petite
9 précision. Ce ne sont pas les hypothèses, ce sont
10 les hypothèses que Gaz Métro reprend évidemment
11 dans sa preuve, mais ce sont des hypothèses que
12 nous avons obtenues à partir de consultations avec
13 les marchés. Donc c'est... ce ne sont pas nos
14 propres hypothèses que nous avons élaborées.

15 Ceci dit, le marché du gaz naturel c'est un
16 marché qui est dynamique, qui s'ajuste aux
17 différents événements qui peuvent survenir. Et
18 effectivement, les hypothèses qui ont été prises ou
19 qui ont été obtenues à l'époque ont changé depuis
20 ce temps-là. Il y a un certain nombre de
21 circonstances, entre autres, dans l'Ouest canadien
22 qui ont prévalu au courant des derniers mois, qui
23 fait en sorte qu'aujourd'hui ces hypothèses-là ont
24 changé. Je vous dirais principalement pour l'année
25 qui s'en vient.

1 Q. [143] Est-ce qu'il y aurait moyen, sous forme
2 d'engagement, de nous fournir la mise à jour des
3 hypothèses qui sont relatées aux tableaux 4 et 5 à
4 la page 37 de la pièce du plan d'appro. Est-ce que
5 c'est quelque chose qui est insurmontable de votre
6 perspective? Parce que vous nous dites
7 qu'effectivement ça a changé.

8

9 E-1 (GM) : Fournir la mise à jour des hypothèses
10 relatées aux tableaux 4 et 5 à la page
11 37 de la pièce B-0176 (demandé par
12 l'ACIG)

13

14 R. En fait je présume que ça devrait être possible. On
15 va effectivement vérifier, là, en retournant au
16 bureau puis on va demander voir qu'est-ce qui est
17 possible de faire.

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Donc engagement E-1.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Oui.

22 Me GUY SARAULT :

23 Ce serait une mise à jour des tableaux 4 et 5 à la
24 page 37.

25

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Ce serait de la pièce B-0176?
3 Me GUY SARAULT :
4 Oui, exact.
5 LA PRÉSIDENTE :
6 Du dossier...
7 Me GUY SARAULT :
8 C'est du plan d'appro, c'est le plan d'appro. C'est
9 la pièce... si je prends les cotes de Gaz Métro,
10 c'est GM-2, Document 1.
11 Q. [144] Maintenant on voit que les baisses qui sont
12 quand même assez remarquables dans les tarifs de
13 transport et dans l'équilibrage à compter du
14 premier (1^{er}) novembre deux mille seize (2016) avec
15 le transfert Dawn, pour employer, paraphraser vos
16 mots, sont contrebalancés par des augmentations du
17 prix de la fourniture. Et il y a déjà eu beaucoup
18 de discussions à la Régie, tout dépendant des
19 causes tarifaires, en quelle année. On parlait des
20 bénéfices du changement Dawn. Et sauf erreur de ma
21 part, je vous le dis strictement de mémoire, ne
22 m'en tenez pas rigueur, j'avais entendu flotter le
23 chiffre de quatre-vingt millions (80 M) d'économies
24 au global pour le bénéfice de la clientèle, ce qui
25 nous réjouissait considérablement à ce moment-là.

1 Est-ce qu'il serait possible aujourd'hui,
2 et je vais vous le formuler comme je l'ai écrit,
3 parce que je veux être précis, au moment où nous
4 parlons, de quantifier précisément en dollars
5 globaux, là, ce qui vient remplacer le quatre-vingt
6 quelques millions (80 M), ainsi qu'en dollars par
7 gigajoules et en pourcentage, l'effet combiné qui
8 est anticipé pour l'année témoin - donc l'année qui
9 commence au mois d'octobre, bien en fait le premier
10 (1^{er}) novembre, on s'entend que pour l'année gazière
11 ce serait en novembre - des baisses du transport de
12 l'équilibrage d'une part versus la hausse des prix
13 de fourniture, de façon à ce que nous puissions
14 visualiser le résultat net pour les clients? On
15 pourrait en faire un engagement, je suis certain
16 que vous ne pouvez pas me donner une réponse
17 précise dès maintenant, mais je serais très heureux
18 d'un engagement.

19 R. Et simplement pour être certain, là, de bien
20 comprendre ce que vous souhaiteriez avoir, vous
21 vous souviendrez peut-être que lors de la cause
22 tarifaire l'année dernière nous avons souscrit un
23 engagement pour fournir je crois essentiellement la
24 même information. À l'époque, les économies se
25 chiffraient de mémoire à environ cent quarante

1 millions de dollars (140 M\$), alors je... et dans
2 mon esprit je présume que c'est la même information
3 que recherche l'ACIG et ça nous fera plaisir
4 évidemment de la... de la fournir. Ceci dit
5 évidemment le moment auquel on effectue
6 l'estimation est important, donc ce serait
7 important de préciser ce moment.

8 Q. [145] Bien je vous dirais pour l'année gazière
9 débutant le premier (1^{er}) novembre deux mille seize
10 (2016), puis sur un horizon d'au moins douze (12)
11 mois. Si vous êtes capable d'en mettre plus, tant
12 mieux. J'écoutais monsieur Cabana ce matin, c'est
13 parce qu'il nous a parlé d'un resserrement des
14 marchés, là, qui se produisait. Puis il a parlé de
15 deux mille seize-deux mille dix-sept (2016-2017),
16 mais qu'il anticipait peut-être un espèce de retour
17 à la normale en deux mille dix-huit (2018). Est-ce
18 que j'ai assez bien compris?

19 R. Vous avez... vous avez bien compris, effectivement.
20 Les marchés ont fait en sorte que le différentiel
21 de prix entre Dawn et Empress pour l'hiver qui s'en
22 vient se sont agrandis... se sont... s'est creusé,
23 en quelque sorte, ce qui fait en sorte
24 qu'effectivement ça a un impact sur l'économie du
25 déplacement pour l'année deux mille seize-deux

1 mille dix-sept (2016-2017).

2 (14 h 18)

3 Lorsqu'on regarde les prix projetés pour les années
4 subséquentes, on revient vers un écart qui est
5 beaucoup plus d'ordre normal et donc les économies
6 escomptées recommencent ou augmentent à ce moment-
7 là, donc... mais...

8 Et la raison pour laquelle je demandais si
9 on souhaitait avoir la même chose que l'année
10 passée, c'est essentiellement, en fait, parce qu'il
11 y a une des choses qui est très importante pour
12 fournir l'information qui est demandée, c'est la
13 date à laquelle on doit évaluer cette économie-là.
14 Est-ce que c'est en date d'aujourd'hui? Est-ce que
15 c'est en date du premier (1er) septembre?

16 Parce qu'aujourd'hui, on va le faire pour
17 l'année deux mille seize, deux mille dix-sept
18 (2016-2017), comme le demande maître Sarault, c'est
19 simplement que, aujourd'hui, si je prends des prix
20 pour l'année deux mille seize, deux mille dix-sept
21 (2016-2017), je vais avoir une donnée, une
22 hypothèse.

23 Si je le fais, si je prends les hypothèses
24 d'il y a dix (10) jours ou il y a un mois, je vais
25 avoir un autre jeu d'hypothèses. Donc, c'est

1 important de préciser dans l'engagement auquel on
2 va souscrire la date à laquelle on fait les
3 hypothèses pour l'année deux mille seize, deux
4 mille dix-sept (2016-2017).

5 Q. [146] Bien, ce serait la date qui nous procure les
6 prévisions les plus fiables dans les circonstances.

7 R. Ce qu'on fera, c'est qu'on utilisera les données
8 les plus à jour.

9 Q. [147] C'est ça, les données les plus à jour.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Donc...

12 Me GUY SARAULT :

13 Q. [148] Et je vous ai demandé si possible... C'est E-
14 2, n'est-ce pas?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui. Donc, l'engagement numéro 2, est-ce que vous
17 pouvez le résumer Maître Sarault?

18 Me GUY SARAULT :

19 Alors, ce serait de quantifier à partir des données
20 les plus à jour possible, en dollars globaux, donc
21 en million de dollars et en dollars par gigajoule
22 et en pourcentage, l'effet combiné anticipé des
23 baisses de transport et d'équilibrage versus la
24 hausse des prix de la fourniture pour ainsi
25 visualiser le résultat net pour les clients. Et je

1 me permets simplement, Maître Sarault, excusez-moi,
2 une précision additionnelle. Donc, on va fournir
3 l'information pour l'année seize, dix-sept (16-17),
4 mais je veux juste qu'on se comprenne bien.
5 L'engagement qui a été souscrit l'année dernière,
6 et pour pas qu'on compare des pommes et des
7 oranges, là, l'engagement qui a été souscrit
8 l'année dernière, c'était pour l'année deux mille
9 dix-huit (2018), donc pas l'année qui s'en vient,
10 mais dans deux ans. Et pourquoi on vous avait
11 fourni cette information-là l'année dernière, c'est
12 parce que l'année deux mille dix-huit (2018), c'est
13 l'année lors de laquelle toute la structure
14 d'approvisionnements de Gaz Métro va être
15 transférée à Dawns..., c'est-à-dire à Dawns.
16 Pardon. C'est-à-dire le moment auquel il ne nous
17 restera que quatre-vingt-cinq mille gigajoules/jour
18 (85 000 GJ/jour) à Empress, conformément à
19 l'entente qui est intervenue avec TransCanada.
20 Donc, on va fournir l'information pour l'année
21 seize, dix-sept (16-17), mais juste faire attention
22 à ne pas la comparer avec l'année... ce que vous
23 avez obtenu l'année dernière.

24 Q. [149] Bien, écoutez, vous pourrez... et vous
25 anticipez la suite de mes questions dans notre

1 discussion. C'est que, étant donné que monsieur
2 Cabana nous parlait d'un retour à la normale,
3 j'aimerais ça avoir une espèce de portrait
4 évolutif, que ce soit sous forme quantitatif en
5 tableau ou sous forme qualitatif en texte nous
6 expliquant la vision de Gaz Métro, on ne vous en
7 tient pas rigueur. On comprend très bien là que ce
8 sont des prévisions et les prévisions étant ce
9 qu'elles sont. Mais, c'est pour nous procurer,
10 ainsi qu'à nos membres, à nos clients une image
11 tout aussi précise et exacte que possible de ce qui
12 nous attend au bout de la courbe. Soit une espèce
13 d'évaluation qualitative, si vous voulez.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 On va mettre ça dans le même engagement. Dans le
16 fond, c'est peut-être pour deux ou trois ans dans
17 le cas de...

18 Me GUY SARAULT :

19 Oui, on pourrait le mettre sur un horizon...
20 Regardez, si je regarde les tableaux, les fameux
21 tableaux qui sont l'objet de l'engagement E-1, ça
22 va quand même jusqu'à...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Jusqu'en vingt (20).

25

1 Me GUY SARAULT :

2 ... deux mille dix-neuf (2019), deux mille vingt
3 (2020) dans le tableau 6... tableau 5, pardon.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 O.K.

6 Me VINCENT REGNAULT :

7 R. Simplement, moi, ce que je sais, en fait, c'est
8 qu'on peut fournir relativement facilement les
9 économies, les bénéfices qui en découlent pour les
10 années seize, dix-sept (16-17) et dix-sept, dix-
11 huit (17-18). Les années subséquentes, j'en suis
12 moins certain, on va devoir vous revenir si on est
13 en mesure effectivement de vous fournir ça dans un
14 délai raisonnable.

15 Me GUY SARAULT :

16 Q. [150] Et c'est pour ça d'ailleurs que je serais
17 bien content, au-delà des chiffres eux-mêmes ou des
18 tableaux, d'avoir des explications d'ordre
19 qualitatif de la part de Gaz Métro nous expliquant
20 pourquoi à compter de telle date, ça devient plus
21 aléatoire, par exemple. On s'entend?

22 R. Mais, ce n'est pas tant une question d'aléatoire
23 qu'une question de savoir si on peut effectuer le
24 travail à l'intérieur d'un délai raisonnable. C'est
25 plus ça.

1 Q. [151] O.K.

2 R. Parce que ça va demeurer toujours basé sur des
3 hypothèses qu'on utilise.

4 Q. [152] Oui, oui.

5 R. Donc, ce n'est pas nécessairement aléatoire, mais
6 c'est en fonction d'hypothèses.

7 Q. [153] On en convient, j'avais... on avait une
8 donnée brute de TD Securities puis on pourrait en
9 avoir de la Banque Royale, on pourrait en avoir
10 d'une foule d'institutions financières ou d'acteurs
11 sur le marché et on comprend ça très très bien, là.
12 Il ne s'agit pas de données là. Ce n'est pas...
13 « it's not an exact science. » on s'entend?

14

15 E-2 (GM): Quantifier, à partir des données les
16 plus à jour possible, en million de
17 dollars et en dollars par gigajoule
18 ainsi qu'en pourcentage, l'effet
19 combiné anticipé des baisses de
20 transport et d'équilibrage versus la
21 hausse des prix de la fourniture pour
22 ainsi visualiser le résultat net pour
23 les clients (demandé par l'ACIG)

24 (14 h25)

25 Je vous pose la prochaine question parce que, et si

1 vous n'êtes pas capable de répondre, vous préférez
2 attendre de voir, de visualiser l'engagement,
3 sentez-vous bien à l'aise, mais ça nous vient
4 directement de nos membres. Est-il possible qu'en
5 deux mille seize (2016), deux mille dix-sept
6 (2017), donc à compter, là, immédiatement, ça nous
7 attend, le premier (1er) novembre deux mille seize
8 (2016), que, pour certains clients, ils pourraient
9 faire face à une facture globale qui est plus
10 élevée, donc non pas à des économies, comme on a
11 tous souhaité en voir, à compter du premier (1er)
12 novembre deux mille seize (2016), mais bien plutôt
13 à des prix globaux plus élevés que ce qu'ils
14 payaient avant? Et c'est une préoccupation très
15 sérieuse de certains de nos membres.

16 R. Ce qu'on va faire, c'est qu'on va effectivement
17 répondre à l'engagement qui a été souscrit, puis on
18 va revenir sur cette question-là dans l'engagement,
19 dans la réponse à l'engagement.

20 Q. [154] Encore une fois ce sera peut-être dans votre
21 réponse à l'engagement, mais je voudrais être sûr
22 que nous ne l'oublions pas.

23 Pour le retour à la normale qui semble
24 poindre à l'horizon deux mille dix-huit (2018),
25 est-ce qu'on doit comprendre que, parmi les

1 facteurs qui pourraient aider, la situation serait
2 l'entrée en service de nouvelles infrastructures de
3 transport pour venir alimenter le point de
4 réception à Dawn, et je pense particulièrement au
5 fameux Nexus Transmission System qui va transporter
6 beaucoup de gaz en provenance des États-Unis en
7 territoire canadien? Moi, j'avais aux dernières
8 nouvelles entendu d'avant deux mille dix-sept
9 (2017). Donc, ça créerait une augmentation de
10 l'offre à Dawn par rapport à celle qu'on aurait
11 sans cette infrastructure.

12 R. Effectivement, de façon directionnelle, plus vous
13 avez de molécule qui est livrée à Dawn, plus vous
14 avez une offre qui est élevée. Alors, si on présume
15 une demande constante avec une offre plus élevée,
16 donc à ce moment-là ça devrait exercer un prix, une
17 pression à la baisse sur les prix de la molécule à
18 Dawn.

19 Q. [155] C'est un facteur qualitatif que nous
20 apprécierions que vous couvriez dans votre analyse
21 qualitative de la situation faisant l'objet de
22 l'engagement pour le retour à la normale anticipé
23 pour deux mille dix-huit (2018). Parce qu'on parle
24 d'offre et de demande, n'est-ce pas?

25 R. D'accord.

1 Q. [156] Merci. Maintenant, pour soulager, s'il y en
2 a, ceux dont la facture augmente à compter du
3 premier (1er) novembre deux mille seize (2016),
4 serait-il possible de retarder le déplacement à
5 Dawn pour certains clients en achat direct qui
6 préféreraient continuer à livrer leur gaz à Empress
7 pendant que les prix de la fourniture sont
8 significativement plus bas, en Alberta, pour, entre
9 autres, certains des facteurs que vous avez
10 mentionnés? Est-ce que ça serait possible de voir
11 ça parmi des options disponibles sur une base
12 temporaire?

13 Est-ce que je peux me permettre une
14 précision? C'est parce que dans la lettre qui a été
15 envoyée à la Régie faisant état du retard par
16 l'entrée en service de King's North, qui est une
17 infrastructure quand même très importante, on nous
18 dit, on parle d'un retard du premier (1er) novembre
19 au trente (30) novembre, mais qu'on ne sait jamais,
20 mais quand dans l'intérim, vous considérez que vous
21 avez suffisamment d'outils de transport pour
22 satisfaire la demande, mais que, par ailleurs, et
23 là il y a une distinction qui est effectuée dans la
24 lettre, c'est la pièce B-0192, que, pour les
25 clients en achat direct, en maintenant le

1 déplacement à Dawn à compter du premier (1er)
2 novembre et que, pour les clients à gaz de réseau,
3 il pourrait y avoir des reports. Et, évidemment,
4 nos membres, nos clients regardent le marché, puis
5 ils voient les mêmes chiffres fondamentalement que
6 vous voyez à Empress par rapport à Dawn à compter
7 du premier (1er) novembre. Puis « for lack of a
8 better expression », on ne veut pas faire de jaloux
9 ici, mais vous savez, on se fait poser la
10 question : Est-ce qu'il y aurait des choses qui
11 pourraient être considérées, on ne veut pas faire
12 de jaloux ici, mais vous savez, on se fait poser la
13 question : Est-ce qu'il y aurait des choses qui
14 pourraient être considérées, notamment de nous
15 permettre de continuer à aller à Empress pour un
16 certain temps? Ça n'a pas besoin d'être très
17 longtemps. Je vais vous interroger sur l'élément
18 temporel. Mais est-ce que c'est envisageable? Est-
19 ce qu'il y a des contraintes incontournables qui
20 nous empêcheraient de faire ça?

21 (14 h 30)

22 R. Si vous me permettez, j'ai juste une petite
23 précision qui, pour moi, serait importante. C'est
24 de savoir, est-ce que... En fait je vais répondre à
25 votre question, puis vous allez voir la précision

1 qui serait intéressante d'avoir. C'est une très
2 bonne question. Je dois avouer, là, c'est une
3 excellente question. Le premier volet auquel je
4 réfléchis, c'est le volet opérationnel, donc dans
5 le quotidien à l'approvisionnement gazier, qu'est-
6 ce que ça signifierait de laisser certains clients
7 continuer à livrer à Empress?

8 Vous n'êtes pas sans savoir... Évidemment,
9 le déplacement à Dawn au premier (1er) novembre
10 prochain, c'est quelque chose qu'on a prévu de
11 longue date. Il y a un certain nombre de
12 modifications qui ont été apportées à nos systèmes
13 informatiques, que ce soit à l'approvisionnement
14 gazier, à la facturation. Donc Diamant, SAP, qui
15 ont été apportés pour que les systèmes soient
16 adaptés à ce passage ou à ce déplacement-là à Dawn.
17 Donc, sans vous dire que c'est impossible, ce dont
18 je suis relativement certain, c'est que de
19 permettre à certains clients de continuer à livrer
20 à Dawn...

21 Q. [157] Ce serait Empress.

22 R. À Empress. Pardon. De permettre à certains clients
23 de continuer à livrer à Empress, ça signifie
24 assurément certains développements informatiques
25 tant dans Diamant que dans Empress. Puis...

1 Q. [158] Dans Diamant que?

2 R. Dans Diamant et SAP. Excusez-moi!

3 Q. [159] Ça va.

4 R. Et vous n'êtes pas sans savoir qu'à l'heure
5 actuelle les équipes, entre autres, au niveau TI et
6 approvisionnement gazier sont assez sollicitées
7 dans le cadre du projet GEMS. Mais ceci dit, je ne
8 veux pas vous dire que c'est impossible. Si jamais
9 c'est une voie que la Régie souhaite qui soit
10 explorée plus en détail, bien, il faudrait
11 assurément faire cette vérification-là.

12 Ceci dit ce qui me vient aussi à l'esprit,
13 en fait quand maître Sarault suggère que des
14 clients livrent, que certains clients continuent à
15 livrer à Empress, ce que ça sonne comme cloche dans
16 mon esprit, c'est le fameux... la fameuse livraison
17 multipoint dont on a discuté devant la Régie de
18 l'énergie il y a déjà quelques années. Et lorsqu'on
19 a discuté de cette question-là de la livraison
20 multipoint, il y avait... la question de l'équité a
21 rapidement refait surface dans la mesure où on
22 aurait pu se retrouver avec des clients qui paient
23 leur molécule moins cher que d'autres, avec toutes
24 les questions qui en découlent : Quel client va
25 avoir le droit de payer moins cher? Dans quelle

1 proportion? Et caetera.

2 Et de mémoire, à l'époque, nous en étions
3 arrivé avec une proposition de... où on imposait au
4 client qui était à un point où ça coûtait moins...
5 où la molécule coûtait moins cher, on imposait un
6 genre de... un peu comme un frais... comme les
7 frais de livraison. En fait, je fais le parallèle
8 avec les frais de livraison qu'on va charger aux
9 clients qui sont au service de fourniture à prix
10 fixe qui vont demeurer à Empress à compter du
11 premier (1er) novembre prochain, parce qu'ils ont
12 conclu leur contrat avant qu'on annonce le
13 déplacement. O.K.

14 Donc, il y avait cette question-là d'équité
15 qui me vient, qui me vient à l'esprit, et de frais
16 de livraison qui seraient imposés pour égaler en
17 quelque sorte l'impact, enfin pour qu'il n'y ait
18 pas de clients qui soient favorisés versus
19 d'autres. Puis je présume que ce n'est pas ce que
20 recherchent les clients, les membres de l'ACIG dans
21 la mesure où il y en a qui voudraient tirer un
22 avantage direct de continuer à livrer à Dawn.

23 Q. [160] À Empress.

24 R. À Empress. Excusez-moi! Décidément!

25 Q. [161] Ça va. C'est parce que je vous suis

1 attentivement.

2 R. Non, non, décidément. L'autre réflexion qui me

3 vient à l'esprit, c'est que dans le cadre de la

4 demande, la réponse à la demande de renseignements,

5 je crois que c'était la question 12 de la Régie, où

6 on expliquait un peu plus notre stratégie pour le

7 mois de novembre, on a expliqué que... En fait

8 c'est un principe de vases communicants. De deux

9 choses l'une, soit on prend toute la molécule à

10 Dawn et on l'achemine en franchise, puis on vend du

11 « long haul » qu'on a en trop à partir d'Empress ou

12 on fait ce qu'on appelle en bon français un

13 « swap », un échange entre la molécule qu'on reçoit

14 à Dawn et on l'envoie à Empress. Et, là, à ce

15 moment-là, il y a un bénéfice qui est... il y a une

16 valeur qui est créée qui va à l'ensemble de la

17 clientèle. Si on suit la suggestion de l'ACIG, on

18 se retrouve dans une situation où c'est les membres

19 de l'ACIG qui vont profiter de cette... ou les

20 gens, les clients, les membres de l'ACIG qui

21 veulent continuer à livrer Empress qui vont

22 bénéficier de cette valeur-là si on ne leur charge

23 pas de frais de livraison et qui vont, au lieu d'un

24 bénéfice qui est pour l'ensemble de la clientèle.

25 (14 h 35)

1 Or, je pense que la raison pour laquelle on
2 a fait le déplacement à Dawn, il y avait à
3 l'époque, on n'oubliera pas, une question de
4 sécurité d'approvisionnement qu'on entrevoyait mais
5 il y avait également une question de bénéfice
6 économique qui était pour l'ensemble de la
7 clientèle, pas pour certains clients en
8 particulier.

9 Q. [162] Je suis content que vous ayez abordé cette
10 question d'équité parce que, justement, en lisant
11 la lettre, la pièce B-0192, et en voyant que le
12 maintien du déplacement à Dawn au premier (1er)
13 novembre deux mille seize (2016) était pour les
14 clients en achat direct, je me dis, bien, ceux qui
15 sont en gaz de réseau, qui vont pouvoir livrer,
16 bon, dont les livraisons vont être faites à Empress
17 pour encore un certain temps - il n'y a pas d'autre
18 choix bien, bien, on parle de « long haul » - bien
19 là, c'est l'inverse en équité. Ce sont ceux en
20 achat direct qui se trouvent à être désavantagés
21 par rapport aux autres clients.

22 Est-ce qu'il y a moyen de rectifier cette
23 iniquité-là? Je suis sympathique à vos arguments de
24 ne pas faire payer l'ensemble de la clientèle pour
25 certains clients sélects de l'ACIG mais l'inverse

1 n'est pas plus équitable à nos yeux si nous autres
2 on est pris pour s'en aller à Dawn tout de suite
3 dans un contexte qui semble nettement défavorable à
4 compter du premier (1er) novembre deux mille seize
5 (2016) alors que grâce à cet espèce de retard, cet
6 imbroglio avec King's North, d'autres catégories de
7 clients vont être à Empress, donc leur molécule va
8 être moins chère. Comment peut-on rétablir
9 l'équité? Qu'est-ce qu'on peut faire?

10 R. En fait, on tient à vous rassurer, il n'y aura pas
11 le problème d'iniquité à l'avantage des clients gaz
12 de réseau que vous semblez décrire si... Et tout ça
13 part de la prémisse que vous utilisez que,
14 ultimement, la combinaison d'acheter du gaz à
15 partir d'Empress est moins chère mais présumons
16 qu'en effet il y a une économie.

17 Q. [163] Hum, hum.

18 R. Si Gaz Métro actuellement, soit comme l'a décrit
19 monsieur Regnault à travers un swap ou, carrément
20 en achetant physiquement à partir d'Empress, est
21 capable de générer une économie, lorsqu'à la fin de
22 l'année on fonctionnalise l'ensemble de nos coûts,
23 qu'est-ce qu'on fait? On se rappelle la
24 fonctionnalisation...

25 Q. [164] Oui.

1 R. ... c'est on part du prix de la molécule au point
2 de référence. Dans ce cas-ci, on va ramener ce
3 coût-là total sur le prix de molécule à Dawn et la
4 différence, donc l'économie qu'on va avoir générée,
5 elle va se retrouver dans le service de transport
6 et donc, tous les clients du service de transport
7 qui sont à ma connaissance tous les membres de
8 l'ACIG puis essentiellement tous les clients de Gaz
9 Métro...

10 Q. [165] Oui.

11 R. ... vont bénéficier de leur part de cette économie.
12 Donc ce que permet la fonctionnalisation, en
13 appliquant le déplacement à Dawn à l'ensemble de la
14 clientèle, puis en forçant l'ensemble des clients à
15 respecter le point de livraison qui est autorisé
16 pour l'achat direct, Gaz Métro est en effet capable
17 dans certains cas de bénéficier d'une économie
18 lorsque ça peut se présenter, mais c'est l'ensemble
19 de la clientèle qui peut en bénéficier par la suite
20 sur le plan du transport.

21 Q. [166] Et...

22 R. Donc, il n'y a pas un groupe achat direct ou gaz de
23 réseau qui est privilégié l'un par rapport à
24 l'autre.

25 Q. [167] Concrètement, pour le client en achat direct

1 qui me demande, je prends le téléphone puis je dis
2 « Bonne nouvelle, il va y avoir des mesures. » on
3 va me dire : « Quand moi et comment vais-je
4 recevoir le bénéfice tangible en dollars et en
5 cents de cette mesure-là que nous annonce Gaz Métro
6 ou que nous décrit Gaz Métro? » Comment ça va
7 marcher et quand est-ce qu'il va le voir sur sa
8 facture?

9 Parce qu'en attendant, lui, il conclut un
10 contrat de fourniture avec son vendeur à compter du
11 premier (1er) novembre puis il sait qu'il est
12 obligé de livrer à Dawn puis il y a ce
13 différentiel-là qui est désavantageux ou qui
14 semble, en tout cas pour un certain temps, demeurer
15 désavantageux. Alors, s'il me dit « Maître Sarault,
16 comment ça marche concrètement sur ma facture? ».

17 R. Vous pouvez lui répondre « Bonne nouvelle, dès le
18 premier (1er) novembre, tu vas avoir la diminution
19 tarifaire », parce que les tarifs, le plan qui est
20 déposé et les tarifs qui sont fonction de ce plan-
21 là, présument le déplacement à Dawn. Donc, les
22 tarifs de transport, dès le premier (1er) novembre,
23 ils prévoient que Gaz Métro a reçu les capacités de
24 transport associées, par exemple, au projet King's
25 North, donc le tarif de transport applicable au

1 premier (1er) novembre reflète déjà cette
2 diminution que vous décriviez en début de...

3 Q. [168] Mais il ne reflète pas le retard dans King's
4 North puis le maintient de certaines livraisons à
5 Empress pendant une période au-delà du premier
6 (1er) novembre. Ce n'était pas dans les prévisions,
7 ça.

8 R. Il y a deux choses. Bien déjà, c'est le client, le
9 client s'il n'y avait pas eu de retard, à partir du
10 premier (1er) novembre, il bénéficiait d'un tarif
11 de transport basé sur Dawn. Ça, il va encore
12 l'avoir.

13 Q. [169] Oui.
14 (14 h 41)

15 R. C'était ce qui était prévu, c'est ce qu'il va
16 avoir. Puis ce qui était prévu, c'est que le client
17 devait, à partir du premier (1er) novembre,
18 s'approvisionner en molécule et nous livrer la
19 molécule à Dawn. Et ça, c'est ce qu'il va continuer
20 de devoir faire. Ce que indirectement, les clients
21 demandent, c'est : « Est-ce que je peux payer un
22 tarif de transport qui est basé sur une logique
23 Dawn vers Montréal puis acheter une molécule à
24 Empress? » Bien, il manque la moitié du Canada
25 entre les deux, qui ne serait donc pas récupéré...

1 Q. [170] Mais les clients de gaz de réseau, c'est
2 exactement ce qui se produit, eux autres, ils
3 paient un tarif de transport qui est basé sur une
4 livraison à Dawn alors que dans la réalité des
5 choses, ça va être livré à Empress puis ils vont
6 bénéficier d'une réduction au niveau du prix de
7 leur molécule. Et c'est là qu'elle est, l'iniquité
8 envers les clients en achat direct que l'on pointe
9 directement dans la proposition qui est formulée
10 pour King's North.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître Sarault, est-ce que vous en avez encore pour
13 longtemps? J'essaie de voir...

14 Me GUY SARAULT :

15 Oui, écoutez, je voudrais juste vider cette
16 question-là puis après ça, on pourra passer à un
17 autre sujet, c'est sûr.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parce qu'on avait évalué quinze minutes pour votre
20 contre-interrogatoire puis...

21 Me GUY SARAULT :

22 Non, non, je comprends, Madame la Présidente, vous
23 comprendrez que ce qui se passe, là, c'est des
24 choses avec lesquelles on a été obligés de composer
25 à l'interne et qui préoccupent grandement nos

1 membres.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Ah! je comprends très bien, puis on a dépassé
4 largement le quinze minutes, là, mais c'est juste
5 pour essayer de...

6 Me GUY SARAULT :

7 Bien oui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... on croyait aujourd'hui être en mesure
10 d'entendre le panel 4...

11 Me GUY SARAULT :

12 Oui, je comprends.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... visiblement, ça ne sera pas possible, mais
15 j'aimerais au moins être en mesure de terminer le
16 contre-interrogatoire de ce panel-là avec tous les
17 participants, donc juste... juste mettre un petit
18 peu pression, c'est correct, ça?

19 Mme WAHIBA SALHI :

20 R. Pour revenir à la question de maître Sarault, ce
21 qu'il faut savoir, c'est que les clients en gaz de
22 réseau, donc les clients pour lesquels Gaz Métro
23 achète la molécule, ne vont pas payer le prix
24 d'achat de molécule à Empress. Et le point de
25 référence pour la molécule, qui va être donc

1 acheminée à ces clients-là, va être ramené à Dawn,
2 ça veut dire que le prix de molécule que ces
3 clients-là vont payer, ça va être l'équivalent de
4 ce que les clients en achat direct vont avoir à
5 payer également.

6 Me GUY SARAULT :

7 Q. [171] Comment cela peut-il être possible, c'est
8 deux marchés différents, les vrais prix ne sont pas
9 les mêmes?

10 R. En fait, il existe une mécanique de
11 fonctionnalisation de coûts qui fait en sorte que
12 la molécule qui est achetée à Empress pour le gaz
13 de réseau, le prix de molécule qui va être facturé
14 au client va considérer qu'il y a un coût qui se
15 rajoute à cette molécule-là de l'acheminer jusqu'à
16 Dawn. Donc les clients en achat en gaz de réseau
17 vont payer un prix de molécule au point de
18 référence Dawn.

19 Q. [172] Mais compte tenu que ce n'était pas dans les
20 cartons, que ce n'était pas dans les plans lorsque
21 les tarifs de transport et d'équilibrage ont été
22 établis pour les fins du dossier tarifaire,
23 l'économie au niveau de la molécule qui sera
24 réalisée par la clientèle en gaz de réseau, par le
25 maintien à Empress à compter du premier (1er)

1 novembre, elle va se traduire quand exactement dans
2 les factures? Ce n'est pas à compter du premier
3 (1er) novembre parce que ça n'a pas été établi en
4 fonction de cette projection-là, les tarifs de
5 transport et d'équilibrage au premier (1er)
6 novembre, il n'y avait pas de retard de King's
7 North?

8 M. DAVE RHÉAUME :

9 R. Bref retour, ce qu'on fait, c'est qu'on fonctionne,
10 à partir du premier (1er) novembre, on fixe autant
11 le tarif de transport que le prix du gaz de réseau
12 sur la base d'un approvisionnement à Dawn. Exemple
13 simple, ce qui a été prévu dans le plan désormais
14 c'est la molécule à deux dollars (2 \$), du
15 transport à deux dollars (2 \$), c'est ça qu'on a
16 prévu, si ultimement, le résultat, c'est que Gaz
17 Métro paie la molécule à une piastre (1 \$) mais du
18 transport à trois piastres (3 \$), on transfère un
19 dollar (1 \$) du transport vers la molécule pour
20 revenir à deux dollars (2 \$) et deux dollars (2 \$).

21 Ce qui est vrai, c'est que le retard de
22 King's North n'avait pas été prévu, si le coût
23 total transport-fourniture est moindre, ou
24 supérieur, peu importe, s'il y a un écart entre ce
25 qui avait été prévu...

1 Q. [173] Oui.

2 R. ... on ne modifie pas les tarifs au premier (1er)
3 novembre; par contre, le trop-perçu ou manque à
4 gagner que ça va causer va être récupéré à travers
5 le compte de frais reportés de l'ensemble de la
6 clientèle.

7 Q. [174] Et lequel des comptes de frais reportés,
8 le... là, vous dites des trop-perçus, manques à
9 gagner globaux, là, en fin d'année?

10 R. Le trop-perçu, manque à gagner transport, là, pas
11 celui de distribution.

12 Q. [175] O.K.

13 R. Donc celui qui est, celui qui n'affecte pas le
14 rendement de l'actionnaire, qui est retourné à cent
15 pour cent (100 %), qui est récupéré ou retourné à
16 cent pour cent (100 %) de la clientèle.

17 Me GUY SARAULT :

18 O.K. Écoutez, j'avais d'autres sujets à couvrir sur
19 le Plan d'appro... j'en aurais à peu près pour une
20 demi-heure, je ne sais pas si c'est un bon moment
21 pour prendre la pause?

22 (14 h 47)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 C'est une question piège, ça. Donc on va prendre
25 une pause, bon, de dix (10) minutes.

1 Me GUY SARAULT :
2 Oui.
3 LA PRÉSIDENTE :
4 Et on va terminer.
5 Me GUY SARAULT :
6 O.K.
7 LA PRÉSIDENTE :
8 Avec... avec votre contre-interrogatoire. Je crois
9 que peut-être que l'ambiguïté est venue du fait que
10 vous aviez prévu un temps total pour le contre-
11 interrogatoire, je crois que l'équipe l'avait
12 divisé entre les panels, mais finalement c'est
13 essentiellement ce panel qui...
14 Me GUY SARAULT :
15 Bien c'est certainement un sujet...
16 LA PRÉSIDENTE :
17 ... qui vous préoccupe davantage.
18 Me GUY SARAULT :
19 Oui, puis c'est un sujet qui est arrivé un petit
20 peu plus sur le tard, là, quand on a commencé à
21 analyser ce qui se passait avec le déplacement à
22 Dawn puis certains de nos clients puis l'affaire de
23 King's North lorsqu'on a pris connaissance de cette
24 pièce-là. Ça a changé un petit peu le portrait. Je
25 m'excuse, j'aurais peut-être dû écrire à la Régie,

1 dire : écoutez...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 On est souple. Alors on vous revient dans dix (10)
4 minutes.

5 Me GUY SARAULT :

6 O.K. Merci.

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9

10 Me GUY SARAULT :

11 Rebonjour, Madame la Présidente, Monsieur, Madame,
12 les Régisseurs. D'abord, je tiens à vous remercier
13 de l'ouverture dont vous faites preuve et de
14 tolérance à mon égard, c'est très apprécié. Bonne
15 nouvelle : un, je change de sujet et deuxième bonne
16 nouvelle, ça ne prendra pas une demi-heure. Ça va
17 être plus rapide, ça m'a permis de rationaliser.

18 Q. [176] Alors mon prochain sujet c'était le fameux
19 « Precedent Agreement » dont vous avez parlé en
20 deuxième lieu, Monsieur Regnault. D'abord bravo
21 d'avoir pu sortir de cet engagement-là sans frais
22 pour les clients. Cependant, je voudrais porter à
23 votre attention un extrait de la décision D-2016-
24 007, qui est reproduit à la page 4 du mémoire de
25 l'ACIG sur la question des engagements en matière

1 de transport. Alors...

2 M. VINCENT REGNAULT :

3 R. À quelle page vous avez dit, Maître Sarault?

4 Q. [177] Page 4. Du mémoire de l'ACIG. En bas, c'est à
5 compter de la ligne 23. Ça va?

6 R. Oui.

7 Q. [178] Alors et je cite pour les fins du dossier :

8 En audience, Gaz Métro indique qu'elle
9 élabore actuellement la prévision de
10 la demande pour les fins de la cause
11 tarifaire 2017 [et] qu'elle devrait
12 déposer en avril 2016, qui inclut
13 notamment la période 2018-2019. Le
14 Distributeur soumet que certaines
15 actions pourraient être prises s'il
16 constate, au terme de l'élaboration de
17 cette nouvelle prévision de la
18 demande, que les besoins ont varié.
19 S'il constate que les besoins ont
20 diminué, il en informera la Régie
21 avant la signature des « Precedent
22 Agreement » devant être conclus vers
23 la mi-mars 2016 dans le cadre du NCOS.

24 Alors on sait que... il semble, selon notre
25 compréhension de l'annexe 15 du plan d'appro, que

- 1 le « Precedent Agreement » qui a été annulé était
2 daté du onze (11) février deux mille seize (2016).
3 Est-ce que c'est exact?
- 4 R. Le onze (11) février deux mille seize (2016), c'est
5 la date à laquelle nous avons reçu le document. Le
6 document a été signé et transmis à TransCanada plus
7 tard au mois de mars.
- 8 Q. [179] O.K. Alors lors de la signature du document
9 en mars deux mille seize (2016), est-ce que Gaz
10 Métro avait en main la prévision de la demande
11 élaborée pour les fins de la cause tarifaire deux
12 mille dix-sept (2017)?
- 13 R. Donc en fait on l'a eue un petit peu plus tard. On
14 l'a eue quelques jours après... probablement au
15 début de la vingtaine de mars.
- 16 Q. [180] Qu'est-ce que vous avez eu au début de la
17 vingtaine de mars?
- 18 R. La prévision de la demande finale.
- 19 Q. [181] Donc la prévision n'était pas complétée, vous
20 ne l'aviez pas en main lors de la signature du
21 « Precedent Agreement ».
- 22 R. À ce moment-là, effectivement. L'autre chose aussi
23 c'est que... qui est importante je pense dans toute
24 cette... dans toute cette histoire-là, c'est
25 qu'on... je pense que c'est un peu un secret de

1 polichinelle qu'il y avait une politique
2 énergétique qui s'en venait. Évidemment, on ne
3 connaissait pas les détails de cette... de cette
4 politique-là, mais on savait qu'il y avait... on
5 était au courant qu'il y avait un certain nombre de
6 projets industriels qui avaient eu de la difficulté
7 au niveau... à obtenir des... ou à trouver des
8 capacités de transport. Il y avait peut-être un
9 désir justement de trouver une façon de permettre à
10 ces projets-là de se réaliser. Donc ça, c'était
11 aussi un élément important qui a été considéré à
12 cette époque-là.

13 (15 h 03)

14 Q. [182] Mais la réponse courte c'est qu'au moment de
15 signer le « Precedent Agreement », vous n'aviez pas
16 en main la prévision, donc il n'y avait pas à
17 aviser la Régie comme indiqué dans l'extrait de la
18 décision que je vous ai lue.

19 R. Effectivement, à ce moment-là c'était ça.

20 Q. [183] O.K. Parfait. Je voudrais maintenant m'en
21 aller à mon dernier sujet qui est celui de
22 l'incitatif à la performance sur les transactions
23 opérationnelles. Je fais référence ici à la pièce
24 B-0183, page 9, réponse à une demande de
25 renseignements, question 5.1 et je vais vous la

1 lire tout haut, ça va être facile à comprendre. Que
2 vous considérez, à l'époque, de :

3 [...] déposer un calendrier ainsi
4 qu'un document de réflexion contenant,
5 entre autres, les conclusions et
6 recommandations du consultant externe
7 à l'automne 2016.

8 Et ça, c'est pour les fins de :

9 [...] l'élaboration d'un nouvel
10 indicateur de performance visant
11 l'optimisation [...]

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Juste...

14 Me GUY SARAULT :

15 Oui.

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 ... et je comprends que vous en faites lecture, là,
18 mais je veux juste m'assurer que le témoin vous
19 suit.

20 Me GUY SARAULT :

21 Oui, oui, oui, oui. Prenez votre temps.

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 À quelle question êtes-vous?

24 Me GUY SARAULT :

25 C'est parce que j'essaie d'aller vite.

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Oui, je comprends, mais il faut quand même... Il y
3 a certaines étapes à franchir néanmoins, là.

4 Me VINCENT REGNAULT :

5 R. C'est quelle question exactement, Maître Sarault?

6 Me GUY SARAULT :

7 Q. [184] C'est à la question 5.1, question et réponse
8 5.1.

9 R. Merci. En fait, je... loin de moi l'idée de douter
10 de ce que vous dites, là, mais l'endroit où on
11 parle plus de l'indicateur de performance qui vise
12 l'optimisation, c'est 5.3. 5.1, c'est plus à
13 l'égard de la bonification sur les transactions
14 opérationnelles versus financières.

15 Q. [185] Donc, peut-être que je vais vous demander de
16 préciser. À 5.1, ce que vous annoncez que votre
17 document de réflexion va porter également sur les
18 transactions opérationnelles comme des sessions de
19 capacité de transport en amont de la franchise?

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Je veux seulement m'assurer, excusez, Madame la
22 Présidente, est-ce qu'on est bien à la bonne pièce?
23 Parce que vous référez à 5.3 et je ne vois pas de
24 5.3 dans la pièce.

25 Me VINCENT REGNAULT :

1 R. C'est mon erreur. En fait, je viens de réaliser
2 quelque chose. La demande de renseignements 5.3 de
3 l'ACIG...

4 Q. [186] L'ACIG, c'est ça.

5 R. ... référerait à l'indicateur appro, mais nous on
6 disait, en réponse, de se référer à la réponse 5.1
7 de la Régie.

8 Me GUY SARAULT :

9 Q. [187] Eh voilà.

10 R. Qui est le document...

11 Q. [188] Et c'est ce que je viens de vous lire.

12 R. Qui est le document B-0183, Gaz Métro-14, Document
13 1.

14 Q. [189] C'est ça, tel que révisé. C'était
15 initialement B-0161, mais c'est devenu plus tard,
16 en version révisée, B-0183.

17 Mme WAHIBA SALHI :

18 C'est rendu B-0212 aussi, là, à la dernière
19 révision.

20 Me GUY SARAULT :

21 À la dernière... O.K.

22 Q. [190] Alors, pouvez-vous nous faire part d'où vous
23 en êtes rendu dans vos travaux pour un indicateur
24 de performance visant les outils
25 d'approvisionnement et si vous avez toujours

1 l'intention de déposer un document de réflexion à
2 l'automne deux mille seize (2016) qui commence le
3 vingt et un (21) septembre?

4 Me VINCENT REGNAULT :

5 R. Et qui se termine le vingt (20) décembre. Donc, il
6 y a peu de nouveau, mais n'hésitez pas si vous avez
7 besoin de précisions supplémentaires par rapport à
8 ce qui était écrit en réponse à la question 5.1 de
9 la Régie. Gaz Métro s'est adjoint les services d'un
10 expert qui a effectué un balisage sur la
11 réglementation incitative appro gazier.

12 Donc, autant au niveau des incitatifs qu'on
13 appelle partiels, comme ce qu'on a actuellement,
14 transactions financières, ou de ce qui avait été...
15 la piste qui avait été identifiée par la Régie il y
16 a quelques années dans sa décision lorsqu'elle
17 avait rejeté la proposition d'indicateur incitatif
18 appro. Donc, on travaille avec un expert qui va
19 fournir un rapport qui pourra être déposé et qui
20 est prévu...

21 Je vous dirais que souvent on fixe des
22 délais et ils ne sont pas respectés, mais il y a un
23 objectif sérieux d'avoir un rapport terminé pour
24 vraiment le début de l'automne qui devrait être
25 accompagné d'une proposition de Gaz Métro qui est

1 en cours d'élaboration. Donc, je pense que de
2 prévoir un dépôt cet automne, de ce côté-là par Gaz
3 Métro est tout à fait réaliste. C'est encore ça
4 l'échéancier. Absolument.

5 Q. [191] Excellent. Alors, vous avez sans doute vu
6 qu'à la page 12 du mémoire de l'ACIG, pièce C-ACIG-
7 0010, que nous proposons que soit envisagé la mise
8 en place d'un incitatif qui motiverait Gaz Métro à
9 limiter les pertes sur les ventes de capacité de
10 transport excédentaire, donc d'avoir un incitatif
11 visant les transactions opérationnelles. Comment
12 réagissez-vous à cette recommandation de l'ACIG?
13 (15 h 08)

14 R. Gaz Métro est déjà, fait déjà des transactions
15 qu'on appelle opérationnelles pour lesquelles nous
16 ne sommes présentement pas bonifiés. D'abord, on
17 tient à rassurer que Gaz Métro fait les
18 transactions les plus avantageuses possible pour la
19 clientèle, indépendamment pour l'instant de la
20 présence de l'incitatif. La réaction de Gaz Métro,
21 c'est, absolument, ça fait partie des choses qu'on
22 va devoir discuter lorsque Gaz Métro déposera son
23 document. Par contre, pour ne pas créer d'attente,
24 à l'époque, compte tenu que le mandat qui a été
25 donné à l'expert est venu avant un peu cette

1 proposition-là de l'ACIG, il n'y a pas dans le
2 balisage qu'a fait l'expert une catégorie
3 spécifique pour les transactions opérationnelles.
4 Donc, ce n'est pas quelque chose qui a été traité,
5 je dirais, séparément du reste. Le balisage fait
6 par l'expert traite de l'ensemble des mesures qui
7 peuvent être prises point de vue incitatif. Ce qui
8 peut inclure absolument les transactions
9 opérationnelles. Et Gaz Métro, dans ses réflexions,
10 va s'assurer de considérer la proposition de l'ACIG
11 pour voir comment ça pourrait être intégré au cadre
12 actuel.

13 Q. [192] O.K. Alors, si je comprends bien, au-delà de
14 l'expertise elle-même, il y aura un document de
15 réflexion émanant de Gaz Métro. Et dans ce
16 document-là, on va pouvoir retrouver des
17 commentaires sur la question de la possibilité ou
18 non d'optimiser, d'avoir un incitatif pour des
19 transactions opérationnelles?

20 R. Absolument qu'il y aura un document de Gaz Métro
21 qui accompagnera ce rapport-là. Et compte tenu de
22 la proposition de l'ACIG, c'est certain qu'on va
23 vouloir en traiter aussi. J'imagine dans quelle
24 ampleur, mais c'est certain qu'il va du moins y
25 avoir des...

1 Q. [193] Des commentaires.

2 R. Des commentaires de Gaz Métro à cet égard,
3 absolument.

4 Q. [194] Ça conclut. En moins qu'une demi-heure.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 C'est bon.

7 Me GUY SARAULT :

8 Et je vous remercie encore. Je remercie le panel.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait. Merci, Maître Sarault. Donc, on va
11 poursuivre à ce moment-là avec maître Charlebois
12 pour la FCEI. Maître Charlebois, est-ce que vous
13 avez une petite idée du temps que vous avez besoin
14 pour le contre-interrogatoire de ce panel?

15 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

16 J'ai une petite idée.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui.

19 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

20 Environ trente (30) minutes. Je vous dirais trente
21 (30) minutes. Je ferai un effort surhumain pour
22 respecter le trente (30) minutes.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 O.K. Donc, vous allez être le dernier à contre-
25 interroger ce panel pour aujourd'hui.

1 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :
2 Très bien. Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur
3 le Régisseur, Madame le Régisseur. Pierre-Olivier
4 Charlebois pour la Fédération canadienne de
5 l'entreprise indépendante. Bonjour aux membres du
6 panel. Mes questions font principalement concerner
7 la question des pertes et variations dans la
8 prévision de la demande. Donc, je présume que ce
9 sera monsieur Goyette qui va y répondre.

10 Q. [195] En guise d'introduction, je vais vous référer
11 à la preuve de la FCEI. Malheureusement, j'ai
12 constaté que la preuve de la FCEI n'avait pas été
13 paginée. Alors, vous allez devoir me suivre dans
14 les sections, les titres des sections pour bien se
15 retrouver. C'est au niveau de la prévision des
16 ventes PMD, la section 3, où il y a le premier
17 sous-titre « Exclusions des données 2014 et 2015
18 pour l'évaluation des Pertes et variations 2017 ».
19 Et je vous amène à la page suivante où on retrouve
20 la recommandation de la FCEI qui dit :

21 Le FCEI recommande donc que les
22 données de 2014 et 2015 soient
23 intégrées à l'évaluation des Pertes et
24 variations pour 2017.

25 Donc, c'était la recommandation de la FCEI à cet

1 a augmenté de manière substantielle.

2 Et je poursuis la lecture au paragraphe suivant :

3 Ce choix est motivé par le fait que
4 les clients VGE qui ont migré vers le
5 PMD peuvent connaître des fluctuations
6 de production importantes qui
7 impactent significativement l'écart
8 observé à la fin de l'année financière
9 entre la prévision des livraisons
10 établie lors du dossier tarifaire et
11 les livraisons réelles. Ces
12 fluctuations de consommation sont
13 désormais isolées et traitées à la
14 marge.

15 Et, là, on poursuit avec la formule qui a été
16 utilisée et donc mes questions vont concerner ces
17 éléments-là.

18 Première question, lorsque dans le
19 paragraphe que je viens de vous lire, vous dites :

20 Ces fluctuations de consommation sont
21 désormais isolées et traitées à la
22 marge.

23 Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur cet
24 aspect-là, lorsque vous dites que c'est traité à la
25 marge.

1 (15 h 14)

2 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

3 R. Oui, Madame la Présidente. En fait ici, ce qu'on
4 fait référence, c'est que depuis la cause tarifaire
5 deux mille quinze (2015), on traite les clients
6 grandes entreprises, donc les clients VGE, on les
7 traite client par client. Donc, on a le modèle PMD
8 qui exclut les clients grandes entreprises et les
9 clients grandes entreprises, la prévision est faite
10 client par client.

11 Puis en fait, ce qu'on fait ici dans ce
12 paragraphe-là, c'est qu'on vient juste justifier
13 pourquoi depuis deux mille quinze (2015) on traite
14 la prévision client par client parce qu'on dit que
15 les clients grandes entreprises, il peut y avoir
16 des fluctuations importantes de production et,
17 compte tenu qu'on a la chance d'avoir des
18 conseillers, Madame la Présidente, qui ont une
19 relation privilégiée avec ces clients-là, on
20 préfère avoir une prévision client par client, même
21 si dans les faits, ils sont au tarif 1 ou au tarif
22 3.

23 Q. [196] Et donc, si je comprends bien, considérant
24 que vous faites déjà l'exercice d'isoler les
25 fluctuations VGE aux tarifs D1, D3, qu'est-ce qui

1 vous empêcherait d'utiliser la variation
2 attribuable aux non-VGE de deux mille quinze (2015)
3 pour estimer les coefficients du modèle de
4 prévision pour les fins de la prévision 4/8-2016 ou
5 CT-2017?

6 R. Oui, Madame la Présidente. En fait, je concède que,
7 à ce niveau-là, notre réponse aurait peut-être été
8 un peu plus limpide. On explique bien pourquoi on a
9 utilisé de deux mille trois (2003) à deux mille
10 treize (2013) puisque, bon, c'était avant la vague
11 de migration et donc, on n'avait peu de volume VGE
12 à l'intérieur de ces années-là au PMD.

13 Par contre, et peut-être pour rassurer
14 l'intervenant, on a bien testé l'inclusion des
15 années deux mille quatorze (2014) et deux mille
16 quinze (2015) dans la régression en sortant, bien
17 sûr, comme l'avait recommandé l'an passé, et on
18 était d'accord avec ça, l'intervenant. Donc, on a
19 sorti du PMD les volumes VGE, on a testé la
20 régression, il en est ressorti deux constats,
21 Madame la Présidente.

22 Le premier constat, c'est que, comment
23 dire, la robustesse de la régression est beaucoup
24 moins bonne donc, le coefficient de détermination
25 R2 est passé, de mémoire, aux alentours de

1 soixante-cinq pour cent (65 %) à environ vingt pour
2 cent (20 %) et le deuxième constat, et je voudrais
3 ajouter à ça en plus que la variable indépendante
4 était non significative, donc ça nous donnait une
5 régression qui n'était pas très robuste. Et je
6 voudrais ajouter à ça que, par contre, les
7 résultats étaient très similaires à ce qu'on
8 obtient en utilisant une régression de deux mille
9 huit (2008) à deux mille treize (2013).

10 En bref, Madame la Présidente, on a préféré
11 utiliser une régression qui était robuste puis qui
12 donnait des résultats similaires dans le cadre de
13 la cause tarifaire deux mille dix-sept (2017).

14 Q. [197] Donc, si je comprends bien, vous avez fait
15 l'exercice deux mille quatorze-deux mille quinze
16 (2014-2015). Est-ce que ça serait possible d'avoir
17 accès à cet exercice-là, avoir les résultats dont
18 vous venez de nous parler?

19 R. Oui, c'est possible. Je n'ai pas les résultats avec
20 moi, mais je pourrais effectivement prendre
21 l'engagement de vous les fournir.

22 Q. [198] Parfait. Donc, ce serait l'engagement numéro
23 3, si je ne me trompe pas. Alors, ce serait
24 d'obtenir, j'essaie de le formuler correctement...

25 R. En fait, Madame la Présidente, si je peux me

1 permettre, je pourrais vous fournir un peu
2 l'information que je vous ai donnée parce que
3 j'imagine que c'est des données qu'on a au bureau.
4 Donc, c'est quoi le coefficient de la régression,
5 le R2 en incluant les années...

6 Q. [199] Deux mille quatorze-deux mille quinze (2014-
7 2015).

8 R. ... deux mille quatorze-deux mille quinze (2014-
9 2015) via ce qu'on a fait. Je pourrais également
10 vous fournir les résultats de la régression, donc
11 le résultat pertes et variations, ce qu'on a fait
12 versus quand on inclut les années deux mille
13 quatorze-deux mille quinze (2014-2015), si ça
14 correspond à vos besoins.

15 Q. [200] Très bien, oui.

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 Juste pour être bien certain, pour la formulation
18 de l'engagement, ça pourrait être un peu, est-ce
19 qu'on peut faire référence, puis là, je vous le
20 suggère puis vous me corrigerez, Monsieur Goyette,
21 si j'erre, là, essentiellement, c'est de refaire
22 les exercices, l'exercice qui est reproduit à la
23 réponse. Est-ce que c'est bien ça?

24 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

25 2.4.2

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 2.4.2 en bas, à la toute fin de la réponse. Mais
3 donc le faire pour l'année deux mille quatorze-deux
4 mille quinze (2014-2015), c'est ça? Parce que
5 j'essaie juste de ramasser l'engagement pour que ça
6 soit clair pour les notes sténographiques.

7 R. Ça fait du sens. En fait, on pourrait fournir les
8 résultats de la régression, tel, un peu,
9 effectivement, que c'est fait à 2.4.2 pour, je ne
10 le sais pas moi, le 4/8-2016. Donc, on verrait les
11 paramètres de la régression, la constante, pareil
12 comme dans le tableau.

13 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

14 Q. [201] C'est ça. Donc...

15 R. Mais on ajouterait aussi le coefficient de
16 détermination, compte tenu que j'en ai parlé dans
17 ma réponse.

18 Q. [202] C'est de mettre à jour le tableau prévu au
19 2.4.2 et la même chose pour le tableau 2.4
20 également, en incluant les années deux mille
21 quatorze-deux mille quinze (2014-2015).

22

23 E-3 (GM): Mettre à jour les tableaux prévus au
24 2.4.2 et 2.4 en incluant les années
25 2014-2015 (demandé par FCEI)

1 R. C'est correct.

2 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

3 C'est bon. On va y aller comme ça. Ça va.

4 R. Oui, c'est bon.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Ça va Madame la Greffière?

7 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

8 Q. [203] Toujours sur cette question-là, est-ce que
9 vous anticipez que l'importance de la clientèle VGE
10 au tarif D1-D3 reviendra au niveau pré-deux mille
11 quatorze (2014) dans les prochaines années?

12 (15 h 47)

13 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

14 R. Oui, Madame la Présidente, dans le cadre du Plan
15 d'approvisionnement, on fait des prévisions
16 jusqu'en deux mille dix-neuf-deux mille vingt
17 (2019-2020), donc c'est un peu ce qu'on présente
18 dans le cadre du Plan d'appro, donc on ne voit pas
19 de changement, de migration nécessairement
20 importante de la clientèle outre ce qui est
21 présenté là.

22 Q. [204] O.K., donc doit-on conclure que la prévision
23 des pertes et variations va demeurer basée sur les
24 années pré-deux mille treize (2013) pour les années
25 futures, par exemple, à la cause tarifaire 2020,

1 va-t-on encore utiliser la régression deux mille
2 treize (2013), deux mille douze-deux mille treize
3 (2012-2013) pour prévoir les pertes et variations
4 de deux mille vingt (2020)?

5 R. La réponse, Madame la Présidente, à cette question,
6 c'est non. Dès l'année prochaine, on va encore une
7 fois retester le modèle en incluant la dernière
8 année réelle qu'on a, c'est-à-dire l'année deux
9 mille seize (2016). Et, bien sûr, si le modèle
10 régressif est meilleur dans ce contexte-là, c'est
11 certain que c'est celui qu'on va utiliser.

12 Une des raisons, et peut-être, là, pour
13 vous donner davantage d'information, une des
14 raisons pour laquelle la régression n'est pas très
15 bonne, c'est que, en fait, en deux mille... de la
16 façon que le modèle fonctionne habituellement,
17 c'est qu'il a tendance à surestimer lorsqu'on ne
18 considère pas la variable pertes et variations et
19 c'est pour ça d'ailleurs qu'elle a été incluse dans
20 le modèle, il a tendance à surestimer le réel.

21 Et donc, par contre, en deux mille quatorze
22 (2014), les réels ont été beaucoup plus importants
23 que ce que le modèle avait prévu et c'est un peu
24 une année atypique dans le contexte de la
25 régression qu'on utilise. Donc en regardant ce qui

1 va arriver en deux mille seize (2016), si ça
2 améliore la robustesse de la régression, c'est
3 certain, Madame la Présidente, qu'on va faire les
4 ajustements.

5 Q. [205] Très bien, merci. Alors je passe à un autre,
6 toujours sur les pertes et variations mais dans un
7 autre sujet, essayer de comprendre un peu la
8 formule en fait qui a été donnée en réponse à la
9 question 2.4.2. Pourriez-vous expliquer pourquoi ce
10 sont les volumes VGE de la période T plutôt que
11 ceux de la période T1 qui sont soustraits aux
12 volumes totaux PMD T1 dans la formule? En fait, on
13 se questionne dans cette formule-là lorsqu'on
14 regarde « Volumes totaux PMD T-1 » et « Volumes VGE
15 au PMD T » pourquoi ça ne serait pas les volumes
16 totaux PMD T moins les volumes PMD T, pourquoi on
17 utilise T1 et T dans la même formule.

18 R. Oui, Madame la Présidente, en fait, je m'étais pris
19 d'ailleurs une note à ce niveau-là, on devrait voir
20 « Volumes VGE PMD T-1 ». Donc on regarde, parce
21 qu'on ne veut pas utiliser une prévision, donc
22 multiplier une prévision par une régression qui
23 cherche à faire une prévision. Donc ce qu'on essaie
24 de faire ici, c'est plutôt faire la régression,
25 trouver nos paramètres et d'aller multiplier les

1 volumes totaux PMD T-1 moins les volumes VGE PMD T-
2 1.

3 Q. [206] Vous me dites donc qu'on devrait lire « T-1 »
4 mais pourriez-vous me dire pourquoi on ne devrait
5 pas lire plutôt deux fois T et non pas deux fois T-
6 1?

7 R. Mais, en fait, le paramètre « Pertes et
8 variations » cherche justement à inclure au modèle
9 une baisse de production, cherche à faire une
10 prévision, donc on s'en sert justement, « Pertes et
11 variations » fait partie du modèle de prévision.
12 Donc ça serait comme une espèce de référence
13 circulaire que d'utiliser... que d'utiliser,
14 finalement, le volume prévu cette année pour le
15 multiplier par la régression.

16 Donc ce qu'on préfère faire dans ce cas-là,
17 c'est plutôt d'utiliser les volumes de l'année
18 passée moins VGE de l'année passée et le multiplier
19 par le paramètre de la régression.

20 Q. [207] O.K., mais du moins, vous me confirmez que
21 dans la réponse à 2.4.2, on aurait dû lire, dans la
22 deuxième partie de la formule, « T-1 »?

23 R. Je vous le confirme, oui.

24 Q. [208] Toujours sur la question des pertes et
25 variations, mais on ajoute la question de la

1 maturation des nouvelles ventes...

2 R. Oui.

3 Q. [209] ... donc je vous réfère à ce titre à la pièce
4 Gaz-Métro 14, Document 4, à la page 11; donc on
5 posait la question :

6 Veuillez déposer le calcul de la
7 maturation des nouvelles ventes tel
8 que décrit à la référence I pour
9 l'année témoin 2017.

10 Et là, vous nous répondiez :

11 À noter qu'une erreur de présentation
12 s'est glissée dans certains tableaux
13 de la pièce Gaz-Métro 2, Document 1.
14 Cette erreur ne modifie pas les
15 prévisions de volumes mais corrige la
16 répartition entre les variables Pertes
17 et variations et Maturation des
18 nouvelles ventes. À cet effet, vous
19 trouverez une version révisée de la
20 pièce Gaz-Métro 2, Document 1.

21 Donc on essaie essentiellement de comprendre la
22 relation qu'il y a, toujours par rapport à la
23 réponse que vous nous avez donnée, la relation qui
24 existe entre la variable « Pertes et variations »
25 et des maturations des nouvelles ventes.

1 (15 h 25)

2 C'est parce que vous semblez faire un lien
3 entre les deux. Donc y a-t-il un vase communicant
4 entre ces deux facteurs-là?

5 R. En fait, il n'y a aucun vase communicant entre ces
6 deux variables-là. C'est deux choses complètement
7 distinctes et ce qui s'est passé en fait c'est
8 qu'il y a vraiment une erreur. On a additionné une
9 partie de la variable par T-variation dans la
10 maturation. Et on s'en est aperçu, donc on l'a
11 corrigée et redéposé le plan. Mais il n'y a aucun
12 lien entre les deux variables.

13 Q. [210] D'accord. Je vous ramène à la pièce, toujours
14 la pièce Gaz Métro, toujours sur le même sujet, la
15 pièce Gaz Métro-14, Document 4, mais à la page 4
16 cette fois-ci. À la question 2.4. Attendez, je...
17 Gaz Métro... Gaz Métro-14, pardon. Gaz Métro-14,
18 Document 4, page 4 à la question 2.4. Pourriez-vous
19 donc dans le tableau qui est donné en réponse à
20 cette question-là, pourriez-vous indiquer où dans
21 le tableau intervient la prévision de la maturation
22 des nouvelles ventes?

23 R. Je veux juste être certain d'être à la bonne place,
24 là. On parle de la question 2.4 de Gaz Métro-14,
25 Doc. 4.

1 Q. [211] Exact.

2 R. La maturation des nouvelles... Je vais juste
3 regarder, là, mais... La maturation des nouvelles
4 ventes n'est pas incluse, là, dans ce tableau-là.
5 C'est deux choses complètement distinctes.

6 Q. [212] Considérant qu'il n'existe pas de vases
7 communicants.

8 R. Exactement.

9 Q. [213] Il n'y a pas de variation.

10 R. Exactement.

11 Q. [214] Parfait. Toujours dans la prévision de la
12 demande, on passe au sujet de la... du facteur de
13 calibration. On veut essayer de comprendre la
14 mécanique du facteur de calibration et à ce titre
15 je vous réfère toujours à la même pièce, Gaz Métro-
16 14, Document 4, aux pages 3 et 4. Donc on dit le
17 facteur de calibration est calculé, alors la
18 question était relativement à la méthodologie de la
19 référence 3, veuillez expliquer comment. Et là on
20 descend, là, 2.1.4. Comment « le facteur de
21 calibration est calculé ». Et la réponse était :

22 Le facteur de calibration possède deux
23 composantes :

24 - Une correction des volumes facturés
25 pour arriver à des volumes livrés à

1 partir des données de refacturation
2 des clients;
3 - Une correction pour que les
4 livraisons réelles que le modèle
5 n'arrive pas à expliquer au moment de
6 faire la prévision soient prises en
7 compte dans la prévision de la cause
8 tarifaire.

9 Je vous réfère ensuite à cet égard-là à la
10 preuve de la FCEI à la page 5. En fait, ça se
11 trouve sous le sous-titre « Facteur de
12 calibration ». On disait :

13 La FCEI s'explique mal la nécessité de
14 la deuxième composante du facteur de
15 calibration. En effet, elle comprend
16 que la première ligne du tableau vise
17 justement à capter, lors de la cause
18 tarifaire, les volumes que les
19 variables du modèle n'arrivent pas à
20 prévoir. La FCEI estime que le besoin
21 d'une deuxième correction pour ce même
22 facteur mérite des explications. Il
23 serait utile que Gaz Métro ventile les
24 deux composantes du facteur de
25 calibration et explique et justifie la

1 manière dont la seconde composante est
2 obtenue.

3 Donc pourriez-vous justement nous expliquer en quoi
4 consiste la deuxième composante du facteur de
5 calibration et donner un exemple détaillé à ce
6 sujet?

7 R. Donc effectivement, Madame la Présidente, il y a
8 deux composantes. Une première... la première
9 composante, je vais juste prendre trente (30)
10 secondes pour l'expliquer. En fait, nous, il faut
11 bien comprendre que lorsqu'on fait une prévision,
12 par exemple, on fait une prévision du 4/8, donc on
13 a quatre mois en réel, huit mois en prévisionnel,
14 on va... on part toujours des volumes finaux de
15 l'année précédente pour chacun des mois. Donc on
16 fait une prévision pour l'année financière deux
17 mille seize (2016), mais on va prendre les mois...
18 notre point de départ ça va être les volumes
19 facturés des mois de l'année financière deux mille
20 quinze (2015), donc octobre deux mille quinze
21 (2015), etc., novembre, décembre deux mille quinze
22 (2015). Et ça se peut, par exemple, qu'au mois de
23 février le volume facturé indiquait neuf millions
24 de mètres cubes (9 Mm(3)), mais que dans les faits
25 la consommation était de... là j'ai dit neuf

1 millions (9 M), mais supposons que les volumes
2 facturés étaient de dix millions (10 M) et que la
3 consommation était de neuf millions de mètres cubes
4 (9 Mm(3)). Nous, il faut prendre ça en
5 considération parce que ce qu'on cherche à avoir
6 comme prévision c'est sur des volumes consommés.
7 Et donc ce qu'on va faire c'est qu'on va partir du
8 volume facturé pour être cohérent avec les pièces
9 bien sûr comptables qui sont déposées au dossier
10 tarifaire et ensuite on va faire moins un million
11 (1 M) pour nous ramener sur une base de volume
12 consommé. Donc ça, c'est la première partie, si on
13 veut, du facteur de calibration.

14 (15 h 30)

15 La deuxième partie maintenant. Comme je
16 vous dis, on part toujours pour chacun des mois de
17 l'année précédente en volume facturé. Quand on fait
18 un 4/8, il y a quatre mois réels, donc les volumes
19 réels sont tombés, on a huit mois prévisionnel.
20 Mais, notre modèle prévoit des volumes pour tous
21 les mois incluant les mois réels.

22 Donc, vous comprendrez que pour le mois
23 d'octobre, novembre, décembre et janvier, on avait
24 une prévision pour ces mois-là. Et la différence
25 entre ces prévisions-là et le réel, il faut la

1 corriger. O.K. Et donc c'est ce qu'on appelle le
2 facteur de calibration. Donc, dans les faits, c'est
3 la différence entre ce que le réel donne et le
4 modèle. Je ne sais pas si ça répond à la question.

5 Q. [215] Est-ce qu'on peut conclure qu'il n'y a pas
6 donc de deuxième composante pour l'année deux mille
7 dix-sept (2017)?

8 R. En fait, Madame la Présidente, puis ça... je pense
9 à quelque chose en même temps que je vous parle
10 puis je ne l'ai pas bien peut-être expliqué, là.
11 Mais, ça ressort un peu dans le mémoire de
12 l'intervenant. C'est que la correction, là, en
13 fait, la calibration, on utilise le modèle qui
14 donne en incluant pertes et variations, donc le
15 modèle en incluant la variable pertes et
16 variations, c'est inclus et là on regarde par
17 rapport à ce qui est réellement tombé. Et s'il y a
18 un écart, dans le fond, entre les deux composantes,
19 bien dans ce cas-là ça rentre dans le facteur de
20 calibration.

21 Ce qui est arrivé dans le cadre du 4/8 deux
22 mille seize (2016), Madame la Présidente, c'est que
23 le modèle surestimait, même si on incluait le
24 paramètre pertes et variations, surestimait de
25 façon assez importante, je dirais, les volumes pour

1 les quatre premiers mois, de plus de un bcf.

2 Et donc là, quand on fait une prévision, ce
3 qui est important, c'est de prendre l'information
4 la plus à jour possible, la plus pertinente
5 possible et de faire la meilleure prévision
6 possible. Et donc, dans un contexte où le modèle
7 était mal calibré, dans les faits, considérant que
8 les quatre premiers mois il surestimait beaucoup
9 les volumes, on a pris... on a fait plusieurs
10 analyses pour les huit mois prévisionnels.

11 Donc, on a analysé par exemple les volumes
12 de l'année passée par rapport aux volumes de deux
13 mille seize (2016) pour les quatre premiers mois.
14 On a fait la même chose pour les mois
15 prévisionnels. On a testé différents contextes de
16 marché et on a pris la décision de réduire un peu
17 les prévisions pour les huit mois prévisionnels,
18 considérant justement que le modèle était moins
19 bien calibré pour les quatre premiers mois.

20 Q. [216] Toujours sur ce sujet-là, je vous ramène
21 maintenant à la pièce Gaz Métro-14, Document 4.
22 Juste pour terminer, vous n'avez pas tout à fait
23 répondu à ma question.

24 R. Oui.

25 Q. [217] Pour deux mille dix-sept (2017), est-ce qu'on

1 peut conclure qu'il n'y a pas de deuxième
2 composante? Juste pour être certain de bien
3 s'entendre là-dessus.

4 R. Pour deux mille dix-sept (2017), oui, il y a eu un
5 petit ajustement, dans le fond, parce que
6 considérant que le modèle, comme je vous dis,
7 surestimait beaucoup les volumes pour les quatre
8 premiers mois, puis là ça semble nous donner raison
9 effectivement pour les mois qui rentrent
10 dernièrement, on avait fait aussi un petit
11 ajustement à la prévision de deux mille dix-sept
12 (2017) à la baisse, mais qui était plus faible
13 qu'en deux mille seize (2016).

14 Q. [218] O.K. Juste pour terminer sur cette question-
15 là...

16 M. VINCENT REGNAULT :

17 R. Un instant.

18 Q. [219] Oui. Oh! Pardon. Pardon.

19 R. Merci.

20 Q. [220] Ça va. Ça va. Juste pour terminer sur cette
21 question-là, donc vous ramener à la pièce GM-14,
22 Document 4, page 4, le tableau que vous avez donné
23 en réponse à la question 2.4. Pourriez-vous
24 ventiler le facteur de calibration entre ces deux
25 composantes au tableau de la réponse 2.4?

1 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

2 R. Oui, Madame la Présidente, c'est possible.

3 (15 h 35)

4 Q. [221] Donc ce serait l'engagement numéro 4 et ce
5 serait donc de ventiler le facteur de calibration
6 donné au tableau en réponse à la question 2.4 de la
7 pièce Gaz Métro-14, Document 4.

8

9 E-4 (GM): Ventiler le facteur de calibration
10 donné au tableau en réponse à la
11 question 2.4 de la pièce Gaz Métro-14,
12 Document 4 (demandé par la FCEI)

13

14 Très bien. Alors on continue sur un autre sujet,
15 toujours dans le dossier de la prévision de la
16 demande mais au niveau des ventes de gaz d'appoint
17 concurrence. Encore une fois, je vous ramène à la
18 preuve de la FCEI, aux pages 5 et 6, où on dit :

19 Gaz Métro prévoit des ventes de GAC de
20 8 10(6) m(3) pour 2017. Cette
21 prévision est inférieure de
22 22 10(6) m(3) aux ventes réelles de la
23 dernière année complétée (2015) et en
24 baisse plus de 30 10(6) m(3) par
25 rapport à la moyenne des trois

1 dernières années réelles.

2 Et là, le paragraphe suivant, un petit peu plus
3 loin, on dit :

4 Toutefois, Gaz Métro ne donne aucune
5 indication sur la manière par laquelle
6 la prévision des contrats de GAC non
7 existants est établie, ni sur la
8 proportion des contrats signés et non
9 signés.

10 Ensuite, je vous amène à la pièce Gaz Métro-14,
11 Document 4, à la page 8, donc question 3.1, où on
12 disait, donc on posait la question :

13 Veillez présenter par type de gaz
14 d'appoint et par saison [...] les
15 ventes et revenus réels (par service)
16 pour les années 2012 à 2015; les
17 ventes et revenus prévus (par service)
18 pour 2016 et 2017.

19 Et la réponse que Gaz Métro nous donne, c'est, au
20 deuxième paragraphe :

21 Puisque les prévisions sont basées sur
22 des volumes à température normale,
23 aucun volume n'est prévu en GAI. Pour
24 ce qui est du...

25 on y reviendra, là, plus tard sur la question du

1 GAI, mais :

2 Pour ce qui est du GAC, les prévisions
3 de volumes et de revenus de l'exercice
4 4/8 2016 et de la cause tarifaire 2017
5 sont basées sur, le cas échéant, les
6 contrats signés existants et sur une
7 estimation des contrats de GAC non
8 existants qui seront signés.

9 Et on n'a pas plus de détails là-dessus. Alors
10 pourriez-vous nous indiquer comment vous effectuez
11 la prévision GAC pour des contrats non signés?

12 R. En fait, Madame la Présidente, la prévision pour
13 les contrats de GAC, qu'on appelle, se fait
14 vraiment client par client, donc c'est des clients
15 Grandes entreprises, ça se fait pareil comme les
16 autres prévisions des clients Grandes entreprises,
17 nos représentants vont communiquer, les
18 représentants Grandes entreprises, avec chacun des
19 clients pour mesure justement leur intérêt à avoir
20 des contrats de GAC pour le dossier tarifaire, tout
21 simplement.

22 Q. [222] Est-ce que ça serait possible de ventiler la
23 prévision entre existants et non existants?

24 R. Oui, Madame la Présidente, on présume que c'est
25 possible; là, ça serait quand même à vérifier avec

1 l'équipe un peu responsable de ça, là, mais a
2 priori, oui, c'est possible. Et là, juste pour être
3 certain qu'on se comprend, on parle de contrats
4 existants versus?

5 Q. [223] Contrats non existants.

6 R. C'est bon.

7 Q. [224] Donc ça serait l'engagement numéro 5, donc
8 ventiler la prévision... ventiler la prévision pour
9 les ventes de GAC (gaz d'appoint concurrence) entre
10 les contrats signés existants et les contrats non
11 existants.

12

13 E-5 (GM): Ventiler la prévision pour les ventes
14 de GAC (gaz d'Appoint Concurrence)
15 entre les contrats signés existants et
16 les contrats non existants (demandé
17 par la FCEI)

18

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Maître Charlebois?

21 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

22 Oui?

23

24

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Est-ce que vous en avez encore pour longtemps? Ma
2 préoccupation est surtout à l'égard de notre
3 sténographe...

4 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

5 Oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... parce que normalement, on devrait terminer au
8 plus tard à quinze heures trente (15 h 30)...

9 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

10 D'accord.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... pour être en mesure de recevoir les notes
13 sténographiques pour le lendemain matin.

14 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

15 Je vous dirais...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Donc des fois, on a un petit, un petit « buffer »,
18 là, mais...

19 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

20 ... il me reste deux séries de questions, je vous
21 dirais, là, dix, douze minutes, maximum. Maximum.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je vais demander l'autorisation à notre... c'est
24 bon, O.K., allez-y.

25 (15 h 41)

1 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

2 Merci. Alors, on reste dans le dossier de la
3 prévision de la demande et on va aller voir
4 maintenant la question du gaz d'appoint et
5 concurrence. Non, pardon, le gaz d'appoint pour
6 éviter une interruption, donc le GAI.

7 Encore une fois, je vous réfère à la preuve
8 de la FCEI, toujours aux mêmes pages, 5 et 6, où on
9 a abordé cette question-là. On dit :

10 Gaz Métro ne prévoit aucune vente de
11 GAI pour l'année 2017). Elle justifie
12 ce choix ainsi puisque les prévisions
13 sont basées sur des volumes à
14 température normale, aucun volume
15 n'est prévu en GAI.

16 Et je vous ai lu la réponse tantôt que Gaz Métro
17 nous avait donnée à la pièce GM-14 Document 4 à la
18 page 8, je vous la relis à nouveau, où on demandait
19 de présenter par type de gaz d'appoint et par
20 saison les ventes et revenus réels par service, et
21 la réponse que Gaz Métro nous donnait à l'égard de
22 la question du gaz d'appoint suite à une
23 interruption c'était :

24 Puisque les prévisions sont basées sur
25 des volumes à température normale,

1 aucun volume n'est prévu en GAI.

2 Est-il exact que le plan d'approvisionnement...

3 Non, je vais vous référer à une autre pièce
4 avant, à la pièce GM-2 Document 1 à l'annexe 5, à
5 la page 9 de cette annexe-là. Vous y êtes? Alors,
6 il y a le tableau 4 en haut de la page 9. Donc, sur
7 ce tableau-là, on constate, on indique du moins que
8 l'année deux mille onze-deux mille douze (2011-
9 2012) est une année chaude; que l'année deux mille
10 douze-deux mille treize (2012-2013) est une année
11 normale; que l'année deux mille treize-deux mille
12 quatorze (2013-2014) est froide; et que deux mille
13 quatorze-deux mille quinze (2014-2015) et CT-2017
14 froide.

15 Donc, gardons ça en tête. Toujours dans GM
16 Document 1 mais à l'annexe 6 maintenant, à la page
17 1 de 4, on voit que, donc à la dernière ligne du
18 plan d'approvisionnement montre qu'on prévoit des
19 interruptions de 19 10(6)m(3), interruptions
20 brutes. Donc, on s'entend pour dire que le plan
21 d'approvisionnement, sur la base de ce que je viens
22 de vous montrer, que le plan d'approvisionnement
23 prévoit 19 10(6)m(3) d'interruption.

24

25

1 Mme WAHIBA SALHI :

2 R. Oui, on le confirme.

3 Q. [225] Est-il exact que lorsqu'ils sont interrompus,
4 les clients demandent généralement à être desservi
5 par du GAI et ce, indépendamment qu'on soit en
6 température normale ou pas.

7 R. En fait, certains clients désirent consommer du gaz
8 d'appoint pour contrer une interruption, mais ce
9 n'est pas la totalité des clients interruptibles
10 qui désirent consommer en gaz d'appoint pour
11 contrer une interruption. Mais ceux qui le désirent
12 expriment leur intérêt pour contrer des
13 interruptions, puis ils expriment l'intérêt à Gaz
14 Métro avant le début de l'hiver.

15 Q. [226] Et lorsque vous dites que ce n'est pas la
16 totalité, est-ce que c'est la majorité, la très
17 grande majorité, une minorité?

18 R. Je ne connais pas le chiffre exact.

19 Q. [227] Considérant que des ventes sont faites, du
20 moins toutes les années, indépendamment de la
21 température, pourriez-vous nous expliquer la
22 logique qui sous-tend l'affirmation à l'effet que,
23 en fait, l'affirmation que vous avez donnée à la
24 question 3.1 de la demande de renseignements de la
25 FCEI.

1 M. DAVE RHÉAUME :

2 R. Pour répondre à la question, la préoccupation, on
3 comprend la préoccupation de dire puis, en fait,
4 c'est peut-être une précision sur comment il faut
5 comprendre notre réponse.

6 Notre réponse, ce n'est pas, comme vous le
7 dites avec raison, Gaz Métro prévoit à température
8 normale, des interruptions et lorsqu'il y a
9 interruption, ce qu'on est prêts évidemment à
10 reconnaître, c'est il peut donc y avoir GAI. Ça,
11 Gaz Métro le reconnaît. Par contre, la quantité
12 d'interruption est évidemment très affectée par la
13 température, donc plus il fait froid, plus Gaz
14 Métro peut avoir à interrompre des clients, et plus
15 il y a d'interruption, plus il peut y avoir de GAI.

16 (15 h 47)

17 L'exercice d'essayer de faire une prévision
18 du GAI, alors que Gaz Métro ne connaît pas la
19 température qui va se produire et compte tenu qu'il
20 n'y a pas de normalisation par la suite du GAI,
21 contrairement au volume d'interruption, nous
22 apparaît inefficace et forcément faux puisqu'on ne
23 connaît pas la température à l'avance.

24 Donc, la façon donc Gaz Métro propose
25 d'adresser cette préoccupation-là de la FCEI, c'est

1 par la proposition qui est faite cette année, qui
2 va être adressée par un autre panel, de la nouvelle
3 méthode de contrepartie de la normalisation qui
4 vise justement à dire, étant donné ce qu'on
5 reconnaît d'emblée, c'est que compte tenu qu'on
6 n'est pas en mesure de prévoir avec précision le
7 volume de GAI, bien, ne mettons pas de prévision,
8 mais à la fin de l'année, on tiendra compte des
9 volumes de GAI qui ont été vendus puis on
10 neutralisera cet effet-là de ces volumes-là sur le
11 trop-perçu, manque à gagner.

12 Donc, pour nous, c'est une méthode beaucoup
13 plus efficace que de se lancer, un peu comme la
14 FCEI le propose, sur la méthode d'une moyenne des
15 dernières années, alors que les volumes potentiels
16 d'interruptions changent et la température, qui est
17 le plus gros facteur du GAI, changent aussi. On se
18 propose plutôt d'y aller carrément au réel.

19 Donc, d'éliminer l'impact de la prévision,
20 mais dire il y a un chiffre qui a été prévu dans le
21 cadre de la cause tarifaire, c'est zéro pour le
22 GAI. Ce chiffre-là au réel risque d'être supérieur
23 à ça, mais on neutralisera cet effet-là pour qu'il
24 n'y ait pas d'avantages ou d'inconvénients à ce
25 que, il y a quelques années, lorsqu'on avait des

1 discussions avec la Régie, dire « gamer » la
2 prévision, ce sera neutralisé sur la base du
3 montant réel.

4 Q. [228] Alors, Madame la Présidente, j'avais dit que
5 j'avais deux séries de questions. Dans les faits,
6 j'en avais seulement qu'une, alors je termine mes
7 questions. Merci beaucoup. Merci aux membres du
8 panel. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci beaucoup Maître Charlebois. Alors, cela
11 termine notre première journée d'audience. On se
12 retrouve demain à compter de neuf heures (9 h 00)
13 avec la poursuite du contre-interrogatoire du panel
14 numéro 3 portant sur le plan d'approvisionnement.
15 Alors, bonne soirée à demain matin neuf heures
16 (9 h 00).

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Excusez-moi, Maître Gertler pour le ROÉÉ. C'est
19 juste par rapport à l'intendance, Madame la
20 Présidente.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui.

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Parce qu'on a un interrogatoire quand même
25 relativement long pour l'efficacité énergétique, le

1 dernier panel de demain. Puis monsieur Finet
2 notamment est à l'extérieur, il avait été en
3 déplacement pour revenir à Montréal pour être là
4 demain. Alors, je voulais juste savoir quelle est
5 la prévision? Est-ce qu'on risque de passer? On ne
6 le sait pas encore. Vous ne vous êtes pas fait une
7 idée là-dessus.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Écoutez, là, on est en retard d'un panel.

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Et je n'ai pas de position par rapport à ça, c'est
12 juste pour savoir.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui.

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Il va être là si on pense être là, mais si vous le
17 savez déjà, ce serait apprécié, simplement.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Là, je ne le sais pas.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 O.K.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Ça fait que... à moins, t'sais, on pourrait peut-
24 être y réfléchir et demain matin être en mesure de
25 voir ce qui... ce qui est réaliste, là.

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 O.K.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Est-ce que... On pense que le panel 9 va plutôt

5 avoir lieu lundi matin. On pourrait peut-être être

6 plus en mesure de vous donner un éclairage demain

7 matin. C'est bon ça?

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 O.K. Ça va être très apprécié.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Merci.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Oui, bonjour, Madame la Présidente. C'était

16 simplement pour vous signaler que nous avons le

17 même enjeu puisque nous avons un membre de notre

18 équipe, madame Brigitte Blais, qui vient de Magog

19 et doit se déplacer, donc elle devra déterminer si

20 elle arrive ou si elle n'arrive pas à Montréal pour

21 demain après-midi.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Quitte à ce qu'on puisse passer le panel efficacité

24 énergétique avant d'autres panels, là.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :
2 Oui.
3 LA PRÉSIDENTE :
4 Si c'est le panel qui pose problème et qu'il serait
5 préférable d'entendre demain, là.
6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
7 On pourrait avoir des difficultés avec ça, Madame
8 la Présidente.
9 LA PRÉSIDENTE :
10 Oui.
11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
12 J'ai peut-être une suggestion, peut-être écourter
13 les contre-interrogatoires. Ça pourrait être une
14 solution.
15 LA PRÉSIDENTE :
16 C'est bon ça.
17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
18 Hein! N'est-ce pas? Parce que...
19 LA PRÉSIDENTE :
20 Oui.
21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
22 ... ça fait partie du problème, je crois. Ceci...
23 non, bien je vous signale qu'il y a un enjeu là-
24 dessus, là. Je comprends la problématique de mon
25 confrère, mais on pourrait avoir un enjeu à faire

1 devancer. On essaie, on est flexible...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Oui.

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 ... on ajoute des panels.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui, oui.

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Là-dessus, j'aurais des difficultés.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K. Puis évidemment comme je le soulignais au
12 début de l'audience, t'sais, vous nous avez donné
13 des temps moyens pour les contre-interrogatoires.
14 On peut comprendre que dans certains cas c'est plus
15 difficile de respecter le temps, mais sincèrement
16 on a construit le calendrier en tenant compte des
17 temps qui ont été annoncés. Alors, c'est certain
18 que quand les temps ne sont pas respectés, bien ça
19 a des impacts sur tout le déroulement. Donc, pour
20 la poursuite de l'audience, évidemment, on
21 apprécierait si les temps annoncés soient respectés
22 et qu'on puisse même rattraper le retard dans les
23 meilleurs délais, là. C'est bon? O.K. Allez, bonne
24 soirée.

25 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
4 certifie sous mon serment d'office, que les pages
5 qui précèdent sont et contiennent la transcription
6 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
7 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
8 Loi.

9

10 ET J'AI SIGNE:

11

12

13 CLAUDE MORIN

14 Sténographe officiel. 200569-7

15